



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2013/2014

Rapport financier annuel

2013/2014



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 juin 2014, conformément aux articles 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

Il est précisé que le présent document de référence fait également office de Rapport Financier Annuel (RFA). Une table de concordance présentant les informations requises par ce dernier document est présentée en Annexe « Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel ».

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- sur le site internet de la Société (www.bigben.fr) ;
- ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.13-0929 le 27 septembre 2013 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 ;
- Les comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour les exercices clos le 31 mars 2013 et 31 mars 2012, inclus respectivement au sein des rapports financiers annuels 2012/2013 et 2011/2012 ;
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.13-0929 le 27 septembre 2013 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012.



SOMMAIRE

Au sein du présent document, ont été utilisées différentes trames de couleurs en fonction des informations traitées, partie par partie, et ce afin d'en faciliter la lecture.

La légende correspondant aux couleurs utilisées est la suivante :



Présentation du Groupe.



Informations juridiques et financières.



Informations complémentaires.



Annexes.

PREMIERE PARTIE : Présentation du Groupe

CHAPITRE 1.

Chiffres clefs

p. 6

- 1.1. Indicateurs financiers résumés
- 1.2. Indicateurs financiers de périodes intermédiaires
- 1.3. Indicateurs boursiers

CHAPITRE 2.

Activités et marchés adressés

p. 9

- 2.1. Présentation générale de l'activité de la Société
- 2.2. Des marchés ciblés connaissant des cycles différenciés
- 2.3. Positionnement concurrentiel
- 2.4. Une différenciation par des efforts de R&D accrus
- 2.5. Evénements exceptionnels

DEUXIEME PARTIE : Informations juridiques et financières

CHAPITRE 3.

Rapport de gestion 2013/2014

p. 25

- 3.1. Activité et événements de l'exercice 2013/2014
- 3.2. Analyse des résultats et de la structure financière à l'issue de l'exercice 2013/2014
- 3.3. Evénements récents et perspectives
- 3.4. Facteurs de risque
- 3.5. Organisation du groupe et des filiales
- 3.6. Politique d'investissements
- 3.7. Gouvernance et rémunérations
- 3.8. Effectifs
- 3.9. Capital et actionnariat
- 3.10. Autres informations

CHAPITRE 4.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne

p. 50

- 4.1. Rapport du Président du Conseil d'administration
- 4.2. Rapport des commissaires aux comptes

CHAPITRE 5.

Informations sociales et environnementales

p. 60

- 5.1. Rapport RSE
- 5.2. Rapport des commissaires aux comptes

CHAPITRE 6.

Comptes consolidés 2013/2014

p. 69

- 6.1. Comptes consolidés 2013/2014
- 6.2. Notes et annexes aux comptes consolidés 2013/2014
- 6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013/2014

CHAPITRE 7.

Comptes sociaux 2013/2014

p. 107

- 7.1. Comptes sociaux 2013/2014
- 7.2. Notes et annexes aux comptes sociaux 2013/2014
- 7.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2013/2014

**CHAPITRE 8.****Conventions réglementées**

p. 130

- 8.1. Description des conventions
- 8.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

TROISIEME PARTIE : Informations complémentaires**CHAPITRE 9.****Informations légales et statuts**

p. 134

- 9.1. Informations juridiques sur la Société
- 9.2. Législation régissant les activités de la Société
- 9.3. Objet social de la Société
- 9.4. Dispositions concernant le Conseil d'administration
- 9.5. Dispositions concernant les Assemblées générales
- 9.6. Autres informations

CHAPITRE 10.**Documents accessibles au public**

p. 141

CHAPITRE 11.**Contrôleurs légaux**

p. 142

- 11.1. Commissaires aux comptes titulaires
- 11.2. Commissaires aux comptes suppléants
- 11.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés

CHAPITRE 12.**Attestation du responsable du document**

p. 144

- 12.1. Dénomination de la personne responsable
- 12.2. Attestation de la personne responsable

ANNEXES**Table de concordance avec l'annexe I de la Directive Prospectus**

p. 147

Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel

p. 150



Présentation du Groupe.



Informations juridiques et financières.



Informations complémentaires.



Annexes.



PREMIERE PARTIE : Présentation du Groupe

CHAPITRE 1.

Chiffres clefs

p. 6

- 1.1. Indicateurs financiers résumés
- 1.2. Indicateurs financiers de périodes intermédiaires
- 1.3. Indicateurs boursiers

CHAPITRE 2.

Activités et marchés adressés

p. 9

- 2.1. Présentation générale de l'activité de la Société
- 2.2. Des marchés ciblés connaissant des cycles différenciés
- 2.3. Positionnement concurrentiel
- 2.4. Une différenciation par des efforts de R&D accrus
- 2.5. Evénements exceptionnels



1

CHAPITRE 1

CHIFFRES CLEFS

1.1 •

Indicateurs financiers résumés

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2014 (présentés selon les normes IFRS).

Données financières sélectionnées :

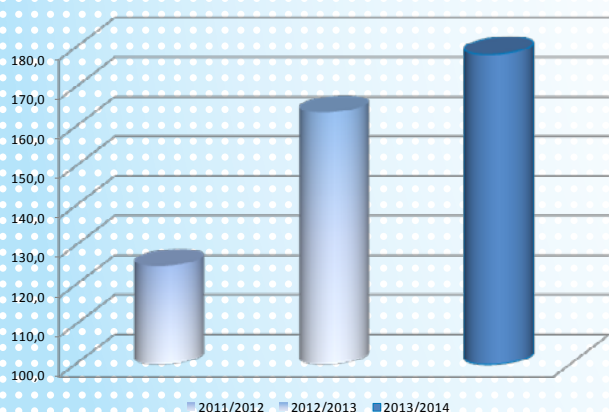
Pour une meilleure information du lecteur, sont présentées ci-après de manière succincte les grandes tendances observées au niveau financier au cours des 2 exercices précédents celui faisant l'objet du présent document de référence.

En M€	31 mars 2012 consolidés Retraités *	31 mars 2013 consolidés	31 mars 2014 consolidés
Chiffre d'affaires	124,8	163,6	178,3
Résultat opérationnel courant	6,6	11,5	5,2
Marge opérationnelle courante	5,3%	7,0%	2,9%
Résultat financier	-1,7	-1,3	-3,2
Résultat net	10,2	14,2	2,5
Actifs non courants	96,6	108,8	94,2
Capitaux Propres Groupe	95,9	108,0	110,2
Endettement financier	85,8	54,8	49,3
Trésorerie	12,2	15,7	3,7
Total du bilan	274,5	215,3	211,3
Ratio de Gearing	77%	36%	41%

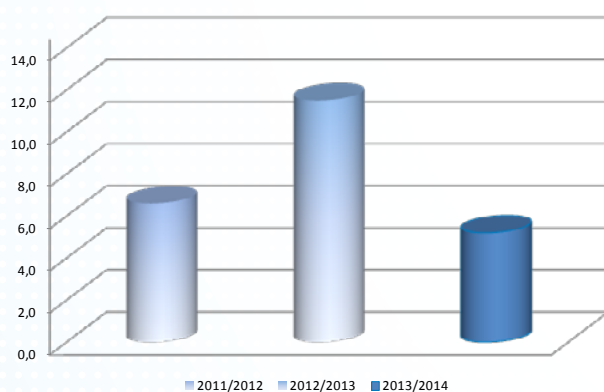
* : Afin d'assurer une meilleure comparabilité, les comptes 2011-2012 :

- n'intègrent pas l'activité Distribution de Mobiles qui a été cédée à hauteur de 51 % ultérieurement (mise en équivalence) ;
- intègrent 7 mois de l'activité de ModeLabs Group (accessoires pour Smartphones et Tablettes).

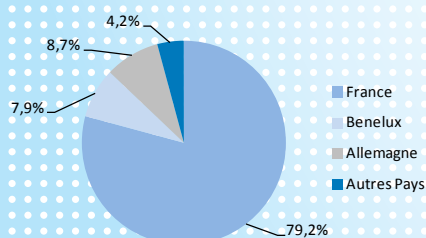
Chiffre d'affaires (en M€)



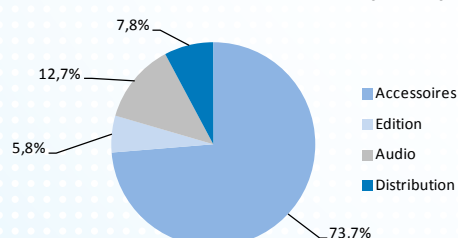
Résultat opérationnel courant (en M€)



Répartition géographique du chiffre d'affaires 2013/2014 (en %)



Répartition par métier du chiffre d'affaires 2013/2014 (en %)





2011/2012

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE avait enregistré un chiffre d'affaires de 124,8 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group (chiffres hors activités de Distribution de Mobiles, en cours de cession). Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile, ModeLabs Group a contribué sur la période à hauteur de 45,4 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %. Ainsi, l'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement de certaines plateformes (la Wii U de Nintendo, sortie fin 2012, mais également la PlayStation 4 de Sony et la nouvelle Xbox One de Microsoft, toutes deux sorties fin 2013).

Bénéficiant de la contribution des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE affiche un résultat opérationnel courant de 6,6 M€, représentant une marge opérationnelle de 5,3 %.

Après prise en compte de frais financiers en hausse du fait de l'opération d'acquisition de ModeLabs Group (partiellement par financement bancaire à hauteur de 40,0 M€) et d'impôts pour un montant de 6,3 M€, le résultat net s'établit à 10,2 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent (9,9 M€ lors de l'exercice 2010/2011).

2012/2013

Au cours de l'exercice 2012/2013, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 163,6 M€, en progression notable par rapport aux 124,8 M€ enregistrés un an auparavant. A périmètre comparable, tenant compte d'une contribution sur 12 mois des activités d'Accessoires de téléphonie en 2011/2012, l'activité du Groupe est en croissance de près de 8 %, l'activité s'élevant elle à 151,6 M€ sur une base pro forma lors de l'exercice précédent 2011/2012.

Au cours de l'exercice 2012/2013, les activités dites de Conception (Accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, Edition et Audio) représentent 88,9 % du total de l'activité. En volume, sur une base pro forma, ces activités ont progressé de 3,9 %, soit un volume d'affaires de 145,5 M€, contre 140,0 M€ lors de l'exercice précédent. Cette performance a été portée notamment par l'essor des produits Accessoires de téléphonie et Audio, alors que dans le même temps, les activités Accessoires pour consoles de jeu vidéo et Edition étaient en baisse.

Bénéficiant de la contribution des activités Accessoires de téléphonie de ModeLabs Group sur 12 mois, BIGBEN INTERACTIVE enregistre en 2012/2013 une progression de son résultat opérationnel courant à 11,5 M€, contre 6,6 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel courant représente 7,0 % du chiffre d'affaires, contre 5,3 % un an auparavant. Le redressement de la marge opérationnelle du Groupe reste toutefois limité, du fait de la contraction notamment de l'activité sur les Accessoires pour consoles de jeu vidéo et du fait des efforts du Groupe en matière de développement de nouveaux produits. Par ailleurs, sur le marché allemand, le Groupe a dû consentir certains efforts commerciaux sur ses gammes de produits afin de développer ses référencements.

Dans le même temps, les synergies opérationnelles engagées à la suite de l'intégration de ModeLabs Group ne sont pas totalement effectives. Les économies sur un certain nombre de postes liées en particulier à l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles et suite au déménagement dans de nouveaux locaux des équipes travaillant sur les Accessoires de téléphonie ne devant être pleinement visibles

qu'à compter de l'exercice suivant.

Malgré ces évolutions opérationnelles, le résultat net 2012/2013 de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 14,2 M€, en forte croissance par rapport aux 10,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent. La contribution des activités de distribution de terminaux mobiles (postes « Mise en équivalence » et « Résultat des activités abandonnées ») s'élève à 7,9 M€, correspondant à la quote part des résultats de l'entité MODELABS MOBILES revenant au Groupe (structure en cours de cession).

2013/2014

Au cours de l'exercice 2013/2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 178,3 M€, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2012/2013. Globalement, les métiers Core Business du Groupe, à savoir les métiers dits de Conception, restent très largement contributeurs à l'activité du Groupe, ceux-ci représentant ainsi 92,2 % du chiffre d'affaires 2013/2014, contre 88,9 % lors de l'exercice précédent.

L'exercice 2013/2014 marque notamment une belle performance des Accessoires de téléphonie et une phase de rebond des Accessoires pour consoles de jeu vidéo, dans la foulée des sorties des nouvelles plateformes PlayStation 4 de Sony, Xbox One de Microsoft et Nintendo 2DS. Le pôle Edition, après une pause enregistrée au cours de l'exercice 2012/2013, retrouve quasiment son niveau d'activité de 2011/2012, à plus de 10,4 M€ de contribution au chiffre d'affaires. Ces activités ont bénéficié au cours de la période de la commercialisation du jeu phare WRC4 ainsi que du lancement réussi du jeu Handball Challenge. Enfin, les activités sur les produits Audio continuent à très largement surperformer, avec une croissance d'activité de près de 40 % en 2013/2014 par rapport à 2012/2013, exercice durant lequel la croissance avait déjà été très significative (+ 35,8 %).

Avec une activité en hausse tangible, BIGBEN INTERACTIVE enregistre toutefois en 2013/2014 une contraction de son résultat opérationnel courant, à 5,2 M€, contre 11,5 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel courant représente une marge limitée de 2,9 % du chiffre d'affaires. Cette évolution du résultat opérationnel courant provient essentiellement d'une contraction de la marge brute. En effet, le taux de marge brute passe de 35,2 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2012/2013 à 28,9 % lors de l'exercice 2013/2014, soit une baisse de - 6,3 % en taux de marge. L'ensemble des produits a pesé négativement sur le mix de marge brute, avec notamment une contribution plus forte au sein des Accessoires Gaming des produits Turtle Beach (-1,5 M€ de marge brute), accessoires moins bien margés que les produits propres et un poids important des produits distribués pour les smartphones Samsung au sein des accessoires de mobilité (-6,0 M€ de marge brute), produits là aussi moins bien margés.

Au-delà de la contraction du résultat opérationnel courant, il convient de préciser que le Groupe doit assumer des charges non récurrentes de près de 4,9 M€, charges correspondant en particulier à 2,6 M€ liés à la fraude intervenue au sein d'une filiale suite à une escroquerie aux virements bancaires, et à un montant de 1,9 M€ liés à une dépréciation des installations photovoltaïques installées sur l'entrepôt de Lauwin-Planque.

Lors de l'exercice 2013/2014, le résultat net du financement s'est élevé à - 3,2 M€. Les frais financiers liés au crédit moyen terme contracté pour l'acquisition de ModeLabs Group s'élèvent à 0,9 M€. Le Groupe a par ailleurs enregistré une perte de change importante, soit - 2,3 M€, liée à une évolution défavorable de la parité Euro - USD, au-delà des couvertures mises en place par le Groupe.

Le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 2,5 M€, en forte



décroissance par rapport aux 14,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent, après contribution au résultat de la quote part des activités de négoce de terminaux mobiles (poste « Mise en équivalence ») s'élevant à 5,5 M€.

Structure financière

En raison des ajustements de périmètre (cession des activités de distribution de terminaux mobiles, activités fortement consommatrices de BFR), la structure financière du Groupe s'est significativement allégée au cours de ces deux derniers exercices. L'endettement financier baisse ainsi de plus de 30 M€ entre fin mars 2012 et fin mars 2013, et baisse encore de 5 M€ entre fin mars 2013 et fin mars 2014.

Il est précisé qu'à fin mars 2014, BIGBEN INTERACTIVE affiche une créance de 10,2 M€ dans le cadre des opérations de cession des activités de distribution de mobiles, montant finalement perçu le 15 avril 2014, postérieurement à la clôture. Tenant compte de ce montant additionnel de quasi trésorerie, le gearing net s'établirait à 32 % des fonds propres (41 % en réel à fin mars 2014), contre 36 % à fin mars 2013 et 77 % à fin mars 2012.

Les covenants financiers correspondant au financement d'acquisition de ModeLabs Group ainsi qu'au financement du projet photovoltaïques n'étant pas respectés au 31 mars 2014, tout comme lors des deux exercices précédents, des waivers ont été demandés et obtenus avant le 31 mars 2014 auprès des banques prêteuses.

Au niveau des actifs, il est rappelé que le bilan du Groupe présente aujourd'hui un goodwill post opération ModeLabs Group de l'ordre de 35,9 M€ et des autres immobilisations incorporelles pour 23,8 M€, correspondant essentiellement à la clientèle activée de ModeLabs Group.

1.2.

Indicateurs financiers de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'information financière portant sur des périodes intermédiaires.

1.3.

Indicateurs boursiers

A la date du présent document, les actions Bigben Interactive sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

Au cours de l'exercice 2013/2014, 164 000 actions nouvelles ont été créées dans le cadre de l'attribution effective d'actions gratuites accordées à des salariés du Groupe, opération décidée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2011, sur délégation de l'Assemblée générale du 18 juillet 2011

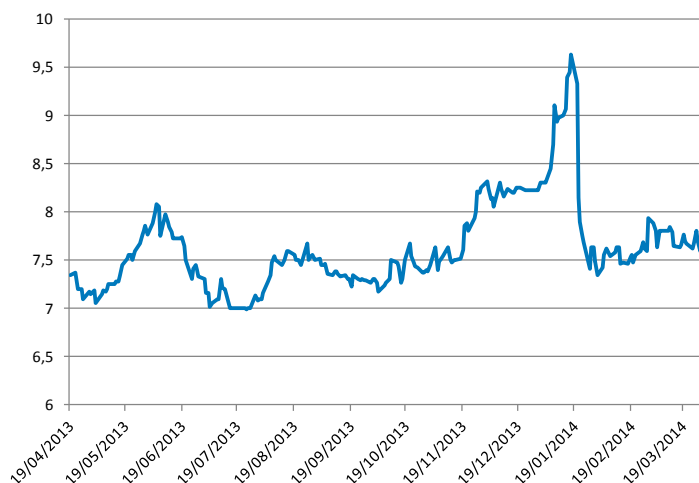
En conséquence, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société est passé de 16 039 616 actions à la clôture de l'exercice 2012/2013 à 16 203 616 actions à la clôture de l'exercice 2013/2014.

Les données boursières de l'action Bigben Interactive pour l'exercice 2013/2014 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1er avril 2013 : 7,30 € - Nombre de titres au 1er avril 2013 : 16 039 616 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2014 : 7,77 € - Nombre de titres au 31 mars 2014 : 16 203 616 ;
- Cours le plus haut : 9,63 € le 17 janvier 2014 ;
- Cours le plus bas : 6,90 € le 5 novembre 2013.

Evolution du cours de bourse du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 :

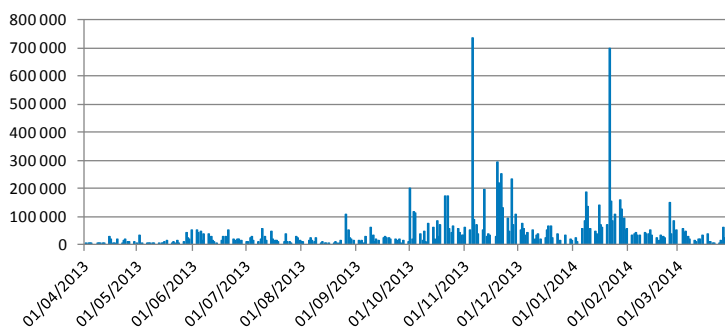
Cours de l'action Bigben Interactive au cours de l'exercice 2013/2014 (en €)



Au cours de l'exercice 2013/2014, l'action Bigben Interactive a légèrement progressé, et ce dans un contexte de marché boursier plus favorable, l'avertissement sur résultats annoncé par la Société en janvier 2014 ayant assez nettement impacté le cours de l'action.

Evolution des volumes d'échanges du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 :

Volume échangé sur l'action Bigben Interactive au cours de l'exercice 2013/2014 (en nombre d'actions)



Alors que les volumes d'échanges sur l'action Bigben Interactive étaient relativement faibles en début d'exercice, certaines cessions de la part notamment d'un actionnaire significatif (Alain ZAGURY, ex dirigeant de Modelabs Group) et les annonces de la Société, en particulier son avertissement sur ses résultats, ont largement contribué à la hausse des volumes.

Globalement, sur la période, les volumes moyens d'échanges sont ainsi nettement en hausse, à environ 45 000 actions échangées chaque jour au cours de l'exercice 2013/2014, contre 14 500 actions échangées chaque jour au cours de l'exercice 2012/2013.



2

CHAPITRE 2

ACTIVITÉS ET
MARCHÉS ADRESSÉS

2.1.

**Présentation générale de l'activité
de la Société****Les activités de BIGBEN INTERACTIVE****• Positionnement du Groupe**

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la conception et de distribution de produits de l'univers numérique, très largement présent dans le domaine de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo et la téléphonie mobile, l'édition de jeux vidéo et les produits audio.

Mettant en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE communique de manière régulière sur les performances économiques de ses activités avec la segmentation suivante :

- L'Accessoire, qui concentre une grande partie des ressources du Groupe, couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles de jeu vidéo ou des accessoires pour smartphones et tablettes. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones et tablettes sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.

- L'Edition, qui comprend la recherche de concepts de jeux innovants et le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.

- L'Audio, activité historique, connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.

- La Distribution pour compte de tiers, qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité liée à la Distribution.

• Changement de dimension et orientation vers le marché des smartphones et des tablettes avec l'acquisition de ModeLabs Group en 2011

Conscient de la convergence progressive entre les terminaux mobiles et le monde du jeu vidéo (phénomène de convergence multimédia), BIGBEN INTERACTIVE a poursuivi la diversification de son exposition vers des marchés connexes à ceux du jeu vidéo, et initié depuis le 1er trimestre 2010 la commercialisation d'accessoires pour la téléphonie, avec notamment la mise en avant d'une gamme complète de produits adaptés à l'univers Apple (iPhone et iPad).



Après les premières ventes encourageantes sur ses propres produits, BIGBEN INTERACTIVE a souhaité accélérer son exposition sur ces produits en rachetant ModeLabs Group, leader français du marché de la distribution en téléphonie.

Cette union a permis ainsi à BIGBEN INTERACTIVE de concrétiser cette stratégie de diversification en créant un leader européen des produits et accessoires de loisirs : univers du jeu vidéo, accessoires téléphonie, tablettes et audio.

Au-delà de l'évolution de la répartition des activités par métiers, l'acquisition de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE avait accentué le poids des activités françaises, du fait du profil franco-français des activités de ModeLabs Group (informations correspondant aux ventes domestiques dans chaque zone, ainsi que les ventes à l'export depuis ces territoires).

L'environnement numérique adressé par BIGBEN INTERACTIVE...



Répartition du chiffre d'affaires par activités exercées :

En M€ et en %	31 mars 2012 consolidés *		31 mars 2013 consolidés		31 mars 2014 consolidés		Croissance 2012/2013 vs 2011/2012	Croissance 2013/2014 vs 2012/2013
Chiffre d'affaires	151,6	100,0%	163,6	100,0%	178,3	100,0%	7,9%	9,0%
Accessoires	117,3	77,4%	125,1	76,5%	131,4	73,7%	6,6%	5,0%
Edition	10,7	7,1%	4,1	2,5%	10,4	5,8%	-61,7%	153,7%
Audio	12,0	7,9%	16,3	10,0%	22,6	12,7%	35,8%	38,7%
Cœur de métier Conception	140,0	92,3%	145,5	88,9%	164,4	92,2%	3,9%	13,0%
Distribution	11,6	7,7%	18,1	11,1%	13,9	7,8%	56,0%	-23,2%

* : Les comptes 2011/2012 ont été retraités de la cession des activités Distribution de Mobiles afin d'assurer une meilleure comparabilité, tenant compte d'une contribution des activités de Modelabs Group à hauteur de 12 mois sur l'exercice (approche pro forma)

Répartition géographique des ventes :

En M€ et en %	31 mars 2012 consolidés *		31 mars 2013 consolidés		31 mars 2014 consolidés		Croissance 2012/2013 vs 2011/2012	Croissance 2013/2014 vs 2012/2013
Chiffre d'affaires	151,6	100,0%	163,6	100,0%	178,3	100,0%	7,9%	9,0%
France	123,7	81,6%	131,1	80,1%	141,2	79,2%	6,0%	7,7%
Benelux	11,2	7,4%	16,2	9,9%	14,1	7,9%	44,6%	-13,0%
Allemagne	10,6	7,0%	12,0	7,3%	15,5	8,7%	13,2%	29,2%
Autres Pays	6,1	4,0%	4,2	2,6%	7,5	4,2%	-31,1%	78,6%

* : Les comptes 2011/2012 ont été retraités de la cession des activités Distribution de Mobiles afin d'assurer une meilleure comparabilité, tenant compte d'une contribution des activités de Modelabs Group à hauteur de 12 mois sur l'exercice (approche pro forma)

L'offre de produits

• Accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile

BIGBEN INTERACTIVE produit des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits accessoires, notamment pour le monde de la téléphonie mobile, et ce en particulier depuis le rachat de ModeLabs Group, très présent sur ce segment de produits.

Ces activités ont représenté environ 73,7 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2013/2014, soit environ 131,4 M€ de volume d'activité (contre 125,1 M€ l'exercice précédent).

• En ce qui concerne les produits dédiés au jeu vidéo ...

Les exercices 2012/2013 et 2013/2014 ont été marqués par un marché restant difficile sur l'univers du jeu vidéo, la plateforme Wii U de Nintendo ayant rencontré un succès mitigé. Le marché attendait par ailleurs la sortie des nouvelles plateformes de salon PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft.

BIGBEN INTERACTIVE demeure le leader en Europe des accessoires tiers (non consoliés) de l'univers du jeu vidéo, avec notamment des produits tels que les contrôleurs pour consoles de salon et leurs recharges, les casques Bluetooth (produits permettant de communiquer lors des parties en ligne) et bien d'autres produits.

Les accessoires pour consoles portables, les systèmes de protection pour consoles et les packs offrant différents accessoires (stylets, chargeurs, pochettes, écrans de protection) enregistrent des ventes récurrentes et indexées au parc de consoles actuellement installé.

L'activité de conception d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft). A noter toutefois la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles casual Nintendo Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.

Plus récemment, le Groupe a développé des produits à destination des set up box pour le compte d'opérateurs télécom.

BIGBEN INTERACTIVE répond parfaitement aux attentes des consommateurs Nintendo (Wii, DS, DSi XL, 3DS, Wii U). Sa gamme de produits a connu ces dernières années une très forte demande avec des développements de produits adaptés à ces consoles. Malgré un succès commercial nuancé ces dernières années, ces gammes compatibles avec les produits Nintendo restent dominants dans le mix des ventes du Groupe.

La Recherche et Développement du Groupe, renforcée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs, tant en France qu'à Hong Kong, a permis d'accroître le nombre de brevets déposés et d'améliorer la technicité et la qualité des produits de ses produits.

BIGBEN INTERACTIVE reste par ailleurs très vigilant à son positionnement prix sur le marché.

En mettant un point d'honneur à assurer une qualité et une sécurité irréprochables, BIGBEN INTERACTIVE s'est solidement installée comme étant une marque incontournable. Sa notoriété, confortée par une récente étude Ipsos (33 % de notoriété), en fait un acteur privilégié de la distribution d'accessoires de jeux vidéo en Europe.

Gammes d'accessoires de jeu vidéo dédiées aux plateformes PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft :



• En ce qui concerne les produits dédiés à la téléphonie mobile...

Début 2010, le Groupe s'est positionné sur le marché des produits accessoires pour la téléphonie mobile et les périphériques nomades. Ce marché est très actif et porté par les succès des produits Apple (iPhone et Ipad) et plus largement par les téléphones smartphones (Samsung, etc). La contribution de ces produits au chiffre d'affaires, inférieure à 1,0 M€ de ventes lors de l'exercice 2010/2011, se renforce depuis 2 exercices sur un marché très dynamique, notamment avec la contribution des activités issues de ModeLabs Group.

Métier historique de ModeLabs Group, aujourd'hui filiale de BIGBEN INTERACTIVE, les ventes d'accessoires de téléphonie (Protection, l'Énergie, le Nomade, les Loisirs ou le Multimédia) sont directement liées aux ventes de mobiles avec les besoins de consommation liés.

Le nombre de références d'accessoires liées à la mise sur le marché de téléphone mobile n'a cessé de croître au cours des dernières années. La complexité de gestion des références ainsi que les volumes vendus d'accessoires ont rendu nécessaire l'industrialisation de la logistique. Dans ce contexte, le Groupe a su établir une expertise logistique qui accompagne son expansion dans ses autres lignes de produits. Les accessoires sont gérés comme des produits à très forte rotation et à durée de vie courte. Leurs ventes étant directement corrélées à la mise sur le marché de nouveaux mobiles, elles nécessitent une forte réactivité et flexibilité.

Grâce à la spécialisation historique de ModeLabs Group dans l'industrie du téléphone mobile, BIGBEN INTERACTIVE a su adapter ses offres de produits aux différentes spécificités des canaux de ventes et de la demande des clients. Le Groupe se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur du marché des accessoires de téléphonie mobile et des tablettes en France avec une part de marché de l'ordre de 35 % (source : Société).

Durant les exercices 2012/2013 et 2013/2014, le marché de la téléphonie a poursuivi sa mutation portée par le succès des smartphones et la rapide percée des mini-tablettes qui entraînent une demande croissante d'accessoires notamment dans la protection et la convergence (son, données, jeux).

La progression des volumes de vente de la branche Accessoires a été portée par le succès des produits de licensing, produits à forte valeur ajoutée (Kenzo, Quiksilver, Eden Park, Jean-Paul Gaultier, Ora ïto Mobility... et plus récemment Christian Lacroix).

Gammes d'accessoires de téléphonie sous licences Jean-Paul Gaultier et Ora Ito Mobility :



• De manière générale, sur ses marchés de l'accessoire pour le jeu vidéo ou la téléphonie mobile...

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing, de leur conception à leur fabrication. Ils sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, d'ergonomie mais aussi à celle des distributeurs pour le packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeu vidéo.

Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sous-traite l'intégralité de sa production, principalement en Asie. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles. Les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne, au sein du bureau de Hong Kong, les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie.

• Edition

Fort de ses expériences passées, notamment en matière de distribution exclusive, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition de jeux en propre, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux).

L'approche du Groupe au niveau de ses activités d'édition suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des studios de développement externes.

Le Groupe se focalise sur les aspects de marketing et de commercialisation des produits. Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, la prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeux vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires ;

- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme « Cocoto » destinée à une large clientèle. Cela a permis au Groupe de se positionner en leader sur ce marché depuis 2003.

La qualité de ces savoir-faire est particulièrement visible sur la gamme des produits packagés Jeu Vidéo + Accessoire (« Bundle ») dont BIGBEN INTERACTIVE s'est fait le spécialiste. Ainsi, fort de son expérience dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE a développé et mis le marché plusieurs packages Jeu Vidéo + Accessoire qui ont connu un succès significatif au cours de l'exercice 2010/2011 (18,2 M€ de contribution au chiffre d'affaires pour les activités d'Édition lors de cet exercice record).

Toutefois, alors que les ventes en Édition s'étaient repliées à environ 10,7 M€ de chiffre d'affaires en 2011/2012, l'activité avait été à nouveau en recul significatif lors de l'exercice 2012/2013, atteignant 4,1 M€, en baisse de 61 %, en particulier en raison du décalage de la sortie du jeu Handball Challenge.

Au cours de l'exercice 2013/2014, l'activité a bien rebondi, bénéficiant de la réussite du titre de courses de voitures WRC4 (vendus à plus de 250 000 unités) et de la sortie en fin d'exercice du jeu Handball Challenge (vendus à plus de 70 000 unités).

Gammes complètes de jeux WRC4 et Handball Challenge édité par le Groupe :



Le rebond des activités d'Édition de jeux vidéo enregistré lors de l'exercice 2013/2014 devrait se poursuivre, notamment avec le prochain lancement du jeu Rugby 15, premier jeu de rugby dédié aux consoles de nouvelle génération et pour lequel BIGBEN INTERACTIVE sera éditeur et distributeur au niveau mondial.

L'exercice qui vient de débuter doit également voir la concrétisation du lancement de Créature Online Free to Play, jeu édité par le Groupe et testé en Autriche en juin 2014 puis distribué partout en Europe par ProSieben TV.



• Audio

Segment historique du Groupe, l'Audio retrouve depuis plusieurs exercices une nouvelle vigueur au sein du portefeuille des activités de BIGBEN INTERACTIVE. Avec un ciblage de produits grand public, l'accent est aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux alliant technologie et design, et répondant aux attentes des clients.

Au sein de ce pôle d'activités, BIGBEN INTERACTIVE développe et commercialise un large panel de produits : chaînes Hi-Fi, lecteurs MP3, micro chaînes, radios, radios CD, tourne-disques, etc.

Au-delà de sa maîtrise pour le développement produits, le Groupe fait usage sur cette activité Audio de ses capacités en termes de marketing, misant sur des fonctionnalités et des caractéristiques originales afin de se démarquer de la concurrence.

Fort d'une expérience de près de 30 ans en Asie, cette branche a pu insuffler un renouveau dans certains linéaires. Ainsi, les ventes de tourne-disques, permettant à la fois d'écouter des disques vinyles et de les encoder en MP3, prouvent que les choix effectués par l'équipe du département Audio ont été plébiscités par le public. Le renouveau de cette activité est sans cesse soutenu par un sourcing efficace et une recherche des tendances du moment.

Ainsi, bénéficiant des mêmes atouts que les pôles Accessoires et Edition, l'Audio est aujourd'hui présenté au sein de l'ensemble « Conception » en matière de segmentation des activités de BIGBEN INTERACTIVE.

Au cours de l'exercice 2013/2014, le pôle Audio a réalisé un chiffre d'affaires de 22,6 M€, en hausse de près de 40 %. A noter le succès des tours multimédia, des radios réveil, ou encore les produits sous licence Coca-Cola.

Plus récemment, le Groupe a acquis la licence Thomson, marque de forte renommée auprès du grand public. Cette acquisition permettra au secteur Audio de soutenir activement sa croissance et sa prise de parts de marché.

[Aperçu de la gamme de produits Audio haut de gamme sous licence Thomson commercialisés par le Groupe :](#)



• Distribution dans l'univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile

En ce qui concerne l'univers du jeu vidéo, BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste sur des produits accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les inter-

venants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

BIGBEN INTERACTIVE peut intervenir comme distributeur exclusif ou comme distributeur non exclusif.

La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux, puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début des années 90 et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant. La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre elle une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution reposent sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;

- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réasorts et retours nécessaires.

[L'efficacité logistique au coeur de la stratégie du Groupe :](#)





Il est rappelé que le Groupe disposait historiquement, au travers de sa filiale GAMES.FR, de magasins de distribution en propre. Le Groupe s'est toutefois désengagé de la distribution en direct, l'ensemble des magasins ayant été cédé ou fermé à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2010. Pour cette filiale GAMES.FR, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne (5,2 M€ de ventes au cours de l'exercice 2013/2014, en léger repli par rapport aux 5,5 M€ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice précédent).

Sur l'exercice 2013/2014, de manière plus globale, les activités de Distribution, exclusive et non exclusive, sont en baisse, faute d'un catalogue significatif au cours de la période importante de Noël. Le volume d'activités représente ainsi 13,9 M€ sur la période, contre 18,1 M€ lors de l'exercice précédent.

Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries historiquement servies par BIGBEN INTERACTIVE (jeux vidéo et produits audio) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE pu utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis précédemment dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur des accessoires pour le jeu vidéo et diversifier son offre auprès de la grande distribution en proposant à ses produits audio un nouveau canal de distribution.

Le Groupe est désormais solidement ancré sur son marché au travers de ses positions significatives sur les Accessoires, sur l'Édition et sur l'Audio, tout en disposant des infrastructures et des savoir-faire en matière de Distribution.

Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE entend bénéficier de ses atouts pour accroître l'éventail de ses produits Accessoires, en adressant l'univers des smartphones et des tablettes. Capitalisant sur les savoir-faire des deux groupes, BIGBEN INTERACTIVE compte bénéficier pleinement du phénomène de convergence multimédia en se positionnant comme le leader en Europe de ce marché. Suite à l'opération d'envoie menée par BIGBEN INTERACTIVE en 2011, la stratégie d'intégration de ModeLabs Group au sein de l'ensemble repose sur les 3 piliers exposés ci-après.

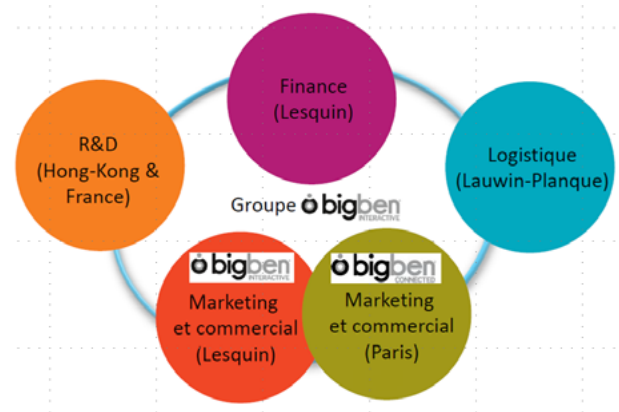
• Capitaliser sur les savoir-faire opérationnels des deux groupes pour tendre vers l'excellence

Fort des expertises des équipes techniques de développement produits, de volumes d'activités plus significatifs pour pouvoir peser plus largement sur leurs fournisseurs et sous-traitants, d'une grande maîtrise des aspects marketing et logistiques liés au déploiement de leurs produits sur les territoires couverts, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui en mesure de capitaliser sur la complémentarité des savoir-faire de ses deux groupes pour accroître significativement ses ventes et sa rentabilité.

BIGBEN INTERACTIVE bénéficie d'une taille plus importante et donc d'une meilleure visibilité vis-à-vis de ses fournisseurs, clients et partenaires externes notamment à l'international. Par ailleurs, les équipes basées à Hong-Kong peuvent aujourd'hui mutualiser leurs efforts pour mettre à disposition de l'ensemble du Groupe leurs savoir-faire en matière de sourcing de produits ainsi qu'en matière de recherche et développement.

Pour aller dans ce sens, le Groupe a au cours de ces derniers trimestres réorganisé ses équipes et ses implantations principales, en vue d'une plus grande efficacité. Ainsi, aujourd'hui, les principales fonctions du Groupe peuvent être résumées ci-après :

Organisation opérationnelle résumée du Groupe :



• Développer le portefeuille de produits propres au sein des activités d'Accessoires de téléphonie

Comme précisé précédemment, ModeLabs Group avait engagé ces dernières années le développement de ses propres produits, en particulier sur les accessoires de téléphonie. A ce jour, les ventes de ces produits développés par BIGBEN INTERACTIVE représentent plus de la moitié du volume d'affaires global et leurs parts relatives ont vocation à continuer à progresser.

Au regard de la proximité des produits entre les gammes historiquement commercialisées par BIGBEN INTERACTIVE pour l'univers du jeu vidéo et les gammes définies pour couvrir l'univers de la téléphonie (housses de protection, batteries et alimentation, oreillettes, etc.), de réelles synergies ont été identifiées et donnent aujourd'hui la possibilité au Groupe de poursuivre son développement et l'élargissement de sa gamme de produits propres sur l'exercice 2014/2015 (disques durs sans fil, mini USB, batterie de secours pour smartphone, etc...).

Ainsi, en application de la politique d'innovation et de développement qui prévaut chez BIGBEN INTERACTIVE, le Groupe doit bénéficier d'ici 2 à 3 ans d'un accroissement important de ses capacités d'innovation et de développement sur ses produits propres.

• Accompagner l'internationalisation des activités de ModeLabs Group

Au moment de son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, les activités de ModeLabs Group à l'international étaient essentiellement représentées par les activités de ModeLabs Manufacture, entité ne faisant pas partie du périmètre de reprise et, par des activités de distribution de téléphones mobiles « OEM » (activités aujourd'hui cédées).

Au regard de la gamme de produits disponibles et de la qualité des implantations de BIGBEN INTERACTIVE à l'international (filiales en Belgique, en Hollande, en Allemagne et plus récemment en Espagne et partenaires distributeurs dans les autres pays européens), BIGBEN INTERACTIVE vise également à développer d'importantes synergies de moyens opérationnels pour la commercialisation des accessoires de téléphonie et tablettes partout en Europe.



Au-delà des circuits de distribution traditionnellement adressés par le Groupe à l'international (grande distribution, magasins spécialisés,...), BIGBEN INTERACTIVE entend adresser les opérateurs tels que Vodafone ou Deutsche Telekom, s'inspirant du succès de ModeLabs Group à être référencé chez les opérateurs français.

2.2.

Des marchés ciblés connaissant des cycles différenciés

Il est précisé dans les paragraphes ci-après certaines informations concernant les marchés adressés par la Société (jeu vidéo, téléphonie mobile et tablettes, univers audio), informations basées sur les données et estimations fournies par le cabinet GfK, cabinet faisant référence au niveau européen sur les activités de BIGBEN INTERACTIVE.

Sauf mention contraire, les données datent de février 2014.

Un marché du jeu vidéo en phase de redémarrage

• Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Alors que le marché mondial du jeu vidéo avait atteint en 2008 un chiffre d'affaires record de 49 Md€ (en croissance de + 11 % par rapport à l'année précédente), l'activité s'est inscrite en recul régulier depuis cette date, avec des baisses comprises entre 5 et 15 % par an (source : DFC Intelligence).

Au niveau hardware, l'arrivée à maturité de la console phare de salon Nintendo Wii, les lancements mitigés de nouvelles plateformes Sony PS Vita, Nintendo 3DS, ou encore plus récemment Nintendo Wii U n'ont pas permis au marché de s'inscrire en hausse au cours de ces dernières années.

Malgré l'amélioration de la jouabilité des consoles PlayStation 3 de Sony et Xbox 360 de Microsoft (grâce respectivement au PlayStation Move et au Kinect) et au succès commerciaux de ces consoles, la guerre des prix a contribué à la baisse du marché.

Dans le même temps, au niveau software, l'absence de lancement de licence majeure sur le marché et un certain attentisme des grands éditeurs avec l'arrivée très récente des produits tels que la PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft ont conduit à observer une contraction régulière du marché, exception faite des produits à destination des téléphones mobiles, en particulier en mode freemium.

Il faut bien rappeler que le marché du jeu vidéo traditionnel a traversé ces dernières années une période de transition importante, période marquée, de manière traditionnelle, par l'attente de sorties de produits hardware significatives, avec dans le cas présent, en fin d'année 2013, celles des produits PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft, et ce après le lancement mitigé de la Nintendo Wii U fin 2012. Par ailleurs, le marché est également challengé par les tendances liées à la dématérialisation du jeu vidéo dans son ensemble et par une concurrence certaine de la part des produits de type smartphones.

Le marché de la console de jeu et son environnement (jeux et accessoires), reste en croissance long terme mais se caractérise par des cycles très prononcés, chaque nouvelle génération de consoles ayant un effet accélérateur lors de son lancement. A contrario, l'activité du jeu vidéo sur l'univers PC n'a quant à elle cessé de décliner au cours de ces dernières années.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2013 était 4,5 fois supérieur au nombre de consoles vendues.

Sur la base des informations fournies par GfK début 2014, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 8 dernières années :

Marché français du jeu vidéo et de la console de jeu :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Croissance moyenne
Consoles	568	1 122	1 297	1 023	873	759	632	613	
croissance annuelle		97,5%	15,6%	-21,1%	-14,7%	-13,1%	-16,7%	-3,0%	1,1%
Jeux pour consoles	797	1 131	1 460	1 277	1 250	1 146	988	939	
croissance annuelle		41,9%	29,1%	-12,5%	-2,1%	-8,3%	-13,8%	-5,0%	2,4%
Accessoires pour consoles	123	200	276	283	289	272	287	259	
croissance annuelle		62,6%	38,0%	2,5%	2,1%	-5,9%	5,5%	-9,8%	11,2%
Total	1 488	2 453	3 033	2 583	2 412	2 177	1 907	1 811	
		64,9%	23,6%	-14,8%	-6,6%	-9,7%	-12,4%	-5,0%	2,8%

Sources : Panel France GfK



Après avoir atteint un sommet en 2008, à plus de 3 Md€, le marché français du jeu vidéo s'est contracté entre 2009 et 2013. La tendance baissière observée en 2009 s'est confirmée lors des années 2010 et 2011, avec toutefois des baisses d'activité globales beaucoup plus limitées (respectivement de - 6,6 % et de - 9,7 % en 2010 et en 2011), pour à nouveau s'accélérer lors de l'année 2012 avec une baisse notable de plus de 12 %. L'année 2013 marque une nouvelle baisse d'activité, mais beaucoup plus faible, à hauteur de - 5,0 % par rapport à 2012, et ce en raison en fin d'année des sorties des nouvelles consoles PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft.

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

• **Tendances observées sur le marché français du jeu vidéo**

Au-delà des chiffres évoqués ci-dessus, typologie de produits par typologie de produits, il convient de souligner que le marché français du jeu vidéo, comme l'ensemble du marché mondial, connaît ces dernières années des tendances importantes.

Immanquablement, le nombre de joueurs augmente et l'univers se féminise. Ainsi, sur le marché français, les données GfK faisaient référence à 11 millions de joueurs (âge moyen 21 ans) en 2000 contre 35 millions de joueurs (âge moyen 38 ans) en 2013. Dans le même temps, notamment en ce qui concerne les tranches d'âge plus élevées, le public est de plus en plus féminin. Plus de la moitié des joueurs âgés de 18 à 24 ans sont des joueuses...

Ces constats sont le résultat du fait qu'aujourd'hui le jeu vidéo est partout dans la maison, que cela soit au travers des consoles, des tablettes, des téléphones portables ou encore des télévisions connectées... Ainsi, en 2013, 80 % des français déclarent avoir au moins joué une fois à un jeu vidéo au cours des 12 derniers mois, et en moyenne, les français ont passé plus de 12 h par semaine à jouer aux jeux vidéos...

Dans cet environnement qui semble porteur, le marché observe toutefois des impacts forts liés à la dématérialisation des jeux et à la concurrence accrue des smartphones, appareils eux aussi désormais largement utilisés pour jouer.

En ce qui concerne le hardware, alors que la Nintendo Wii U était très attendue en fin d'année 2012, sa sortie mitigée a conduit le marché à observer une baisse de près de - 17 % de son activité sur la composante hardware, dont le montant des ventes s'était établi à 632 M€ sur l'année 2012. Sur 2013, le marché est resté très attentiste, la sortie des nouvelles consoles PlayStation 4 de Sony et de la Xbox One de Microsoft ayant eu lieu certes avec succès, mais en fin d'année... Ainsi, en valeur, les ventes de consoles restent toujours en baisse en 2013, à 613 M€.

Au niveau software, l'année 2012 avait été marquée par une plus grande concentration des ventes sur les titres phares à grosses notoriétés, comme par exemples Call of Duty - Black Ops II, Fifa 13 ou Assassin's Creed III. Dans le même temps, les ventes dématérialisées proposées par les plateformes avaient progressé de près de 30 % pour représenter 41 M€ de chiffre d'affaires. Toutefois, cette typologie d'activités (software) au sein de l'univers du jeu vidéo a fort à faire face à l'essor des jeux à destination des smartphones et des tablettes, supports pour lesquels les jeux gratuits / en mode freemium sont extrêmement nombreux. En conséquence, globalement, les ventes 2012 sur la partie software s'étaient établies en baisse de 13,8 % pour représenter 988 M€. De la même manière, l'année 2013 a vu quelques grands succès,

comme par exemples GTA V, Fifa 14 ou encore Just Dance, mais n'a pu afficher une croissance, le volume d'affaires enregistré en France étant ainsi en baisse de - 5,0 % pour atteindre 939 M€ (faute d'une actualité éditoriale suffisante, dans le phénomène d'attente de la sortie des nouvelles consoles PlayStation 4 de Sony et de la Xbox One de Microsoft).

Les années 2009 à 2013 ont été des années de stabilisation de l'activité liée aux accessoires de jeu vidéo, cette typologie de produits profitant d'une large base installée, mais également des déclinaisons de la Playstation 3, avec l'ajout à cette console du système Move, et par ailleurs de la console Xbox 360 avec le produit Kinect de Microsoft. Au cours des années 2012 et 2013, le marché des accessoires pour l'univers du jeu vidéo a également profité de nouveaux produits de type figurines et gaming cards, le chiffre d'affaires français des acteurs de l'accessoires s'élevant ainsi à 287 M€ en 2012 et à 259 M€ en 2013, en repli toutefois de - 9,8 % au cours de cette dernière année.

L'univers de la mobilité en pleine croissance grâce aux smartphones et aux tablettes

• **Le marché de la téléphonie mobile, un marché de masse**

Entre 2002 - année de reprise de la croissance suite à l'éclatement de la bulle des nouvelles technologies - et 2008, le marché des téléphones mobiles avait affiché une croissance annuelle moyenne de 19 % pour atteindre 1,2 milliards d'unités en 2008. Cette évolution du marché se composait d'une phase de croissance annuelle à 2 chiffres jusqu'en 2007 puis d'une moindre croissance de 6 % en 2008. Malgré une baisse des volumes en 2009 (première année de décroissance depuis 2001) du fait de la crise économique mondiale, le marché de la téléphonie restait porteur.

Entre 2008 et 2012, les ventes mondiales de téléphones mobiles ont continué globalement leur progression, pour atteindre dans le monde 1,75 milliards d'unités en 2012 (source cabinet Gartner - Février 2013). La croissance est globalement portée par l'essor des smartphones, les ventes de terminaux d'anciennes générations étant eux en baisse régulière.

Plus spécifiquement, les ventes mondiales de smartphones se sont élevées en 2012 à 720 millions d'unités, en progression de 56 % par rapport à l'année précédente (source GfK - Février 2013). Les dernières prévisions du marché tablent elles sur 925 millions d'unités vendues dans le monde d'ici à fin 2015, portant la croissance entre 2011 et 2015 à 25 % par an.

Au niveau français et européen, après plusieurs années d'hypercroissance, le marché de la téléphonie mobile, et en particulier celui des smartphones, connaît aujourd'hui une croissance plus modérée (de l'ordre de 4 % en France selon GfK en 2013 par rapport à 2012), le taux d'équipement en smartphones ayant dépassé à titre d'illustration en France le niveau de 50 %. Les ventes en volume lors de l'année 2013 restent toutefois très significatives : 23,5 millions d'unités en France, 28,9 millions d'unités en Allemagne, 23,3 millions d'unités en Italie ou encore 14,1 millions d'unités en Espagne (source GfK), attestant de la pertinence du développement du groupe sur le segment des accessoires pour téléphones mobiles.

• **Les accessoires mobiles, un marché corrélé aux terminaux mobiles**

Du fait de la combinaison mobile / accessoire, le marché des accessoires pour terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) est corrélé au marché correspondant au parc installé de terminaux mais se caracté-



rise par ailleurs par une forte rotation des produits : effets de mode, courte durée de vie, constante innovation, prix de vente faible, etc.

Le pic de vente d'accessoires se situe au moment de l'achat ou du renouvellement du téléphone mobile. Les clients finaux accessorisent leurs mobiles au moment de l'achat pour le protéger (housses), le compléter (oreillettes), étendre son champ d'utilisation (kit mains libres de voiture), en explorer et utiliser toutes les fonctionnalités et possibilités (câble data, etc.).

Après quelques temps d'utilisation, les clients peuvent également souhaiter compléter leurs usages avec de nouveaux accessoires : oreillettes Bluetooth, câble ou dongle PC pour sauvegarder répertoires et photos vers un ordinateur, etc.

A chaque mobile se manifeste un besoin de ses propres accessoires. En général, un mobile dispose d'une gamme d'accessoires comprise entre 3 et 12 accessoires dédiés, c'est-à-dire spécifiques à ce modèle de téléphone mobile. Il dispose aussi d'une gamme d'accessoires génériques compatibles.

• **Standardisation et ruptures technologiques**

Le marché de la téléphonie et ses différents segments balancent régulièrement entre standardisation et rupture technologique. Le marché du milieu/haut de gamme s'était standardisé en 2005-2007 autour de modèles comprenant écrans couleurs et caméras plus ou moins sophistiquées. La différenciation sur ces segments se faisait essentiellement par le design et le branding.

De nouvelles technologies comme des processeurs plus puissants, des écrans tactiles, de la géo localisation et surtout des systèmes d'exploitation très conviviaux avec des dizaines de milliers d'applications, ont créé une nouvelle rupture technologique en 2008-2009 dont l'iPhone a été particulièrement emblématique. Le téléphone alors appelé « smartphone » connaît de nouveaux usages. Le smartphone permet d'avoir accès en permanence à l'information de son choix, devient une console portable de jeu vidéo de qualité, permet de réserver ses billets de train ou de spectacles, etc.

Au-delà des produits Apple et de leur propre système d'exploitation, l'arrivée de systèmes d'exploitation comme Android, avec en particulier le succès de la marque Samsung, amène une nouvelle standardisation sur le segment du smartphone. Ainsi, avec la standardisation des technologies, la différenciation se fait de nouveau par le design et le branding, et ce sur des volumes de vente extrêmement importants.

• **L'usage et l'identité au coeur de la segmentation de marché**

Objet multifonctions par excellence, le téléphone mobile est à la fois familier, quotidien et personnel. Plus que la montre, les lunettes, le sac à main ou le bijou, cet objet que son utilisateur a désormais toujours à portée de main est un attribut de son identité.

Dans les phases de maturation technologique, le marché des mobiles évolue vers une plus grande segmentation reflétant les styles de vie, les goûts et les valeurs des utilisateurs finaux d'une part et l'utilisation faite de ces mobiles d'autre part. Cette nouvelle segmentation permet aux marques de l'univers du luxe et du LifeStyle de considérer les terminaux mobiles comme une opportunité crédible d'élargissement de leur gamme produit et un relais de croissance additionnel.

Sur les segments où la différenciation technologique est limitée, on observe un grand nombre de produits co-brandés entre des marques de téléphones et des marques styles de vie.

• **Tendances chiffrées sur l'univers des téléphones mobiles et des tablettes en France**

Selon GfK, les ventes de smartphones et de tablettes en France ont atteint respectivement 15,8 millions d'unités et 6,2 millions d'unités en 2013, alors que ces marchés n'existaient quasiment pas il y a 5 ans, extériorisant ainsi des niveaux de croissance très dynamiques.

Même si l'arrivée de Free sur le marché des opérateurs mobiles devrait avoir pour conséquence de prolonger la durée de vie des appareils, au regard de son modèle économique (Free ne subventionnant pas l'achat des téléphones mobiles, mais ayant une offre « SIM Only », les particuliers ont tendance à garder leur appareil tout en changeant d'opérateur), la tendance reste favorable en ce qui concerne les smartphones avec une croissance attendue en 2014 supérieure à 10 %, avec la vente de 17,6 millions d'unités (source GfK - Février 2014).

Le marché des mobiles d'ancienne génération devrait lui continuer à décroître de manière significative.

Le renouveau de l'univers audio sur le marché français

Au-delà des positionnements de BIGBEN INTERACTIVE sur les univers du jeu vidéo, de la téléphonie mobile et des tablettes, il convient de remettre en avant le poids croissant des activités Audio au sein du mix d'activités du Groupe (plus de 22,6 M€ de contribution au titre du dernier exercice, en croissance de près de 40 %).

Ce segment de marché est depuis quelques années en phase de renouveau (+1 % en 2012 et en 2013, pour atteindre 1,01 Mds en France sur les produits couverts par le Groupe : Audio-Vidéo, Casques et Hi-Fi de salon), alors que le marché de l'électronique grand public est lui en baisse notable (entre - 5 % et - 6 % en ce qui concerne l'ensemble des biens techniques).

Le marché des produits Audio ciblés par le Groupe est en effet porté par le succès des produits liés au nomadisme (accessoires de type casques et écouteurs, dont les ventes atteignent en France 311 M€ en 2013), mais également par l'essor des ventes des produits hi-fi de salon (systèmes audio dont la qualité sonore s'est appréciée, conduisant les ventes vers le haut, à 432 M€ en 2013, en progression de 9 %).

2.3.

Positionnement concurrentiel

• **Sur le marché français des accessoires pour consoles**

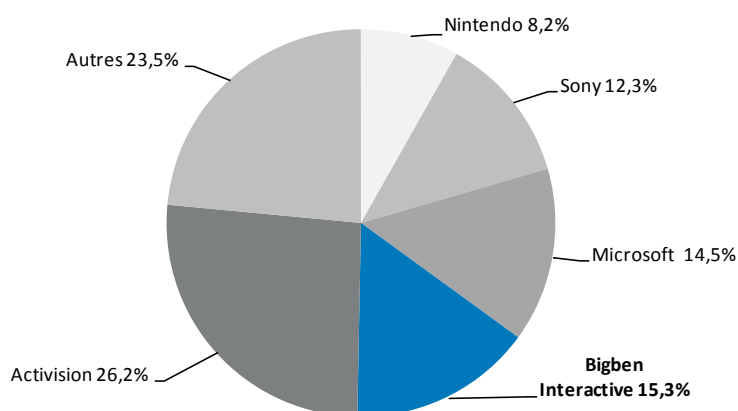
Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK, présentent le Groupe comme l'un des leaders sur le marché français avec une part de marché en volume de 15,3 % et une part de marché en valeur de 9,6 % au titre de l'année 2012, contre une part de marché en volume de 22,9 % et une part de marché en valeur de 14,1 % au titre de l'année 2011 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues) (données 2013 à ce jour non disponibles).

Ces données correspondent à l'étude des parts de marché en intégrant l'ensemble des acteurs de la filière, c'est-à-dire à la fois principalement les consolistes (Nintendo, Sony et Microsoft, qui commercialisent également des produits accessoires pour leurs propres consoles) et les accessoiristes tiers. Au-delà de ces acteurs historiques sur le marché des accessoires, l'année 2012 a été marquée par l'arri-

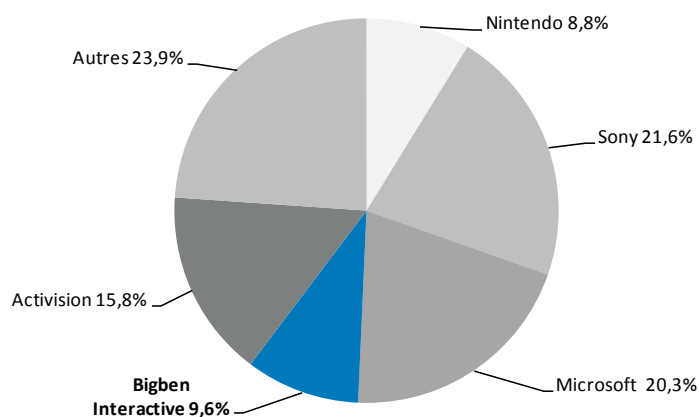
vée significative sur le marché du groupe Activision, historiquement présent sur l'univers de l'édition de jeu vidéo, acteur figurant parmi les plus importants au monde sur ce créneau. Capitalisant sur le succès de son jeu Skylanders, Activision a ainsi commercialisé sur 2012 de très nombreux accessoires, en particulier des figurines et autres recharges, captant ainsi une belle part de marché en France. Cette arrivée sur le marché des accessoires de cet acteur explique largement les baisses tangibles de parts de marché du Groupe BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'année 2012.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires pour consoles (de salon et portables), marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Part de marché en volume en 2012 (chiffres 2013 non disponibles) :



Part de marché en valeur en 2012 (chiffres 2013 non disponibles) :



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, position acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

• Sur le marché français des accessoires de téléphonie mobile

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits accessoires de téléphonie. Toutefois, historiquement, le Groupe est le leader en France de ces activités, avec une part de marché estimée par le management à environ 35 % du marché français.

• Sur le marché français de l'univers Audio

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits correspondant à sa gamme Audio. Toutefois, il est important de noter que la Société figure en très bonne place sur le marché, sur des produits comme les radios réveils, les tourne-disques, les tours audio ou enceintes, produits pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE se situe dans les toutes premières marques en France, aux côtés d'acteurs tels que Philips, Sony ou Samsung...

• Sur le marché français de la distribution de jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

2.4 •

Une différenciation par des efforts de R&D accrus

La recherche au sein du Groupe s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en mains accessible à tous les joueurs. Les savoir-faire techniques du Groupe s'appliquent également au niveau des gammes de produits Audio, mais aussi aux produits Accessoires de téléphonie et pour tablettes.

A ce titre, l'OSEO Innovation avait, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'Entreprise Innovante, qualification qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation, renouvelée en date du 7 juin 2013, rend l'action BIGBEN INTERACTIVE éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

Savoir-faire et technologies maîtrisés par BIGBEN INTERACTIVE

• Compétences techniques

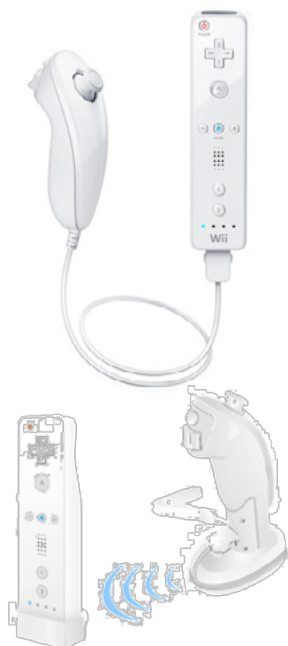
Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des accessoires de jeu vidéo, des accessoires pour téléphones mobiles, ou encore des produits Audio, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir-faire technologiques. Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustifs, loin de là.

L'un des savoir-faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la technologie de radiofréquence, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE, mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a développé des accessoires spécifiques pour améliorer certains produits phares de ces dernières années dans l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii étaient historiquement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck étaient reliés par un cordon, par nature limité en termes de longueur, ce qui pouvait entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d'une technologie Bluetooth, l'ajout d'un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d'une technologie radiofréquence, a permis ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...

Les deux technologies Bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Remplacement du lien physique entre la Wiimote et le Nunchuck sur la base des technologies de radiofréquence :



Autre exemple avec le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consistant à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. Ces récepteurs et transmetteurs sont aujourd'hui directement intégrés à l'intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.

Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par ces innovations et ce savoir-faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de ces applications.

BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoire, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaitement adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulière. Les savoir-faire techniques des spécialistes de la Société en termes de mécanique, électronique, connectique s'expriment alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des développements logiciels en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants ont été développés au sein des équipes techniques du Groupe au cours de ces dernières années, avec de très beaux succès commerciaux enregistrés au cours des derniers exercices (Cocoto, Hunting Challenge, Body Coach, Cyberbike, Sniper Elite,...).

Un autre point fort du savoir-faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de résistance des matériaux, de micromécanique, de connectique...

Avec le développement de sa gamme de produits adaptés aux iPhone et iPad d'Apple, avant même le rachat des activités de Mode-Labs Group, BIGBEN INTERACTIVE capitalisait sur ses savoir-faire techniques pour s'ouvrir de nouveaux marchés, dans de larges volumes de vente. C'est ainsi que des systèmes de protection ont été mis sur la marché par BIGBEN INTERACTIVE au cours de ces derniers trimestres, avec des ventes tout à fait en phase avec les attentes du management.

Enfin, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de connectique liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont généralement recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-dessous).

Systèmes de recharge de Wiimotes :



Au cours de l'exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE avait ainsi mis sur le marché un produit basé sur une technologie par induction permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...



Au-delà des différents savoir-faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

• **Éléments différenciateurs**

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produits et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits.

Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de jeux plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits.

Enfin, compte tenu de ces éléments, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui un acteur largement reconnu de la profession, et les plus importants éditeurs de jeux souhaitent désormais travailler avec la Société, en particulier pour bénéficier de son savoir-faire et de son expertise pour le développement des accessoires de jeu vidéo (Sony, Electronic Arts, Ubi Soft,...).

Profil des équipes de R&D au sein de BIGBEN INTERACTIVE

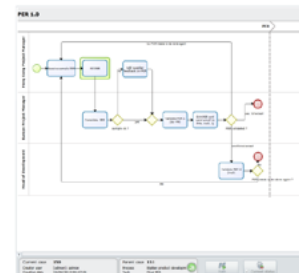
Les équipes de développement technique sont principalement représentées par des effectifs au sein de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE et au sein de l'entité hongkongaise BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (au total, plus de 20 personnes).

Les équipes sont composées principalement d'ingénieurs en électronique, d'opérateurs PAO, et de personnes disposant de compétences spécifiques permettant de faire le lien Software / Hardware, principe de base de plus en plus utilisé par la Société pour le développement de ses produits. Les équipes françaises sont par ailleurs très impliquées dans le respect des critères les plus strictes en termes de qualité et de normes (normes relatives aux jouets, normes relatives aux produits électroniques, normes environnementales,...). Une base de données spécifique a été créée spécialement pour suivre ces aspects au sein de la Société.

L'équipe hongkongaise est en contact quotidien avec les équipes françaises. Des rapports réguliers de l'avancement des développements produits sont ainsi échangés entre les équipes, précisant l'évaluation de chaque produit, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles, ainsi que l'évolution des coûts de revient estimés du produit une fois industrialisé.

Au-delà de la maîtrise des technologies, les équipes apportent beaucoup d'attention quant à la gestion des projets en cours, au travers de l'utilisation de logiciels de suivi de projets permettant une bonne coordination entre les équipes.

Savoir-faire du Groupe en matière de conduite de projets de R&D :



Ce type de documents et fichiers échangés au travers de la mise en place de logiciels spécifiques permet un suivi strict des processus de développements produits entre les équipes du Groupe. Il est en effet rappelé que la philosophie générale de BIGBEN INTERACTIVE est d'être sur chacun de ses produits le premier sur le marché, sur la base d'un produit de qualité et affichant un pricing adapté, d'où une importance cruciale quant au respect des calendriers de développement.

Au-delà de ses propres équipes internes, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place des partenariats avec certaines écoles, comme par exemple ISEN (Electronique - Lille), HEI (Mécanique / Electronique - Lille) ou encore avec ISD (Design - Valenciennes), ainsi que des collaborations plus spécifiques avec des experts techniques, et ce pour appuyer certains de ses développements.

Une politique de développement dans le respect des réglementations les plus strictes

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect stricte de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,
- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

• Directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

• Directive 2006/66/CE (piles et accumulateurs - déchets correspondant)

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre



2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

• **Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballage - éco emballage)**

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

• **Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)**

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

• **Directive 88/378/CEE (sécurité des jouets)**

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

• **Directive ROHS (restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)**

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

• **Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique - CEM)**

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

• **Directive 2006/95/CE (basse tension - DBT)**

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

• **Réglementation applicables aux activités de téléphonie**

Les produits de téléphonie doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ou le bon fonctionnement avec les réseaux GSM (FTA et GCF), EDGE et 3G ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur de tous les pays dans lesquels s'étend son activité.

Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad.

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

Avec cette prise de conscience de l'enjeu que représente la propriété intellectuelle et alors que la Société était à même de mener des innovations majeures (notamment par exemple les manettes radiofréquences lancées en 2002, et depuis devenues standard sur le marché), BIGBEN INTERACTIVE a pris le parti de déposer alors régulièrement des brevets.

Ainsi, à partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui titulaire de brevets correspondant notamment à des pochettes de rangement pour les consoles de jeux, à des accessoires immersifs pour jeux vidéo, à des haltères pour jeux vidéo, à des accessoires immersifs de remise en forme pour jeux vidéo, à des équipements et procédés de limitation du temps d'utilisation des consoles de jeu, à un vélo interactif, à un simulateur de conduite, au système de fixation et d'interaction GameTab One... Dernièrement, le Groupe a développé des produits Audio avec une double interface brevetée pour une connexion indépendamment aux smartphones et tablettes de l'univers Apple iOS ou de l'univers Samsung sous Android, couvrant ainsi plus de 75 % du marché.

De son côté, les demandes de brevets ainsi que les brevets dont Modelabs Group est historiquement propriétaire concernent un capot



amovible permettant la configuration d'un terminal simplifié, un système de téléchargement par voie SMS d'informations dans un terminal de téléphonie fixe, des fonctions de contrôle parental et de contrôle de l'usage de la consommation, la configuration d'un téléphone à distance par SMS, un chargeur d'alimentation universel maison et voiture adapté à tout type de téléphone, un kit main libre universel permettant l'adaptation à tout type de téléphone, un téléphone mobile avec touches dont l'actionnement permet un appel vers un numéro donné, un téléphone mobile avec coque plastique interchangeable, un accessoire permettant la mise en œuvre de fonctionnalités d'un téléphone mobile.

Au-delà des brevets et des dépôts de brevets, le Groupe dépose régulièrement de nombreux modèles couvrant les produits mis à disposition du marché. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE affiche aujourd'hui plus d'une cinquantaine de modèles propriétaires sur ses activités historiques, qu'il s'agisse de modèle de contrôleurs, manettes de jeux, répliques de fusils, de guitares ou d'haltères, pochettes ou coques de protection pour les consoles portables, oreillettes et écouteurs, récepteurs de radio, enceintes pour haut-parleurs, lecteurs de disques audio numériques, réveille-matins, ...

Licences

La Société exploite, ou a exploité, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires adaptés à la console Nintendo DS.

- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Édition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs.

De manière générale, les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord-américaine

Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

Les activités d'Accessoires de téléphonie, de leur côté, développent une partie de leurs revenus au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, Jean-Paul Gaultier, Ora ïto Mobility...), tout comme les activités Audio, plus récemment, avec la signature de licences phares Coca-Cola et Thomson.

Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits Audio.

Confortant le rapprochement effectif des groupes BIGBEN INTERACTIVE et Modelabs Group, il a été annoncé en mai 2013 la mise en avant de manière unifiée de la marque « Bigben » pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ainsi, l'architecture des marques du Groupe est désormais la suivante :

- Le Groupe garde la dénomination Bigben Interactive

- La division Accessoires pour mobiles (issue de ModeLabs) est dénommée Bigben Connected



La marque commerciale du Groupe est déclinée en 4 marques produits pour segmenter et simplifier l'offre produit vis-à-vis du consommateur et du distributeur :

- Bigben Play : Univers du jeu (manettes, volants, jeux vidéo...)

- Bigben Sound : Univers du son (enceintes, casques, kits piéton,...)

- Bigben Smart : Univers multimédia (chargeurs, disques durs, connectique...)

- Bigben Collection : Univers de la personnalisation (étui, coque, housse pour équipements portables...)

Les marques phares du Groupe à compter de mai 2013 :





2.5.

Evénements exceptionnels

Hormis les éléments décrits ci-avant propres aux marchés adressés par le Groupe et ceux décrits au chapitre 3. « Rapport de gestion » portant notamment sur les risques, la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires et/ou sur sa situation financière au cours de l'exercice 2014/2015.



DEUXIEME PARTIE : Informations juridiques et financières

CHAPITRE 3.

Rapport de gestion 2013/2014

p. 25

- 3.1. Activité et événements de l'exercice 2013/2014
- 3.2. Analyse des résultats et de la structure financière à l'issue de l'exercice 2013/2014
- 3.3. Événements récents et perspectives
- 3.4. Facteurs de risque
- 3.5. Organisation du groupe et des filiales
- 3.6. Politique d'investissements
- 3.7. Gouvernance et rémunérations
- 3.8. Effectifs
- 3.9. Capital et actionnariat
- 3.10. Autres informations

CHAPITRE 4.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne

p. 50

- 4.1. Rapport du Président du Conseil d'administration
- 4.2. Rapport des commissaires aux comptes

CHAPITRE 5.

Informations sociales et environnementales

p. 60

- 5.1. Rapport RSE
- 5.2. Rapport des commissaires aux comptes

CHAPITRE 6.

Comptes consolidés 2013/2014

p. 69

- 6.1. Comptes consolidés 2013/2014
- 6.2. Notes et annexes aux comptes consolidés 2013/2014
- 6.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013/2014

CHAPITRE 7.

Comptes sociaux 2013/2014

p. 107

- 7.1. Comptes sociaux 2013/2014
- 7.2. Notes et annexes aux comptes sociaux 2013/2014
- 7.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2013/2014

CHAPITRE 8.

Conventions réglementées

p. 130

- 8.1. Description des conventions
- 8.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

3

CHAPITRE 3

RAPPORT DE
GESTION 2013/2014

3.1.

**Activité et événements de l'exercice
2013/2014****Événements de marché significatifs sur la période****• Vers un nouveau cycle de croissance sur l'univers du jeu vidéo**

L'exercice 2013/2014 a été marqué par des évolutions de marché contrastées au cours de la période en ce qui concerne l'univers du jeu vidéo. Après un 1er semestre très attentiste (- 15 % selon GfK), la commercialisation en fin d'année 2013 des nouvelles consoles PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft a largement dopé le marché. La mise sur le marché de la Nintendo 2DS, produit plus abordable que sa grande soeur Nintendo 3DS, a également contribué au retour à la croissance du marché en fin d'année 2013.

Au-delà de ces supports hardware historiques du marché, l'univers du jeu vidéo a également bénéficié du relais de croissance correspondant aux nouveaux supports de jeu, et en particulier des tablettes. Ces produits ont continué en 2013 à afficher des niveaux de ventes très importants, à environ 6,2 millions d'unités en France selon GfK, en progression de l'ordre de 40 % par rapport à 2012.

Bénéficiant d'un momentum plus favorable au regard des nouveaux produits hardware mis à disposition du marché, les ventes de logiciels ont été marquées par les sorties de blockbusters tels que Battlefield 4, Call of Duty Ghosts ou encore Grand Theft Auto V...

Le lancement des consoles de nouvelle génération PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft sur le 2ème semestre 2013 n'a pas enrayer la décroissance du marché des accessoires de jeu vidéo en France (-10 % en valeur par rapport à 2012 - source GfK).

Largement dépendant du parc installé, le secteur des accessoires profitera du succès commercial des consoles dans un second temps.

• Croissance plus modérée sur l'univers de la mobilité (téléphonie mobile et tablettes)

Après plusieurs années d'hypercroissance, le marché de la téléphonie mobile et des smartphones connaît aujourd'hui une croissance plus modérée (de l'ordre de 4 % en France selon GfK en 2013 par rapport à 2012), le taux d'équipement en smartphones ayant dépassé en France le niveau de 50 %.

En 2013, les ventes en volume restent toutefois très significatives : 23,5 millions d'unités en France, 28,9 millions d'unités en Allemagne, 23,3 millions d'unités en Italie ou encore 14,1 millions d'unités en Espagne (source GfK). La stratégie du Groupe, par l'acquisition de Modelabs en 2011 et le positionnement sur le marché des accessoires pour mobiles et smartphones, se révèle donc pertinente.

Le marché de la mobilité est actuellement soutenu par les ventes de tablettes, produit plus récent sur le marché et bénéficiant d'un taux d'équipement des ménages beaucoup plus faible que celui des smartphones. Ce marché est en croissance de 40 % en France, avec 6,2 millions d'unités vendues.



• **Stabilité du marché de l'audio, dans un contexte de consommation des ménages toujours sous contrainte**

L'univers Audio connaît lors de l'année 2013 une certaine stabilité, dans un contexte de consommation des ménages portant toujours sous contrainte. Ainsi, l'univers des produits Audio-Vidéo, Casques et Hi-Fi de Salon est en légère hausse (+ 1 % par rapport à 2012 selon GfK). Cet univers de produits doit miser sur l'innovation et le design pour séduire le consommateur et se différencier de la concurrence.

Activité commerciale et faits marquants de l'exercice

• **Succès en fin d'exercice des nouvelles gammes d'accessoires de jeu vidéo**

Capitalisant sur ses savoir-faire historiques, le Groupe a su pleinement profiter de la sortie des nouveaux produits hardware PlayStation 4 de Sony, Xbox One de Microsoft et Nintendo 2DS sur l'univers du jeu vidéo. Le groupe a ainsi pu commercialiser fin 2013 et début 2014 une importante gamme d'accessoires de jeu dédiés à ces nouvelles plateformes, et ce même s'il convient d'attendre la montée en puissance du parc installé correspondant pour permettre de commercialiser des quantités de produits plus importantes.

Parallèlement, la confiance accordée par Turtle Beach, leader mondial des casques audio dédiés au gaming, a porté ses fruits avec une hausse des ventes des produits de la marque sur l'ensemble des pays couverts par BIGBEN INTERACTIVE.

Le début d'exercice 2013/2014 avait lui été plus calme pour le Groupe en termes de produits Accessoires de jeu, même s'il convient de rappeler le lancement réussi, en partenariat avec Samsung, du Cyberbike pour Smart TV en Asie.

• **Essor des produits de mobilité sous licence**

Au niveau des accessoires dédiés à la mobilité, l'activité a été portée par le succès des nouveaux produits sous licence Jean-Paul Gaultier et Ora Īto Mobility. Ces derniers ont notamment été récompensés par des prix prestigieux de l'univers du design : IF Design Awards et Red Dot Design Awards.

Outre le succès commercial des produits correspondants, ces licences favorisent l'internationalisation des ventes et la pénétration de nouveaux canaux de distribution, levier stratégique important que s'est fixé BIGBEN INTERACTIVE. Ces univers complètent les autres marques déjà mises en avant par le Groupe au sein de ses produits Accessoires de mobilité, avec notamment Kenzo, Quiksilver, Eden Park.

• **Sortie des produits WRC4 et Handball Challenge en Edition**

L'exercice 2013/2014 a été marqué par le renouveau des activités d'Édition du groupe, avec les sorties de deux produits phares : WRC4, licence majeur dans l'univers du rallye et Handball Challenge, premier jeu dédié au handball, titre toutefois commercialisé en toute fin d'exercice.

Au-delà de son catalogue récurrent à destination des plateformes Nintendo 2DS et 3DS, le Groupe a ainsi concrétisé au cours de l'exercice la mise sur le marché de deux produits significatifs, ayant et devant largement être contributeurs à l'activité de l'exercice passé et de l'exercice en cours (250 000 unités vendues pour le titre WRC4 et 70 000 unités vendues pour le titre Handball Challenge, en quelques semaines).

Ces succès en Édition sont accompagnés également par la commercialisation de produits comme MX GP (France, Benelux et Allemagne), produit édité par Milestone et distribué par le Groupe.

• **Accords pour la commercialisation de produits Audio sous la marque Thomson et sous la marque Coca-Cola**

BIGBEN INTERACTIVE a signé au cours de l'exercice 2013/2014 deux licences importantes lui permettant de commercialiser de nouvelles gammes de produits, sous licence Coca-Cola et sous licence Thomson.

L'exploitation des savoir-faire techniques du Groupe dans le développement et la mise au point de produits innovants, conjuguée à la notoriété de ces deux marques auprès du public, est un gage de succès à venir sur cette activité Audio.

Au-delà de ces faits marquants, d'autres éléments tels variations de périmètre, escroquerie au Président, investissement photovoltaïque ou encore covenants bancaires sont traités ultérieurement dans le présent rapport de gestion.

3.2.

Analyse des résultats et de la structure financière à l'issue de l'exercice 2013/2014

Activités et résultats d'ensemble du Groupe

• **Evolutions marquantes en matière de contribution des activités**

Au cours de l'exercice 2013/2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 178,3 M€, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2012/2013, lui-même en progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, les métiers Core Business du Groupe, à savoir les métiers de Conception, restent très largement contributeurs à l'activité du Groupe, ceux-ci représentant ainsi 92,2 % du chiffre d'affaires 2013/2014, contre 88,9 % lors de l'exercice précédent. De manière plus spécifique...

... au niveau du pôle Accessoires, les produits à destination des marchés du jeu vidéo ont pu retrouver plus de dynamisme en fin d'exercice, portés par les sorties des nouvelles plateformes PlayStation 4 de Sony, Xbox One de Microsoft et Nintendo 2DS. Ainsi, dans un marché globalement en baisse au cours de l'année 2013, les activités du Groupe dédiées à l'accessoire de jeu vidéo sont elles en légère hausse. Dans le même temps, la croissance toujours significative des activités Accessoires de mobilité, notamment soutenues par les nouveaux produits sous licence Jean-Paul Gaultier et Ora Īto mobility, permet à l'ensemble des activités Accessoires d'être en croissance de l'ordre de 5 % sur la période, leur contribution s'élevant ainsi à 131,4 M€ au cours de l'exercice 2013/2014, contre 125,1 M€ lors de l'exercice précédent.

... le pôle Édition, après une pause enregistrée au cours de l'exercice 2012/2013, retrouve quasiment son niveau d'activité de 2011/2012, à plus de 10,4 M€ de contribution au chiffre d'affaires. Ces activités ont bénéficié au cours de la période de la commercialisation du jeu phare WRC4 ainsi que du lancement réussi du jeu Handball Challenge.



... de son côté, l'activité Audio a continué à sur-performer avec une croissance de 40 % par rapport à l'exercice précédent (exercice ayant lui-même déjà affiché une croissance de + 36 %).

de 35,2 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2012/2013 à 28,9 % lors de l'exercice 2013/2014, soit une baisse de - 6,3 % en taux de marge.

Evolution du chiffre d'affaires et de sa répartition par type de produits au cours des 3 derniers exercices :

En M€ et en %	31 mars 2012 consolidés *		31 mars 2013 consolidés		31 mars 2014 consolidés		Croissance 2012/2013 vs 2011/2012	Croissance 2013/2014 vs 2012/2013
Chiffre d'affaires	151,6	100,0%	163,6	100,0%	178,3	100,0%	7,9%	9,0%
Accessoires	117,3	77,4%	125,1	76,5%	131,4	73,7%	6,6%	5,0%
Edition	10,7	7,1%	4,1	2,5%	10,4	5,8%	-61,7%	153,7%
Audio	12,0	7,9%	16,3	10,0%	22,6	12,7%	35,8%	38,7%
Cœur de métier Conception	140,0	92,3%	145,5	88,9%	164,4	92,2%	3,9%	13,0%
Distribution	11,6	7,7%	18,1	11,1%	13,9	7,8%	56,0%	-23,2%

* : Les comptes 2011/2012 ont été retraités de la cession des activités Distribution de Mobiles afin d'assurer une meilleure comparabilité, tenant compte d'une contribution des activités de Modelabs Group à hauteur de 12 mois sur l'exercice (approche pro forma)

Sur l'exercice 2013/2014, les activités de Distribution, exclusive et non exclusive, sont elles en baisse, faute d'un catalogue significatif au cours de la période importante de Noël. La baisse de contribution au chiffre d'affaires est en effet imputable à la contreperformance enregistrée au 3ème trimestre de l'exercice.

L'ensemble des produits a pesé négativement au cours de l'exercice 2013/2014 sur le mix de marge brute, avec notamment une contribution plus forte au sein des Accessoires Gaming des produits Turtle Beach (-1,5 M€ de marge brute sur les accessoires de jeu vidéo), accessoires moins bien margés que les produits propres et un poids important des produits distribués à destination des smartphones Samsung au sein des accessoires de mobilité (-6,0 M€ de marge brute sur les accessoires de téléphonie), produits là aussi moins bien margés.

Répartition du chiffre d'affaires par trimestre au cours des 3 derniers exercices :

En M€ et en %	31 mars 2012 consolidés *		31 mars 2013 consolidés		31 mars 2014 consolidés	
Chiffre d'affaires	151,6	100,0%	163,6	100,0%	178,3	100,0%
1er trimestre (avril-juin)	26,6	17,5%	31,5	19,3%	32,0	17,9%
2ème trimestre (juillet-septembre)	32,3	21,3%	34,6	21,1%	36,2	20,3%
3ème trimestre (octobre-décembre)	58,2	38,4%	60,0	36,7%	71,7	40,2%
4ème trimestre (janvier-mars)	34,5	22,8%	37,5	22,9%	38,3	21,5%

* : Les comptes 2011/2012 ont été retraités de la cession des activités Distribution de Mobiles afin d'assurer une meilleure comparabilité, tenant compte d'une contribution des activités de Modelabs Group à hauteur de 12 mois sur l'exercice (approche pro forma)

La saisonnalité de l'activité reste très importante sur le 3ème trimestre (octobre à décembre).

Malgré les bonnes performances des activités Accessoires de mobilité et Audio, moins directement liées à la période de Noël, le 3ème trimestre compte pour 40,2 % du chiffre d'affaires total de l'exercice.

• Résultats dégagés par le Groupe

Avec une activité en hausse tangible, BIGBEN INTERACTIVE enregistre toutefois en 2013/2014 une contraction de son résultat opérationnel courant, à 5,2 M€, contre 11,5 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel courant représente une marge limitée de 2,9 % du chiffre d'affaires, contre 7,0 % un an auparavant.

Cette évolution à la baisse du résultat opérationnel courant provient essentiellement d'une contraction de la marge brute des produits commercialisés par le Groupe. En effet, le taux de marge brute passe

Dans le même temps, les synergies opérationnelles engagées à la suite de l'intégration de Modelabs Group se matérialisent, avec notamment une baisse de l'ordre de 1,0 M€ du poste « Autres achats et charges externes », ce poste représentant ainsi 13,1 % du chiffre d'affaires, contre 14,9 % du chiffre d'affaires 2012/2013. Ces charges correspondent aux charges de fonctionnement (loyers, assurances, déplacements,...) mais également à l'ensemble des frais de marketing liés à la commercialisation des produits développés par le Groupe.

Tenant compte d'un exercice 2013/2014 sous contrainte, le montant des charges de personnel est stable, à 16,8 M€, contre 17,0 M€ lors de l'exercice 2012/2013. A noter, sur la fin d'exercice, l'augmentation des effectifs (+42 personnes - effectifs de clôture) du fait du renforcement des équipes logistiques (suite à l'intégration sous entrepôt commun des accessoires mobiles au cours du 4ème trimestre) et à l'ouverture de l'Espagne (au cours du 3ème trimestre).



Après prise en compte d'amortissements des immobilisations à hauteur de 6,4 M€, dont 1,1 M€ liés à l'amortissement de la clientèle de ModeLabs Group (poste porté à l'actif du bilan de BIGBEN INTERACTIVE post acquisition), le résultat opérationnel courant s'établit à 5,2 M€ au titre de l'exercice 2013/2014, représentant une marge de 2,9 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe doit par ailleurs assumer des charges non récurrentes de près de 4,9 M€, dont 2,6 M€ liés à la fraude intervenue au sein de deux filiales suite à une escroquerie aux virements bancaires, et 1,9 M€ liés à une dépréciation des installations photovoltaïques installées sur l'entrepôt de Lauwin-Planque. En conséquence, tenant compte également du coût des plans d'actions gratuites, le résultat opérationnel est légèrement négatif (- 23 K€), contre un résultat de 10,7 M€ lors de l'exercice précédent.

• Résultat financier

Lors de l'exercice 2013/2014, le résultat net du financement s'est élevé à - 3,2 M€, compte tenu des frais financiers liés au crédit à moyen terme contracté pour l'opération de rapprochement ModeLabs Group (0,9 M€ de frais financiers sur l'exercice). Dans le même temps, le Groupe a également subi des effets négatifs importants sur les taux de change à hauteur de 2,3 M€, et ce en raison notamment d'évolutions particulièrement défavorables de la parité Euro - USD (au-delà des couvertures mises en place par le Groupe).

• Résultat net

Au cours de l'exercice 2013/2014, le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 2,5 M€, en forte décroissance par rapport aux 14,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent, tenant compte d'une contribution au résultat de la quote part des activités de négoce de terminaux mobiles (poste « Mise en équivalence ») s'élevant à 5,5 M€.

Activités et résultats de la Maison-Mère

Au titre de l'exercice 2013/2014, la Maison-Mère BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un chiffre d'affaires de 68,4 M€, pour un résultat opérationnel déficitaire de - 7,8 M€, dont 5,0 M€ au titre des amortissements et provisions de l'exercice 2013/2014. Principalement, ces résultats sont le fruit d'une performance encore insuffisante sur les produits Accessoires de jeu vidéo pour pouvoir assumer l'ensemble des charges opérationnelles de la structure en place.

Après prise en compte d'un résultat financier de - 2,6 M€, d'un résultat exceptionnel contributif à hauteur de 1,4 M€ et de produits d'impôts (CIR et effet intégration fiscale) de 3,5 M€, le résultat net de l'entité Maison-Mère BIGBEN INTERACTIVE ressort à - 5,4 M€ en 2013/2014.

Activités et résultats des filiales

• Activités dédagées par zone géographique

Les activités du Groupe en France restent largement prépondérantes, totalisant 141,2 M€ au titre du dernier exercice 2013/2014, soit 79 % du total (niveau quasiment stable par rapport à l'exercice précédent). Les activités françaises ont été en hausse de 7,7 % sur la période, niveau de croissance en ligne avec la performance globale du Groupe. Seules les activités de la filiale GAMES.FR, dédiée à la vente de produits sur Internet ont été en repli, de l'ordre de - 5 % pour atteindre 5,2 M€, contre 5,5 M€ lors de l'exercice 2012/2013.

La zone Benelux affiche une contreperformance en termes de chiffre d'affaires, avec un recul de l'activité de - 13 %, recul imputable à la baisse du pôle Accessoires et surtout à la baisse de l'activité de Distribution, en l'absence de titre majeur à promouvoir sur cette région. Toutefois, l'Audio a partiellement compensé ce recul d'activité, l'activité Audio ayant plus que doublé sur la zone Benelux.

L'Allemagne affiche en 2013/2014 une très belle performance, avec un niveau d'activité en forte hausse, de près de 30 % par rapport à l'exercice 2012/2013. Toutes les activités présentes sur ce pays contribuent à cette performance, l'Accessoire progressant de près de 20 %, l'Audio de 31 % et le pôle Edition voyant son activité quasiment multipliée par 3.

En ce qui concerne les autres zones géographiques, l'activité est en hausse significative, à 7,5 M€, bénéficiant d'une part de la croissance de l'activité en Asie portée par la filiale hongkongnaise (vente notamment du Cyberbike dans le cadre de l'accord avec Samsung sur les Smart TV) et de la création d'une filiale en Espagne, filiale enregistrant un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,3 M€ sur les produits Accessoires et Audio.

• Performance des grands sous-ensembles ou filiales du Groupe

La performance économique des différents sous-ensembles ou filiales du Groupe est résumée au sein des annexes des comptes consolidés, dans le cadre de la présentation des Informations sectorielles (selon 4 zones géographiques : France, Benelux, Allemagne, Autres Pays).

Au-delà des évolutions d'activités évoquées plus haut, et de certains différentiels de marge opérationnelle d'une filiale à l'autre, il convient de rappeler surtout l'élément exceptionnel intervenu au niveau de la zone Benelux, zone ayant fait l'objet d'une escroquerie sur plusieurs virements internationaux entre décembre 2013 et janvier 2014, et ce pour un montant total de 2,6 M€. Ces éléments impactent de manière significative la performance de cette zone et la performance globale du Groupe.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au cours des 3 derniers exercices :

En M€ et en %	31 mars 2012 consolidés *		31 mars 2013 consolidés		31 mars 2014 consolidés		Croissance 2012/2013 vs 2011/2012	Croissance 2013/2014 vs 2012/2013
Chiffre d'affaires	151,6	100,0%	163,6	100,0%	178,3	100,0%	7,9%	9,0%
France	123,7	81,6%	131,1	80,1%	141,2	79,2%	6,0%	7,7%
Benelux	11,2	7,4%	16,2	9,9%	14,1	7,9%	44,6%	-13,0%
Allemagne	10,6	7,0%	12,0	7,3%	15,5	8,7%	13,2%	29,2%
Autres Pays	6,1	4,0%	4,2	2,6%	7,5	4,2%	-31,1%	78,6%

* : Les comptes 2011/2012 ont été retraités de la cession des activités Distribution de Mobiles afin d'assurer une meilleure comparabilité, tenant compte d'une contribution des activités de Modelabs Group à hauteur de 12 mois sur l'exercice (approche pro forma)

Structure financière du Groupe

• Capitaux propres et endettement

En raison des ajustements de périmètre (cession des activités de distribution de terminaux mobiles, activités fortement consommatrices de BFR), la structure financière du Groupe s'est significativement allégée au cours de ces deux derniers exercices. L'endettement financier baisse ainsi de plus de 30 M€ entre fin mars 2012 et fin mars 2013, et baisse encore de 5 M€ entre fin mars 2013 et fin mars 2014.

Il est précisé qu'à fin mars 2014, BIGBEN INTERACTIVE affiche une créance de 10,2 M€ dans le cadre des opérations de cession des activités de distribution de mobiles, montant perçu le 15 avril 2014, postérieurement à la clôture. Tenant compte de ce montant additionnel de trésorerie, le gearing net s'établirait à 32 % des fonds propres (vs 41 % en réel à fin mars 2014), contre 36 % à fin mars 2013 et 77 % à fin mars 2012.

Au niveau des actifs, il est rappelé que le bilan du Groupe présente aujourd'hui un goodwill post opération Modelabs Group de 35,9 M€ et des autres immobilisations incorporelles pour 23,8 M€, principalement liée à la clientèle activée de Modelabs Group.

Calcul du gearing net du Groupe :

En M€	31 mars 2012 consolidés	31 mars 2013 consolidés	31 mars 2014 consolidés
Actifs non courants	96,6	108,8	94,2
Capitaux Propres Groupe	95,9	108,0	110,2
Endettement financier *	85,8	54,8	49,3
Trésorerie et équivalents	12,2	15,7	3,7
Total du bilan	274,5	215,3	211,3
Gearing net	77%	36%	41%

* : y compris concours bancaires courants

• Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Au regard de ses résultats en baisse, impactés par des niveaux de marge brute en repli, BIGBEN INTERACTIVE affiche au titre de son exercice clos au 31 mars 2014 une capacité d'autofinancement limitée de 5,5 M€ contre 35,8 M€ au titre de l'exercice précédent (période tenant toutefois compte des activités de distribution de terminaux mobiles, activités aujourd'hui cédées).

Dans le même temps, considérant en particulier la créance de 10,2 M€ résultant des opérations de cession des activités de distribution de mobiles, l'évolution du BFR implique une consommation de cash de l'ordre de 13,9 M€ sur la période.

En conséquence, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élèvent à - 8,4 M€ au cours de l'exercice 2013/2014.

• Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Après les opérations d'investissements significatives menées au cours des deux exercices précédents, en particulier l'opération d'acquisition de Modelabs Group, les flux d'investissements correspondent en 2013/2014 à de la ressource à hauteur de 7,5 M€, notamment en raison de la cession du périmètre portant sur la distribution de terminaux mobiles.

Il convient par ailleurs de noter également la cession du bien immobilier correspondant au site opérationnel de Libercourt, et ce pour un montant de 2,6 M€, dégagant une plus-value de 0,6 M€.

• Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à - 9,9 M€ et correspondent essentiellement au 2ème amortissement annuel de 8,0 M€ du financement bancaire de 40,0 M€ mobilisé en 2011/2012 pour l'acquisition de titres Modelabs Group pour ce qui concerne la branche en numéraire.

Synthèse du tableau de flux consolidé :

En M€	31 mars 2012 consolidés	31 mars 2013 consolidés	31 mars 2014 consolidés
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-12,2	41,4	-8,4
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	20,1	35,8	5,5
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	-32,3	5,6	-13,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-44,0	-29,5	7,5
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	49,7	-10,2	-9,9
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-6,6	1,8	-10,8
Trésorerie à l'ouverture	7,4	0,9	2,6
Incidence des variations de devises	-0,1	0,0	0,0
Trésorerie à la clôture	0,9	2,6	-8,1

• Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société. Se référer toutefois au paragraphe 3.4 portant sur les facteurs de risques, et en particulier sur les covenants bancaires.

• Sources de financement nécessaires, attendues pour honorer les engagements du Groupe

En raison de sa trésorerie actuelle et de sa structure de financement, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courante.

3.3.

Événements récents et perspectives

Eligibilité PEA-PME

Sur la base des comptes annuels consolidés 2013/2014, BIGBEN INTERACTIVE répond parfaitement aux critères établis par le Ministère de L'Economie (décret d'application n°2014-283 en date du 4 mars 2014). En conséquence, les actions Bigben Interactive peuvent être incluses au sein du PEA-PME.

Il est rappelé que le PEA-PME est un nouveau dispositif d'épargne en actions créé depuis le 1er janvier 2014 complémentaire au PEA classique. Il bénéficie des mêmes avantages fiscaux et est soumis aux mêmes règles de fonctionnement, à la seule différence que les investissements effectués sur le PEA-PME sont exclusivement destinés au financement des PME et des ETI françaises et européennes, cotées et non cotées.

Gouvernance

Monsieur Nicolas HOANG, administrateur de la Société dont le mandat avait été renouvelé en juillet 2012, a présenté sa démission le 12 mai 2014. Dans le prolongement de cette décision, MI 29 a déclaré à l'AMF en date du 4 juin dernier avoir franchi à la baisse le seuil de 10 % du capital et des droits de vote, et ne plus détenir, avec Saint Gervais, que 9,8 % du capital et 9,7 % des droits de vote de la Société.

Retour à meilleure fortune de la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH

En ce début d'exercice 2014/2015, il a été convenu un rééchelonnement de la créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,6 M€ constaté au 31 mars 2011, le remboursement initialement prévu in fine au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 étant désormais reporté par moitié au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Perspectives sur l'exercice en cours

Au titre de l'exercice 2014/2015, le Groupe a pour objectif un niveau d'activité de 190 M€, chiffre d'affaires soutenu notamment par les activités Accessoires de Jeu Vidéo en phase de rebond, avec une progression significative de son résultat opérationnel courant.

3.4.

Facteurs de risque

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé

sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

Facteurs de risques liés à l'activité

• Risques liés à la concentration de la clientèle du Groupe

Historiquement, la Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. BIGBEN INTERACTIVE ne souscrit donc pas d'assurance-crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain.

Elle a en revanche recours à l'assurance-crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients.

Le tableau ci-après présente les 10 premiers clients du Groupe et leur poids au titre des deux derniers exercices. Ce tableau montre l'absence de dépendance majeure à un client donné et la capacité du Groupe à gagner de nouveaux clients significatifs. La perte toutefois de l'un de ces clients aurait un impact sur le niveau de chiffre d'affaires du Groupe ainsi que sur ses parts de marché.

Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE au titre des deux derniers exercices :

Clients	CA 2012/2013 (en M€)	%	% cumulé	Clients	CA 2013/2014 (en M€)	%	% cumulé
Client 3	15,2	9,3%	9,3%	Client 1	14,5	8,1%	8,1%
Client 5	7,6	4,7%	14,0%	Client 2	13,7	7,7%	15,8%
Client 2	6,9	4,2%	18,2%	Client 3	13,2	7,4%	23,2%
Client 4	6,9	4,2%	22,4%	Client 4	8,8	4,9%	28,1%
Client 10	5,5	3,3%	25,8%	Client 5	8,7	4,9%	33,0%
	5,0	3,0%	28,8%	Client 6	7,9	4,4%	37,4%
	4,2	2,6%	31,3%	Client 7	5,4	3,1%	40,4%
	3,8	2,3%	33,7%	Client 8	5,1	2,9%	43,3%
Client 9	3,4	2,1%	35,7%	Client 9	5,0	2,8%	46,1%
	2,9	1,8%	37,5%	Client 10	4,9	2,7%	48,9%
Total du CA	163,6			Total du CA	178,3		

• Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeu vidéo ou des téléphones portables

Dans le cadre de ses activités actuelles, BIGBEN INTERACTIVE intervient sur plusieurs marchés de technologie dont les structures individuelles induisent des degrés de dépendance fort différents :

- Sur le marché des jeux vidéo sur consoles où le Groupe intervient en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif) mais surtout en tant qu'éditeur de jeux et concepteur d'accessoires pour consoles, l'activité reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeu de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeu, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact significatif sur le niveau d'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BIGBEN INTERACTIVE.



- Sur le marché de la téléphonie mobile, le métier d'accessoiriste exercé par le Groupe dépend de la sortie des téléphones et des tablettes de fabricants tels que Apple, Nokia, Sony Ericsson, Motorola ou encore Samsung. L'activité dans le domaine de la téléphonie est néanmoins beaucoup plus diffuse, puisque répartie selon un grand nombre de modèles de produits, contre seulement 5 ou 6 consoles de jeu (de salon et portables) actives sur le marché du jeu vidéo. Toutefois, comme le Groupe a pu le constater au cours des derniers exercices, l'appétit des consommateurs pour ses produits reste bien évidemment dépendant de la base installée de supports (téléphones, tablettes) sur le marché et de l'évolution de cette base installée en fonction du lancement et du succès des nouveaux produits commercialisés auprès du public.

- Le marché des produits audio ne connaît pas ce type de dépendance vis-à-vis de fabricants. L'accès différé à une nouvelle technologie développée par un consortium regroupant constructeurs et opérateurs (comme pour le standard MP3) pourrait néanmoins avoir un impact sur l'adaptation des produits aux nouvelles demandes du marché considéré. Il s'agit ici plus de la capacité de chaque acteur à réagir aux évolutions du marché que d'une dépendance pure.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE a pu diluer ce risque de dépendance en devenant un acteur global de la convergence numérique après le rapprochement avec ModeLabs Group. Sa base d'activités très élargie dans les environnements complémentaires que sont les univers du jeu vidéo, de la téléphonie mobile et de l'audio lui permet aujourd'hui d'intervenir auprès d'un nombre de fabricants de produits électroniques beaucoup plus important que dans son périmètre historique.

• Risques liés aux éventuels décalages dans la commercialisation des produits majeurs développés par le Groupe

Dans le cadre des programmes de développement de nouveaux produits (soit sur la base de ses équipes internes ou sur la base d'un recours à des sous-traitants), la Société peut connaître certains retards dans la conduite de ses projets. Tout décalage par rapport au pipe de sortie de produits implique inévitablement un manque à gagner en termes de contribution au chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE.

Cela fut notamment le cas au cours de l'exercice passé pour le développement du jeu Handball Challenge, produit initialement développé par un prestataire ayant connu des difficultés financières. BIGBEN INTERACTIVE a dû ainsi trouver un autre développeur externe pour finaliser la mise au point du jeu, ajustement ayant décalé la mise à disposition du marché du jeu en question.

De la même manière, la finalisation de la mise au point du produit Game Tab-One ayant été plus longue qu'initialement prévue, sa contribution au chiffre d'affaires 2013/2014 a été moindre.

• Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

Historiquement, l'activité de la Société était marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). L'un des objectifs du rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group consistait à réduire la saisonnalité de l'activité au cours de l'année.

Ainsi, alors qu'historiquement le 3ème trimestre (octobre à décembre) représentait près de 45 % du chiffre d'affaires annuel de BIGBEN INTERACTIVE avant acquisition de ModeLabs Group, cette proportion a été réduite à 36,7 % au cours de l'exercice 2012/2013 et à 40,2 % au cours de l'exercice 2013/2014 (remontée due à une très belle performance de l'activité au titre du 3ème trimestre 2013/2014).

Immanquablement, la Société entend poursuivre ses efforts pour lisser de manière plus homogène son activité au cours de l'exercice.

• Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue un suivi très régulier des ventes de ses produits afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Le Groupe a transféré en septembre 2011 sa logistique sur la 1ère tranche (18 000 m²) du nouveau site de Lauwin-Planque, auquel s'est ajouté en 2013/2014 une 2ème tranche 9 000 m². Grâce aux investissements opérationnels et techniques réalisés, à cette organisation centralisée et à l'expérience de ses équipes, la Société se juge à même de suivre l'évolution à la hausse de l'activité tout en répondant aux contraintes de ses clients distributeurs.

Aux risques liés à la gestion opérationnelle des stocks, il convient d'ajouter le risque d'obsolescence des produits en stocks, risque provenant du décalage qui peut survenir entre les approvisionnements de produits lancés auprès des fournisseurs et l'insuffisance éventuelle des commandes de ses clients. La durée de vie, parfois de quelques mois, d'un produit contraint la Société à un suivi vigilant de ses stocks, dès le lancement des produits.

De ce fait, la Société s'efforce de maintenir une politique de stocks en flux tendus, y compris en recourant à des sous-traitants de premier ordre pour la gestion des flux logistiques relatifs aux produits de téléphonie. Cette politique expose la Société aux risques de défaut d'exécution de ses fournisseurs, de rupture de stocks ou de défaut des transporteurs, ainsi qu'à certains risques de force majeure. La perte, la rupture de stocks ou la réception tardive de stocks pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

• Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- Un leadership en France et au Benelux pour les produits Audio, une présence croissante dans le monde germanophone et en Italie,
- Un leadership en France pour les Accessoires de téléphonie et des avancées prometteuses à l'export,
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux (accessoires),
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs (accessoires de jeu vidéo et pour mobiles), etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques.

Risques financiers

• Risques de liquidité (note 32 en annexes comptes consolidés)

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

Au 31 mars 2014, les emprunts levés par BIGBEN INTERACTIVE et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 24,6 M€ :

• 24,0 M€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération Modelabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier net (<i>Endettement net / EBITDA</i>)	≤ 1,80	Non respecté
Ratio de Levier brut (<i>Endettement brut / EBITDA</i>)	≤ 2,00	Non respecté
Ratio Endettement net (<i>Cashflow net / Service de la dette</i>)	> 1,00	Non respecté
Ratio de Structure (<i>Endettement net / Fonds propres</i>)	< 1,00	Respecté

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2014, tout comme lors des deux exercices précédents, et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2014 auprès des banques prêteuses. Les ratios à respecter à l'issue de l'exercice en cours sont tels que ceux évoqués au sein du tableau ci-dessus.

• 0,6 M€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier brut	≤ 2,00	Non respecté

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2014 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2014 auprès des banques prêteuses.

Il convient de rappeler que la situation bilancielle de la Société s'est significativement renforcée postérieurement à la clôture, avec en particulier l'encaissement effectif pour un montant de 10,2 M€ du produit de la cession des 46 % du capital de la filiale Modelabs Mobiles. Sur ces bases, le ratio de gearing du Groupe s'établit à 32 % des fonds propres, contre 41 % en données réelles consolidées à fin mars 2014. La Société considère ainsi que son risque de liquidité est très limité.

En tout état de cause, la Direction Générale de BIGBEN INTERACTIVE suit de manière prospective l'évolution de ses ratios de couverture (atterrissage en année N et estimation en année N + 1), en fonction de ses anticipations d'activité et de rentabilité, et communique en toute transparence avec ses partenaires bancaires afin de les informer de la situation du Groupe et, le cas échéant, obtenir de leur part les waivers nécessaires. Sur la base des waivers obtenus auprès des banques du Groupe avant le 31 mars 2014, la Société estime être en mesure de

faire face à ses échéances à venir.

• Risques de taux (note 39 en annexes comptes consolidés)

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés, de la dette rééchelonnée ou du crédit bancaire pour l'acquisition de Modelabs Group. Le Groupe a utilisé pour la 1ère fois en 2011/2012 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. Une élévation de 1 % du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 323 k€ sur la période 2014 à 2017.

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de Modelabs Group, post obtention des waivers, selon un échéancier cohérent par rapport à la maturité des financements du Groupe.

Période	Montant couvert (k€)	Nb tranches	Taux tranche 1	Taux tranche 2	Taux tranche 3	Taux tranche 4
Janvier 2014 à Juillet 2014	24 000	2			0,95	0,98
Juillet 2014 à Juillet 2015	16 000	1			0,95	
Juillet 2015 à Juillet 2016	8 000	1			0,95	

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de - 232 K€ au 31 mars 2014 et a été comptabilisée en charges financières dans la rubrique « Intérêts sur financement moyen terme »

• Risques de change (notes 37 - 38 en annexes comptes consolidés)

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (essentiellement en USD et en GBP pour le Royaume-Uni) représente moins de 5,0 % de l'ensemble. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Le risque de change est concentré sur la société faitière BIGBEN INTERACTIVE du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes. La Société se couvre sur le USD à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement d'instruments dérivés de type Terme accumulateur ou Tarn permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise. Au cours du dernier exercice clos 2013/2014, le Groupe a dû constater des pertes de change significatives, de l'ordre de 2,3 M€, et ce en résultat d'évolutions défavorables de la parité Euro - USD (au-delà des couvertures mises en place par le Groupe).

La valeur « mark to market » des dérivés de change non utilisées est de - 154 K€ au 31 mars 2014. L'endettement du Groupe est exclusivement en Euro.

• Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

La Société BIGBEN INTERACTIVE a transféré au gestionnaire de son contrat de liquidité l'intégralité des 37.138 actions détenues en propre pour matérialiser son apport lors de la mise en place dudit contrat. Ce contrat comprenait 23.000 actions au 31 mars 2014 contre 35.141 actions au 31 mars 2013.

• Risques liés aux engagements reçus et aux engagements donnés

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back. Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société par rapport à fin 2006 et du remboursement d'une grande partie de ses dettes historiques, certains de ces engagements ont pris fin au fil de l'eau lors de ces derniers exercices.

Engagements donnés :

Au 31 mars 2014, il est précisé que la Société est caution au profit de Sisvel pour un montant de 109 K€ dans le cadre des redevances pour certains de ses produits Audio.

Par ailleurs, compte tenu de son activité, la Société engage des négociations avec ses fournisseurs plusieurs mois avant le lancement des produits qui seront commercialisés. Ainsi, au 31 mars 2014, les engagements envers les fournisseurs du Groupe sont évalués à 2,8 M€.

Engagements reçus :

Néant.

Engagements de loyers non annulables :

Date de clôture	31-mars-13			31-mars-14		
Echéance	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Echéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	691	2 462	0	1 334	2 961	1 564

Risques juridiques, réglementaires et fiscaux - Litiges

Au cours de l'exercice 2013/2014, le groupe a été victime d'une escroquerie aux virements internationaux via deux de ses filiales étrangères, et ce pour un montant significatif de 2,6 M€. Dans le cadre de ce sinistre, le groupe a sollicité les banques impliquées dans ces virements ainsi que ses assureurs pour que la lumière soit faite sur cette escroquerie ainsi que pour couvrir, si possible, partiellement ou totalement, ces pertes. Dans le même temps, les contrôles financiers sur l'ensemble des transactions réalisées par les filiales ont été renforcés.

Même si la Société peut être impliquée dans certains litiges, comme toute société, il est précisé qu'il n'existe pas, à ce jour et au titre des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

• Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits.

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques du Groupe sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants. La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

En 2006, la Société a conclu une licence importante avec Nintendo dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS. D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Edition.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix (jeu Final Fantasy), ou Milestone (jeu MotoGP), afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs.

Plus récemment, le Groupe a développé une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (Kenzo, Jean Paul Gaultier, Ora Ito, etc...) mais également sur certains produits Audio avec les licences Coca-Cola et Thomson.

La dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative et diffuse, BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours assez indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires, et ce même s'il convient de signaler notamment l'importance du succès des gammes d'accessoires Turtle Beach (près de 14,0 M€ de chiffre d'affaires sur la période 2013/2014) dans l'activité Accessoires de Jeu Vidéo du Groupe.

Un litige de propriété industrielle n'a pas été provisionné compte tenu des avis des conseils de la Société et de l'état des procédures en cours (note 14 en annexes comptes consolidés).

• Risques fiscaux

La Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.



• Assurances et couverture des risques

Le Groupe dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Il a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

Le Groupe, d'une manière générale, ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions de marchandises à valeur unitaire élevée, y compris l'intégralité des produits de téléphonie. Il sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

Le Groupe n'a pas souscrit aujourd'hui d'assurance « hommes clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, mais une réflexion est actuellement en cours au niveau du Conseil d'administration pour aller dans ce sens.

En matière de responsabilité civile des mandataires sociaux, le Groupe ne comprenant plus qu'une structure cotée depuis août 2012, la police souscrite par BIGBEN INTERACTIVE SA couvre aujourd'hui l'ensemble de ses filiales, y compris celles issues du rapprochement avec Modelabs Group.

La typologie des principaux clients réguliers du Groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le Groupe. Les autres clients, y compris l'intégralité des clients à l'Export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

Risques liés à la gouvernance de la Société

• Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

A fin mars 2014, Monsieur Alain FALC disposait de 15,8 % du capital de la Société, le Groupe BOLLORE environ 21,7 % et MI 29 environ 14,1 % (position par la suite ramenée à 9,8 %). Même s'il est indiqué au sein du présent document de référence qu'aucun actionnaire ne contrôle la Société, il convient de rappeler que ces actionnaires de la Société, à savoir les deux plus significatifs en matière de détention - hors dirigeant (MI 29 et Groupe BOLLORE) et l'actionnaire clef dans la gestion opérationnelle (Alain FALC - Président Directeur Général) peuvent tous trois avoir une influence sensible sur l'avenir du Groupe.

• Conséquences sociales de l'activité (cf également rapport RSE présenté au chapitre 5 du présent document)

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les

droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

• Conséquences environnementales de l'activité (cf également rapport RSE présenté au chapitre 5 du présent document)

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

3.5.

Organisation du groupe et des filiales

Evolution récente de l'organigramme juridique du Groupe

• Cession de 46 % de la filiale Modelabs Mobiles

Fin mars 2014, le Groupe a concrétisé la cession effective de 51 % du capital de l'activité de distribution de terminaux mobiles logée au sein de l'entité Modelabs Mobiles.

Il est rappelé que cette opération décidée en novembre 2012 s'inscrivait dans le cadre d'un recentrage du Groupe sur ses activités stratégiques. Elle présentait les modalités suivantes :

- Filialisation de l'activité de distribution de mobiles au sein d'une entité dédiée, Modelabs Mobiles,

- Cession de 5 % du capital de cette nouvelle filiale à son management pour 1,5 M€ en novembre 2012,

- Option consentie au management jusqu'en octobre 2015 pour racheter pour 13,8 M€ auprès de BIGBEN INTERACTIVE 46 % du capital supplémentaire de la filiale.

Le management de l'activité de distribution de terminaux mobiles a décidé de procéder à l'acquisition des 46 % du capital de la filiale Modelabs Mobiles en activant l'option (call).

Le Groupe, qui conserve 49 % du capital de la filiale, a ainsi perçu 13,8 M€ dans le cadre de l'exercice de cette option.



• **Création d'une filiale en Espagne**

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Groupe a créé une nouvelle filiale, BIGBEN INTERACTIVE SPAIN SL, entité filiale à 100 % de BIGBEN INTERACTIVE SA, et ce afin de développer ses activités en Espagne, spécifiquement sur les métiers de l'Accessoire et de l'Audio. L'activité opérationnelle a pu débuter en octobre 2013.

• **Création d'un JV aux Etats-Unis**

Afin d'accompagner ses activités aux Etats-Unis, le Groupe a constitué un Joint-Venture localement, structure détenue à 50 % par BIGBEN INTERACTIVE SA. Cette structure n'a toutefois enregistré aucune contribution significative au cours de l'exercice écoulé.

Organigramme juridique du Groupe

• **BIGBEN INTERACTIVE SA**

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuropéens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (France et Allemagne auxquelles s'est ajouté le Benelux en 2009),
- l'adossment financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires, l'édition de jeux vidéo et la conception fabrication dans l'univers de l'audio,
- le métier « historique », avec la distribution exclusive et non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires), et ce pour le compte d'intervenants tiers.

• **GAMES.FR**

L'entité GAMES.FR était à l'origine une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Pour cette filiale, après la fermeture de l'ensemble des points de vente physiques, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne (games.fr). Alors que les premiers développements de cette stratégie avaient été en ligne avec les attentes du management, au titre de l'exercice 2013/2014, l'activité a été en léger repli, à 5,2 M€ de chiffre d'affaires, contre 5,5 M€ lors de l'exercice précédent, uniquement au travers de ventes en ligne.

• **BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA**

Acquise en 1999, anciennement ATOLL SOFT, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente également en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire et a commencé au cours du dernier exercice à commercialiser les produits édités en propre par le Groupe. De la même manière, cette filiale commercialise depuis 2009/2010 des produits Audio sur son territoire et a amorcé la vente de produits de téléphonie

au cours de l'exercice 2011/2012.

• **BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV**

Cette société, anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND, acquise en 1999, est filiale de la société BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas.

• **BIGBEN INTERACTIVE GmbH**

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique. Tout comme pour les filiales BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE GmbH a été entendue aux produits édités en propre par le Groupe et aux produits Audio au cours de l'exercice 2009/2010.

• **BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd**

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits et a vocation à centraliser l'ensemble des achats du Groupe en accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, ainsi que sur les produits Audio.

• **BIGBEN INTERACTIVE SPAIN SL**

Cette entité créée au cours de l'exercice 2013/2014 a vocation à soutenir les activités commerciales du Groupe en Espagne, spécialement sur les activités Accessoires et Audio.

• **BIGBEN INTERACTIVE USA**

Constituée dans le cadre d'un Joint-Venture lors de l'exercice 2013/2014, cette structure détenue à 50 % par le Groupe a vocation à représenter d'un point de vue commercial BIGBEN INTERACTIVE aux Etats-Unis et à développer les ventes du Groupe sur ce nouveau territoire.

• **Modelabs Group SA**

Modelabs Group SA était, avant son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, la société-mère du groupe Modelabs, structure alors cotée sur NYSE Euronext Paris. Elle poursuit aujourd'hui son rôle de holding en portant les participations des filiales significatives issues du sous-groupe Modelabs, passé sous le contrôle de BIGBEN INTERACTIVE.

• **BIGBEN CONNECTED SAS**

Anciennement Modelabs SA, cette entité avait historiquement pour activité la conception et la distribution d'accessoires de téléphonie ainsi que le négoce de téléphones mobiles. Dans le cadre des opérations visant à focaliser le Groupe sur les activités d'accessoires pour mobiles, l'activité de négoce de terminaux mobiles a été filialisée au sein de l'entité Modelabs Mobiles SAS, filiale dont le contrôle a été cédé fin mars 2014.

• **Modelabs Mobiles SAS**

Cette entité juridique créée au cours de l'exercice 2012/2013 regroupe les activités de distribution de terminaux mobiles pour compte de tiers, activité aujourd'hui cédée.

Autres filiales et participations

Au-delà des sociétés présentées dans le schéma ci-dessus, il convient d'indiquer que le Groupe dispose d'une participation de 25,9 % au capital de la société italienne NEWAVE ITALIA SRL, spécialisée sur les activités de distribution de produits numériques.

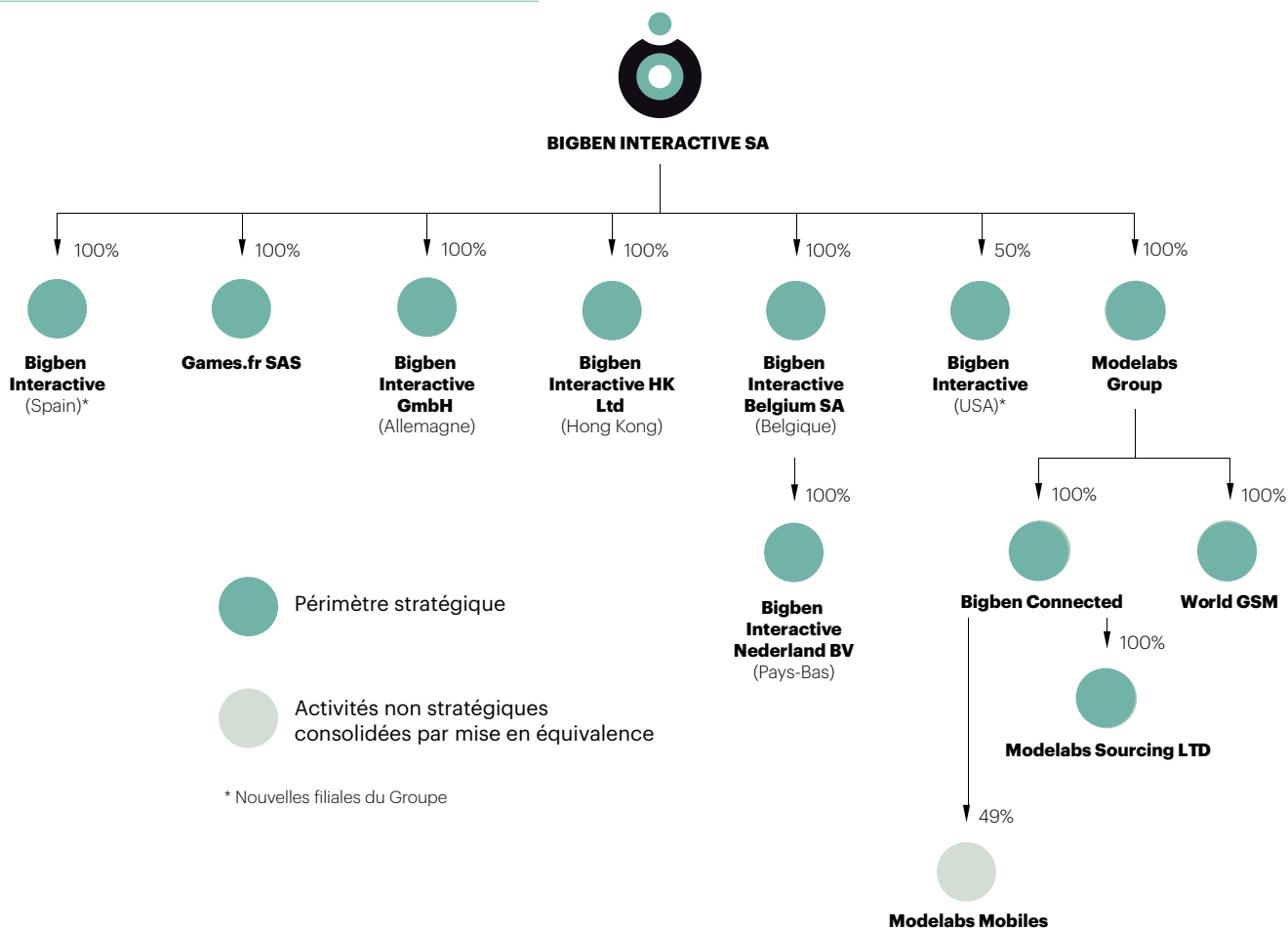
- **World GSM**

NEWAVE ITALIA SRL a réalisé au titre de son dernier exercice 2013 un chiffre d'affaires d'environ 11,2 M€, en partie au travers de la distribution sur la péninsule de produits du Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Organigramme juridique du Groupe

Est présenté ci-dessous l'organigramme juridique à jour du Groupe BIGBEN INTERACTIVE, organigramme tenant compte de la création de deux nouvelles entités (BIGBEN INTERACTIVE SPAIN SL et BIGBEN INTERACTIVE USA), en complément de la cession des 51 % détenus au capital de ModeLabs Mobiles, entité considérée comme en cours de cession.

Organigramme juridique du Groupe BIGBEN INTERACTIVE :



3.6.

Politique d'investissements

Efforts en matière de R&D

Au cours des dernières années, la Société a vu ses budgets d'investissement poursuivre leur progression, accompagnant sa stratégie de développement de produits (Accessoires, Audio et Edition). Ainsi, aujourd'hui, les budgets globaux d'investissement représentent des montants compris entre 4 et 5 M€ par exercice.

Ces montants se répartissent en 3 postes principaux :

- les charges de personnels internes affectés à la recherche et au développement de nouveaux produits, ces charges correspondant en général à des montants compris entre 2,0 et 2,5 M€ par an. A noter qu'aucun frais de ce type n'a été activé, tout comme les frais de moules qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises ;

- les charges de soustraction auprès de développeurs externes, et ce dans le cadre du développement de jeu (software) pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est Editeur, pour des montants de dépenses annuelles comprises entre 1,5 et 2,5 M€. Les coûts de développement des jeux en Edition sont eux activés pour une valeur nette de 3,4 M€ à fin mars 2014, contre 3,5 M€ à fin 2013 ; et enfin

- les charges liées à la protection juridique des développements réalisés par le Groupe, BIGBEN INTERACTIVE consentant également de plus en plus de frais opérationnels pour la protection de ses développements (dépôts de brevets, marques et modèles). Ces charges se sont élevées à 0,5 M€ au titre de l'exercice 2013/2014.

Autres investissements

Après des exercices 2011/2012 et 2012/2013 marqués par des investissements très importants (acquisition de ModeLabs Group et construction d'une base logistique sur la commune de Lauwin-Planque, construction qui s'est poursuivie lors de l'exercice 2013/2014 avec une extension de 9 000 m² pour un montant de 4,0 M€ financé par crédit bail), BIGBEN INTERACTIVE est revenu aujourd'hui à des niveaux d'investissement plus limités.

Ainsi, au-delà de la deuxième tranche du projet logistique de Lauwin-Planque, les investissements 2013/2014 de BIGBEN INTERACTIVE ont été focalisés sur l'acquisition de droits de licence (Jean Paul Gaultier, Ora Ito Mobility, Coca Cola, Thomson, etc...). Le développement de produits innovants pour les métiers Accessoires et Audio du Groupe ainsi que l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'Edition de logiciels de jeu vidéo (WRC4) ont également été poursuivis. Ces investissements sont menés dans la droite ligne de la stratégie de la Société conduisant à accroître le développement de produits propres, produits distribués soit sous la marque Bigben Interactive, soit via l'utilisation de licences de marques.

BIGBEN INTERACTIVE souhaite aujourd'hui focaliser ses investissements sur le développement de ses activités propres, à savoir l'univers des jeux vidéo, de la téléphonie mobile et de l'audio. BIGBEN INTERACTIVE ne prévoit en conséquence pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes, et ce même si le Groupe reste attentif à toute opportunité de croissance externe entrant dans cette orientation stratégique.

A noter qu'au cours de l'exercice 2013/2014, le Groupe a pu bénéficier de la cession de son ancien site opérationnel de Libercourt, et ce pour un montant de 2,6 M€, dégageant ainsi une plus-value de 0,6 M€ sur cette opération.

3.7.

Gouvernance et rémunérations

Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

• Direction générale

La direction de la Société est organisée de la manière suivante : Monsieur Alain FALC assure la fonction de Directeur Général de la Société, celui-ci étant ainsi Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

• Membres du conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration de la Société au cours du dernier exercice clos a été la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur ;
- Monsieur Sébastien BOLLORE : Administrateur ;
- Monsieur Richard MAMEZ : Administrateur ;
- Monsieur Jean Christophe THIERY : Administrateur.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013/2014.

Postérieurement à la clôture, Monsieur Nicolas HOANG, administrateur de la Société dont le mandat avait été renouvelé en juillet 2012, a présenté sa démission le 12 mai 2014.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Le tableau présenté en page suivante précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.



Membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013/2014 :

Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
Alain FALC	Président Directeur Général	juillet-12	2018	-
Mandats actuels : Président Directeur Général de Modelabs Group Président SAS Bigben Connected Président SAS Games.fr Président SAS World GSM Gérant SCI Jafa Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)				
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd Gérant SCI Falc				
Nicolas HOANG **	Administrateur	juillet-12	2018	-
Mandats actuels : Gérant SARL Saint Gervais Gérant SARL CDB Finances Président SA SGCE Président SAS FA 29 Gérant SARL Penthievre Directeur Général Délégué SA SAGF Directeur Général Délégué SA Cie MI29				
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général SAS Majorette Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances				
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	juillet-09	2015	-
Mandat actuel : Directeur Général SAS Games.fr				
Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo				
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	juillet-09	2015	Membre du Comité d'Audit
Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS				
Sébastien BOLLORÉ	Administrateur	juillet-10	2016	-
Mandats actuels : Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Omnium Bolloré Administrateur Soc Indust Fin Artois Membre Conseil Surveillance de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge				
Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odé au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge				
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	2016	Membre du Comité d'Audit
Mandats actuels : Gérant SARL Opus Musique Président SAS Groupe Berger				
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président de Majorette Gérant unique Opus Musique				
Jean Christophe THIERY	Administrateur	juillet-12	2018	-
Mandats actuels : Président Bolloré Média Digital Président Matin Plus Président SAS Rivaud Loisirs Communication Directeur Général SAS Bolloré Telecom Représentant permanent de Bolloré au Conseil de CSA TMO Holding Représentant permanent de Financière Moncey au Conseil de Rivaud Média Représentant permanent de Soc Indust Fin Artois au Conseil de Rivaud Innovation Administrateur de Euro Média Group				

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

** : démissionnaire en date du 12 mai 2014

**• Alain FALC : Président du conseil d'administration**

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électroniques promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse.

• Nicolas HOANG : Administrateur

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI 29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

• Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES, société devenue aujourd'hui GAMES.FR, comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

• Jean Marie DE CHERADE : Administrateur

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui consultant indépendant et effectue à ce titre certaines missions pour le compte de MI29.

• Sébastien BOLLORÉ : Administrateur

Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne de télévision Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

• Richard MAMEZ : Administrateur

Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI29 chez Majorette comme Président à compter de 2009, Majorette dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

• Jean Christophe THIERY : Administrateur

Après un début de carrière dans le corps préfectoral, Jean Christophe THIERY rejoint le Groupe Bolloré en 2002 pour devenir directeur général de la chaîne Direct 8 en 2005.

Il est nommé Président de Bolloré Média (pôle média du Groupe Bolloré) en novembre 2008 à la suite de Vincent BOLLORÉ, avec pour mission d'en poursuivre la consolidation et le développement dans le domaine des médias et des télécoms. Jean Christophe THIERY est par ailleurs Directeur Général du Groupe Bolloré, pôle communications et médias.

En dehors des points indiqués au chapitre « Conventions réglementées », il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Par ailleurs, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

• Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middlednext. Au regard de ces critères, Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été qualifiés d'administrateurs indépendants.

Postérieurement à la clôture, Monsieur Nicolas HOANG, administrateur de la Société dont le mandat avait été renouvelé en juillet 2012, a présenté sa démission le 12 mai 2014.

Rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux au cours des deux derniers exercices**• Politique de fixation des rémunérations**

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.



• **Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices**

Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices par le dirigeant mandataire social (tableau 1 *) :

	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général	180 000 €	180 000 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	180 000 €	180 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

Détails des rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices par le dirigeant mandataire social (tableau 2 *) :

	Exercice 2012/2013		Exercice 2013/2014	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
Monsieur Alain FALC				
Président du Conseil d'administration - Directeur Général				
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	16 000 €	10 000 €	20 000 €	16 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	196 000 €	190 000 €	200 000 €	196 000 €

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Détails des éventuels avantages consentis au profit de M. Alain FALC (tableau 11 *) :

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Alain FALC Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Oui	Non	Non, en dehors des indemnités légales	Non

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC, et ce au regard de ses fonctions par ailleurs de Président du Conseil d'administration, a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur Général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

* : au sens de la recommandation AMF 2009-16
mise à jour en décembre 2013

Rémunérations des membres du Conseil d'administration non dirigeants (tableau 3 *) :

	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
Madame Jacqueline DE VRIEZE		
Administrateur		
Jetons de présence	4 583 €	10 000 €
Autres rémunérations	86 153 €	84 907 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE		
Administrateur		
Jetons de présence	7 500 €	15 000 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Nicolas HOANG *		
Administrateur		
Jetons de présence	4 583 €	7 500 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Sébastien BOLLORE		
Administrateur		
Jetons de présence	4 583 €	8 750 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Richard MAMEZ		
Administrateur		
Jetons de présence	6 250 €	12 500 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Jean Christophe THIERY		
Administrateur		
Jetons de présence	0 €	8 750 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Alain ZAGURY **		
Administrateur		
Jetons de présence	15 833 €	
Autres rémunérations	296 801 €	

* Démissionnaire en date du 12 mai 2014

** Du 1er septembre 2011 au 19 octobre 2012

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Alain ZAGURY était notamment prévue au travers d'une convention de collaboration avec sa structure Parcours Invest, sur la base de facturation de 102 K€ par trimestre. Cette convention a pris fin le 18 juillet 2013. Il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.

• Jetons de présence

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 24 juillet 2013 a porté à 90.000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration respecte les recommandations du Code Middledenext en définissant un mode de répartition de ces jetons de présence en fonction d'unités tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs (administrateur simple, membre de l'un des comités existants au sein de la Société, fonction de Président) tout en pratiquant un abattement proportionnel aux réunions auxquelles l'administrateur concerné n'aurait pas participé (assuié).

* : au sens de la recommandation AMF 2009-16 mise à jour en décembre 2013

Jetons de présence versés au titre des deux derniers exercices :

	Montants versés au cours de l'exercice 2012/2013	Montants versés au cours de l'exercice 2013/2014
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'ad. - Directeur Général	10 000 €	20 000 €
Madame Jacqueline DE VRIEZE		
Administrateur	4 583 €	10 000 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE		
Administrateur	7 500 €	15 000 €
Monsieur Nicolas HOANG *		
Administrateur	4 583 €	7 500 €
Monsieur Sébastien BOLLORE		
Administrateur	4 583 €	8 750 €
Monsieur Richard MAMEZ		
Administrateur	6 250 €	12 500 €
Monsieur Jean Christophe THIERY		
Administrateur	0 €	8 750 €
Monsieur Alain ZAGURY *		
Administrateur	15 833 €	

* Démissionnaire en date du 12 mai 2014

** Du 1er septembre 2011 au 19 octobre 2012

Il est précisé que la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société aura vocation à se prononcer sur le maintien de cette enveloppe globale de jetons de présence allouée au Conseil d'administration, à 90.000 € à répartir entre les administrateurs.

• Actions gratuites (tableaux 6 et 7 *)

Aucune action gratuites n'a été attribuée aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe au cours de l'exercice 2012/2013 ou au cours de l'exercice 2013/2014.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2013/2014	Conditions d'acquisitions
Madame Jacqueline DE VRIEZE			
Administrateur	oct-11	5 000	Présence
Monsieur Alain ZAGURY *			
Administrateur	oct-11	100 000	Présence

(*) Du 1er septembre 2011 au 19 octobre 2012

• Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dirigeants et aux mandataires sociaux (tableaux 4, 5, 8 et 9 *)

Durant les exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée à des mandataires sociaux du Groupe, ni levée durant l'exercice par des dirigeants mandataires sociaux.

• **Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société**

Néant.

• **Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages**

Il n'existe pas de schéma de retraite spécifique au profit des dirigeants et la Société n'a pas provisionné de sommes à cet égard. Les dirigeants des sociétés du Groupe sont bénéficiaires d'une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux, souscrite par la Société. Il n'existe, au profit des mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieures à celles-ci.

• **Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées (621-18-2 du Code Monétaire et Financier)**

Néant.

3.8.

Effectifs

Evolution des effectifs et répartition

Répartition des effectifs par catégorie :

Par catégorie	31-mars-12	31-mars-13	31-mars-14
Cadres	106	101	101
Employés	181	171	213
Total	287	272	314

Répartition des effectifs par entité juridique :

Par entité juridique	31-mars-12	31-mars-13	31-mars-14
BIGBEN INTERACTIVE	118	118	155
GAMES.FR	7	7	8
BIGBEN INTERACTIVE BENELUX	17	17	17
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	20	21	23
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	19	21	21
BIGBEN INTERACTIVE Spain			6
BIGBEN CONNECTED et ses filiales	107	88	84
Total	287	272	314

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE s'est accru de manière tangible en fin d'exercice 2013/2014 en raison notamment des efforts du Groupe en matière de ressources opérationnelles logistiques. Fin mars 2014, les effectifs au sein de BIGBEN INTERACTIVE s'établissaient à 314 personnes, contre 272 personnes fin mars 2013, soit une progression nette de 42 postes. Malgré cette progression nette sensible en fin de période des effectifs, les charges de personnel ont été gérées avec beaucoup d'attention, s'élevant ainsi à un niveau de 16,8 M€ sur l'exercice 2013/2014, contre 17,0 M€ lors de l'exercice précédent.

Au cours de la période 2013/2014, l'essentiel de la progression des effectifs a été porté par la maison-mère, BIGBEN INTERACTIVE SA, structure gérant les grandes fonctions de logistique pour l'ensemble du Groupe.

Participation des salariés au capital de la Société

• Actionnariat des salariés

Le nombre d'actions détenues par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 19.449 titres au 31 mars 2014.

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée ne doit pas à ce jour procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu d'introduire dans les statuts de la Société la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et/ou de ses filiales.

• Capital potentiel aux mains des salariés

Néant

• Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - Délégation

L'Assemblée Générale du 24 juillet 2013 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission est limité à 400.000 €.

L'Assemblée Générale a autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013/2014.

• Augmentation de capital réservée

L'association de l'actionnariat salarié de la Société aux opérations d'émission de capital permet de faire participer l'ensemble des salariés qui le souhaitent aux perspectives boursières de BIGBEN INTERACTIVE.

Par ailleurs, la loi relative à l'épargne salariale oblige le Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée, à l'occasion de chaque augmentation de capital en numéraire, un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Il sera donc demandé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration la faculté, dans un délai de 14 mois, de décider une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission serait limité à 400.000 € de capital social, soit 200.000 actions.

3.9.

Capital et actionnariat

Evolution du capital social de la Société

• Evolution du capital social de la Société au cours de l'exercice 2013/2014

Au cours de l'exercice 2013/2014, 164 000 actions nouvelles ont été créées dans le cadre de l'attribution effective d'actions gratuites accordées à des salariés du Groupe, opération décidée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2011, sur délégation de l'Assemblée générale du 18 juillet 2011.

En conséquence, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société est passé de 16 039 616 actions à la clôture de l'exercice 2012/2013 à 16 203 616 actions à la clôture de l'exercice 2013/2014.

En conséquence de ces opérations, l'article 6 des statuts a été modifié de la manière suivante : « Le capital social est fixé à la somme de trente deux millions quatre cent sept mille deux cent trente-deux euros (32.407.232) euros. Il est divisé en 16.203.616 actions de 2 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées. »

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

Evolution du capital social de la Société au cours des 3 derniers exercices :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission ou d'apport	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
25-juil.-11	Augmentation de capital par exercice de BSA	120 000	2,00 €	600 000,00 €	23 361 764,00 €	11 680 882
16-août-11	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre initiale)	3 973 380	2,00 €	31 866 507,60 €	31 308 524,00 €	15 654 262
8-sept.-11	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre réouverte)	218 154	2,00 €	1 612 158,06 €	31 744 832,00 €	15 872 416
28-févr.-13	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs SA	110 000	2,00 €	939 400,00 €	31 964 832,00 €	15 982 416
28-févr.-13	Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites	57 200	2,00 €	-	32 079 232,00 €	16 039 616
24-oct.-13	Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites	164 000	2,00 €	-	32 407 232,00 €	16 203 616

• Capital potentiel

Néant.



• Délégations de compétence

Délégations de compétence en cours de validité :

Date de l'Assemblée Générale	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Modalités de fixation du prix d'émission des titres
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	5 000 000 € *, dont 3 300 000 € pour BSA attribués gratuitement aux actionnaires	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	2 500 000 € *	14 mois	Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances)
24-juil-13	...l'augmentation de la taille des opérations menées, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % du montant décidé	750 000 € en cas d'opération réalisée avec maintien du DPS 375 000 € en cas d'opération réalisée avec suppression du DPS	14 mois	na
24-juil-13	...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	5 000 000 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables.
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	3 207 923 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables.
24-juil-13	...l'émission de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'opérations d'offre publique comportant une composante d'échange	5 000 000 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables.
24-juil-13	...l'émission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	400 000 € *	14 mois	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances), pour une durée d'indisponibilité inférieure à 10 ans
24-juil-13	...l'émission de bons de souscription d'actions au profit de managers salariés clefs du groupe	800 000 € *	14 mois	Prix d'exercice des BSA au minimum égal à la moyenne des cours de bourse (20 séances)
26-juil-12	...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés	400 000 €	38 mois	na

* : s'imputera sur le plafond global de 5 000 000 € fixé comme montant nominal maximal des augmentations de capital

Répartition du capital et des droits de vote de la Société

• Répartition au 31 mars 2014

Capital et droits de vote au 31 mars 2014 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	15,83%	15,69%
MI 29 *	Investisseur Institutionnel	14,12%	13,99%
Nord Sumatra (BOLLORE)	Investisseur Institutionnel	21,69%	21,48%
Salarisés		0,12%	0,12%
Public		48,10%	48,72%
Contrat de liquidité		0,14%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

* : participation ramenée à 9,8 % du capital et à 9,7 % des droits de vote fin mai 2014

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Au 31 mars 2014, les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Il est précisé que MI 29 est une société d'investissement contrôlée au plus haut niveau par Monsieur Chuc HOANG, et que Nord Sumatra Investissements est une société d'investissement contrôlée elle au plus haut niveau par Monsieur Vincent BOLLORE.

• Franchissements de seuils :

Monsieur Chuc HOANG :

Par courrier reçu le 30 août 2013, Monsieur Chuc HOANG a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Compagnie MI 29, Saint Gervais et Eurobail qu'il contrôle, les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir indirectement 3 161 973 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 19,71 % du capital et 19,51 % des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 16 039 616 actions représentant 16 205 471 droits de vote).

À cette occasion, la société MI 29 a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Monsieur Alain ZAGURY :

Par courrier reçu le 1er octobre 2013, Monsieur Alain ZAGURY a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2013, indirectement, par l'intermédiaire de la société Parcours Invest qu'il contrôle, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, indirectement, 628 471 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 3,92 % du capital et 3,88 % des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 16 039 616 actions représentant 16 205 471 droits de vote).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Le déclarant a précisé qu'il détiendrait à partir du 24 octobre 2013, 100 000 actions BIGBEN INTERACTIVE auxquelles seront attachées autant de droits de vote, au terme d'une attribution gratuite d'actions.

Monsieur Vincent BOLLORE :

Par courrier reçu le 25 novembre 2013, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de seuils suivante :

- le concert formé entre Monsieur Vincent BOLLORE, la société Nord-Sumatra Investissements et Monsieur Sébastien BOLLORE a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 novembre 2013, par suite d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché, les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 3 313 879 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 20,45 % du capital et 20,21 % des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 16 203 616 actions représentant 16 401 131 droits de vote) ;

- la société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 21 novembre 2013, par suite d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché, le seuil de 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir individuellement 3 313 879 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 20,45 % du capital et 20,21 % des droits de vote de cette société ;

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant tant pour lui-même qu'en qualité de président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE effectuées les 20 et 21 novembre 2013 par la société Nord-Sumatra Investissements l'ont été sur ses fonds propres ;

- que Monsieur Vincent BOLLORE agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Monsieur Sébastien BOLLORE agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;

- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;

- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;

- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;

- que le déclarant n'envisage aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;



- que le déclarant ne détient pas d'instruments et/ou accords listés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;

- qu'ayant déjà deux postes, le déclarant n'envisage pas de demander la nomination d'une personne supplémentaire comme administrateur de la société BIGBEN INTERACTIVE. »

Monsieur Chuc HOANG :

Par courrier reçu le 12 décembre 2013, complété par un courrier reçu le 16 décembre, Monsieur Chuc HOANG a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Compagnie MI 29 et Saint Gervais qu'il contrôle, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir indirectement, à cette date, 2 377 347 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 14,67 % du capital et 14,50 % des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 16 203 616 actions représentant 16 401 131 droits de vote).

À cette occasion, la société MI 29 a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir indirectement, au 12 décembre 2013, 2 288 284 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 14,12 % du capital et 13,95 % des droits de vote de cette société (Sur la base d'un capital composé de 16 203 616 actions représentant 16 401 131 droits de vote).

• Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des deux exercices précédents

Capital et droits de vote au 31 mars 2013 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	16,00%	15,92%
MI 29	Investisseur Institutionnel	23,62%	23,51%
Nord Sumatra (BOLLORE)	Investisseur Institutionnel	16,41%	16,33%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	4,56%	4,54%
Alain ZAGURY - Parcours Inv.	Ancien dirigeant ModeLabs	6,12%	6,10%
Salarisés		0,13%	0,40%
Public		32,96%	33,20%
Auto détention		0,19%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2013, le capital de la Société était composé de 16.039.616 actions et 16.205.471 droits de vote effectifs.

Capital et droits de vote au 31 mars 2012 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	16,16%	16,06%
MI 29	Investisseur Institutionnel	23,87%	23,72%
Nord Sumatra (BOLLORE)	Investisseur Institutionnel	16,35%	16,25%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	4,60%	4,57%
Alain ZAGURY - Parcours Inv.		6,19%	6,15%
Stéphane BOHBOT	Anciens actionnaires	0,00%	0,00%
Pierre ASSEO - Trans Euro.	dirigeants de ModeLabs	0,77%	0,77%
Christophe SEVIN		1,14%	1,13%
OTC Asset Management	Ancien action. ModeLabs	1,74%	1,73%
Salarisés		0,40%	0,40%
Public		28,58%	29,24%
Contrat de liquidité		0,21%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2012, le capital de la Société était composé de 15.872.416 actions et 15.972.393 droits de vote effectifs.

• Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

En dehors des actions de concert concernant Monsieur Vincent BOLLORE et Monsieur Chuc HOANG (cf ci-avant), il n'existe aucun accord dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

La Société est aujourd'hui principalement détenue par Monsieur Vincent BOLLORE, qui détient 21,7 % du capital et 21,5 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 15,8 % du capital et 15,7 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

• Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- L'actionnaire le plus important est Monsieur Vincent BOLLORE qui, à la date du présent document, détient 21,7 % du capital et 21,5 % des droits de vote de la Société, notamment via la structure Nord Sumatra ;

- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :

- d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 5,0 M€ ;

- d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 400.000 € de nominal ;

- d'émettre des bons de souscription d'actions au profit de managers salariés clefs du Groupe dans la limite de 800.000 € de nominal.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

• Acquisition par la Société de ses propres actions

En date du 24 juillet 2013, l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE a voté favorablement le renouvellement de son programme de rachat par la Société de ses propres actions. Ainsi, l'autorisation a été donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % de ses propres actions, sur la base d'un prix maximum de rachat fixé à 14,00 € par action, dans la limite d'un montant global de 10 M€.

Les objectifs poursuivis par la Société au travers de la mise en place de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière (dans la limite de 5 % de ses propres actions en ce qui concerne cet objectif spécifique) ;

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- d'allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- annuler les titres rachetés, en vertu de la résolution spécifique votée lors de cette même Assemblée Générale ;

- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers.

Un contrat de liquidité a été mis en place fin 2010 avec un intermédiaire (Oddo) afin de favoriser la liquidité du titre Bigben Interactive, et ce conformément au programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010.

Au 31 mars 2014, la Société détient, au travers de son contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie, 23.000 actions propres, représentant environ 0,14 % du capital social actuel de la Société. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 46.000 €.

- Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En l'absence de tout instrument dilutif à date, il n'existe plus d'option ou de contrat plaçant tout ou partie du capital de la Société sous option.

3.10 •

Autres informations

Informations requises par la LME sur les délais de paiement des fournisseurs

Ci-dessous est présenté le tableau correspondant à l'échéancier des dettes fournisseurs à la clôture fin mars 2014. Les retards de paiement correspondent principalement à :

- des déductions opérées en attente d'avoirs de RFA, repricing ou retours de marchandises,
- des facturations par les éditeurs des contrats de royauté non régularisés.

Répartition des dettes fournisseurs selon leur échéance à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	mar. 2014		mar. 2013	
Dettes fournisseurs non échues	(1 574)	20,7%	(1 520)	39,9%
Dettes fournisseurs échues	(6 036)	79,3%	(2 292)	60,1%
< à 30 jours	(2 723)	45,1%	(1 942)	84,7%
< à 60 jours	(2 562)	42,4%	(358)	15,6%
< à 90 jours	(565)	9,4%	270	-11,8%
< à 120 jours	(15)	0,3%	262	-11,4%
< à 1 an	101	-1,7%	(524)	22,9%
> à 1 an	(273)	4,5%	0	0,0%
TOTAL	(7 610)	100,0%	(3 812)	100,0%

Affectation du résultat de l'exercice 2013/2014

Dans le cadre du projet d'acquisition de Modelabs Group, opération significative pour BIGBEN INTERACTIVE, le Conseil d'administration avait décidé de suspendre le versement de dividende au titre des exercices 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013, afin de préserver l'intégralité de ses ressources financières pour cette opération. Ainsi, aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013 (article 243 bis du Code Général des Impôts).

Au titre de l'exercice 2013/2014, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE, assemblée devant se tenir le 22 juillet 2014, la distribution d'un dividende d'un montant de 0,15 € par action. Ce montant pourrait être versé en numéraire ou au travers de la création d'actions nouvelles, au choix de l'actionnaire.

Lors de cette prochaine assemblée, il est également prévu d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 11.544 € et l'impôt correspondant, soit 3.848 €.



Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Résultats sociaux de la Société au cours des 5 derniers exercices :

Nature des Indications (en euros)	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
1- Capital en fin d'exercice					
Capital social	32 407 232	32 079 232	31 744 832	23 121 764	22 799 870
Nombre d'actions ordinaires existantes	16 203 616	16 039 616	15 872 416	11 560 882	11 399 935
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes				-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
- Par attribution Actions gratuites	-	164 000	257 500	60 000	42 850
- Par exercice de bons de souscriptions (BSA 2008)	-	-	120 000	240 000	359 600
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	68 403 566	59 689 757	62 026 315	82 862 084	69 920 881
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(9 678 737)	(4 127 931)	1 068 303	14 065 096	(8 664 565)
Impôts sur les bénéfices	(3 523 672)	(9 702 638)	329 935	896 541	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 436 566)	4 930 288	2 094 196	13 666 342	11 568 988
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	4 592 958	2 840 599
3- Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,38)	0,35	0,05	1,14	(0,76)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,34)	0,31	0,13	1,18	1,01
Dividende versé à chaque action	-	-	-	0,40	0,25
4-Personnel					
Nombre de salariés	142	123	116	111	106
Montant de la masse salariale	4 241 478	4 048 091	3 838 491	3 767 416	3 636 786
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 864 424	1 890 280	1 978 150	1 645 165	1 522 319



Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société au cours des deux derniers exercices.

Honoraires des contrôleurs légaux :

En K€	31-mars-13				31-mars-14			
	KPMG	%	FMA	%	KPMG	%	FMA	%
Commissariat aux comptes	285 000	93%	108 300	100%	184 100	91%	112 500	100%
Emetteur	218 000	71%	95 500	88%	114 100	56%	95 000	84%
<i>Audit sur les comptes sociaux et consolidés</i>	<i>218 000</i>		<i>95 500</i>		<i>114 100</i>		<i>95 000</i>	
<i>Interventions définies par le RG AMF</i>								
Sociétés intégrées globalement (1)	67 000	22%	12 800	12%	70 000	34%	17 500	16%
Autres diligences liées à la mission de CAC	22 000	7%	0	0%	19 000	9%	0	0%
Emetteur	22 000	0%	0	0%	13 000	6%	5 000	0%
Sociétés intégrées globalement	0	0%	0	0%	6 000	3%	0	0%
Sous-total	307 000	100%	108 300	100%	203 100	100%	112 500	100%
Autres prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	307 000	100%	108 300	100%	203 100	100%	112 500	100%

(1) : Game's et Bigben Connected

Parcours boursier de l'action Bigben Interactive

Se référer au paragraphe 1.3 du présent document.

Calendrier financier

28 juillet 2014 :

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014/2015

20 octobre 2014 :

Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2014/2015

24 novembre 2014 :

Résultats intermédiaires du 1er semestre 2014/2015

19 janvier 2015 :

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014/2015

20 avril 2015 :

Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2014/2015

26 mai 2015 :

Résultats annuels de l'exercice 2014/2015

4

CHAPITRE 4

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

4.1 •

Rapport du Président du Conseil d'administration

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de Bigben Interactive du 22 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce.

Il est destiné à rendre compte :

- Des références faites à un code de gouvernement d'entreprises,
- De la composition du Conseil,
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1/ Gouvernance

• 1.1 Code de gouvernement d'entreprise

Notre Société se réfère au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com, dans la rubrique "Actualités"), ci-après le « Code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance ainsi que des recommandations.

Au cours des années précédentes, le Conseil d'Administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code MiddleNext.

- 26 juillet 2010 : le règlement intérieur du 25 juillet 2008 a été complété par un catalogue des droits et devoirs incombant aux Administrateurs (recommandation N°6).
- 25 octobre 2010, fixation des critères relatifs aux Administrateurs indépendants (recommandation N°8).
- 22 avril 2011 : intégration dans le règlement intérieur d'un rappel des fenêtres d'abstention pour les transactions sur titres de la Société.
- 4 mai 2011 : adoption du principe de répartition individuelle des jetons de présence selon les fonctions assumées et l'assiduité des administrateurs (recommandation N°14 du code de référence).

Recommandations du code Middenext écartée ou non appliquée et justifications de BIGBEN INTERACTIVE

Seule la recommandation N°5 du code MiddleNext demeure écartée à savoir « l'instauration de conditions de performance pour les attributions d'actions gratuites » en raison des objectifs de fidélisation poursuivis dans le cadre de cette politique. Les attributions d'actions gratuites à des mandataires sociaux effectuées avant le 01 avril 2012 prévoient en effet exclusivement des conditions de présence des bénéficiaires pour confirmer l'attribution définitive au terme de la période légale de deux ans. Il est néanmoins à noter qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a été effectuée en 2013-14.

• 1.2 Présentation du Conseil d'administration

1.2.1 Composition du Conseil :

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend



entre 3 et 18 membres. Le Conseil est aujourd'hui composé de 7 membres dont 2 membres indépendants :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, à savoir le Président Alain FALC et Mme Jacqueline DE VRIEZE,
- trois administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers (MI 29 et Groupe Bolloré) à savoir MM. Nicolas HOANG, Sébastien BOLLORE et Jean Christophe THIERY,
- deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ.

L'administrateur représentant l'actionnariat résultant de l'offre publique sur le capital de Modelabs Group, à savoir M. Alain ZAGURY, a démissionné le 19 octobre 2012 avant la séance du Conseil tenue ce jour.

Compte tenu de la structure actuelle du Groupe, M. Alain FALC exerce plus de trois autres mandats au sein du Groupe.

1.2.2 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration :

Conformément à la recommandation N°15 du code MiddleNext, le conseil a procédé à l'issue de l'exercice à l'autoévaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement, lors du conseil du 26 mai 2014.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Dans le cadre de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils des entreprises cotée promulguée le 27 janvier 2011, il est néanmoins conscient de la nécessité d'augmenter, dans la mesure du possible, la représentation des femmes en son sein.

Au cours de la réunion du conseil précité du 26 mai 2014, l'attention du Conseil a été tout particulièrement attirée sur :

- les commentaires et explications des résultats, d'un point de vue opérationnel, mais aussi de tous les éléments non-récurrents impactant les résultats de l'exercice,
- les enjeux stratégiques de l'exercice 2014/2015 et les plans d'action initiés par le Groupe pour améliorer la fiabilité et le pilotage de la performance,
- le calendrier à respecter pour se mettre en conformité avec les nouveaux seuils de parité, en vigueur depuis le 27 janvier 2014 (seuil à 20 %) et qui évolueront en janvier 2017 (40 %).

1.2.3 Administrateurs indépendants :

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce en application de la recommandation N°8 du Code Middlednext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;

- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou du Groupe (ii) pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou un actionnaire de référence ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

1.2.4 Durée des mandats des membres du Conseil :

La durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, durée conforme à la recommandation N° 10 du code Middlednext. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

1.2.5 Déontologie des membres du Conseil :

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat :

- se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et des Assemblées Générales,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision
- respecter le secret professionnel.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de BIGBEN INTERACTIVE et leurs intérêts.

1.2.6 Liste des Administrateurs en fonction au 31 mars 2014 :

Cf page suivante.

1.2.7 Choix des Administrateurs / Biographie des Administrateurs en fonction :

Conformément à la recommandation n°9 du code MiddleNext, un descriptif des fonctions et parcours des Administrateurs nommés à ce jour est présenté dans la rubrique « 3.7 – Gouvernance et Rémunérations » du Rapport de Gestion.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

Aucun mandat d'Administrateur ne vient à échéance avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et il n'y sera pas proposé de création de postes d'Administrateurs.

Détails des autres mandats des Administrateurs :

Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
Alain FALC	Président Directeur Général	juillet-12	-	Mandats actuels : Président Directeur Général de Modelabs Group Président SAS Bigben Connected Président SAS Games.fr Président SAS World GSM Gérant SCI Jafa Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)
				Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd Gérant SCI Falc
Nicolas HOANG	Administrateur	juillet-12	-	Mandats actuels : Gérant SARL Saint Gervais Gérant SARL CDB Finances Président SA SGCE Président SAS FA 29 Gérant SARL Penthèvre Directeur Général Délégué SA SAGF Directeur Général Délégué SA Cie M29
				Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général SAS Majorette Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	juillet-09	-	Mandat actuel : Directeur Général SAS Games.fr
				Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	juillet-09	Membre du Comité d'Audit	Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS
				Mandats actuels : Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Omnium Bolloré Administrateur Soc Indust Fin Artois Membre Conseil Surveillance de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	-	Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odet au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge
				Mandats actuels : Gérant SARL Opus Musique Président SAS Groupe Berger
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	Membre du Comité d'Audit	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président de Majorette Gérant unique Opus Musique
				Mandats actuels : Président Bolloré Média Digital Président Matin Plus Président SAS Rivaud Loisirs Communication Directeur Général SAS Bolloré Telecom Représentant permanent de Bolloré au Conseil de CSA TMO Holding Représentant permanent de Financière Moncey au Conseil de Rivaud Média Représentant permanent de Soc Indust Fin Artois au Conseil de Rivaud Innovation Administrateur de Euro Média Group
Jean Christophe THIERY	Administrateur	juillet-12	-	

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

• 1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.3.1 Pouvoirs du Conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

1.3.2 Règlement intérieur :

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur qui précise :

- les pouvoirs du conseil d'administration ;
- les règles de composition du conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- la nature des devoirs des administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis ;
- les modalités de fonctionnement du conseil et les règles de détermination de la rémunération de ses membres.

Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site de la Société (www.bigben.fr)

1.3.3 Information des membres du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Conformément à la recommandation N°11 du Code MiddleNext, les Administrateurs reçoivent les informations et documents relatifs aux sujets à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration plusieurs jours avant la date de la séance. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la réunion. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

De plus, le Président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'éléments supplémentaires et les Administrateurs sont en outre régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation précitée.

1.3.4 Convocation du Conseil :

Les statuts ne prévoient pas de règles dérogatoires du droit commun de convocation du Conseil d'administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Un calendrier des Conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées avant chaque réunion, les documents nécessaires à leur préparation étant diffusés par envoi séparé aux Administrateurs.

1.3.5 Représentation des Administrateurs :

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

1.3.6 Invités du Conseil :

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat. En cas d'absence, le Secrétaire Général est suppléé par le Contrôleur Financier Groupe.

1.3.7 Réunion et travaux du Conseil d'administration et taux moyen de présence des Administrateurs :

Le fonctionnement du Conseil d'administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société. Il se réunit au minimum six fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext.

Les commissaires aux comptes de la société ont été convoqués et ont assisté aux séances du Conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels. Le Contrôleur Financier du groupe participe régulièrement à ces réunions notamment pour présenter les comptes et recueillir toutes autorisations et fournir toutes explications permettant au Conseil de prendre ses décisions en connaissance de cause.

Le règlement intérieur adopté le 28 juillet 2008 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis pour approbation à l'ensemble des membres du Conseil.

Outre les sujets récurrents relatifs à l'examen de l'activité, à l'actualisation des prévisions annuelles, aux autorisations diverses à conférer, à l'examen des opérations en cours sur le développement des activités du groupe, le Conseil d'administration a notamment, au cours de ses réunions, statué sur les points suivants :

Conseil d'administration : date et ordre du jour :

Conseil d'administration du 22 avril 2013

- Arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 4ème trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2012 ; rappel du chiffre d'affaires du 4ème trimestre de l'exercice précédent
- Rééchelonnement de la dette de la filiale allemande BBI GmbH

Conseil d'administration du 27 mai 2013

- Arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013
- Affectation du résultat
- Arrêté du rapport de gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne
- Préparation et convocation d'une Assemblée Générale annuelle des actionnaires
- Financement du site de Lauwin Planque (tranche 2) et prise à bail

Conseil d'administration du 29 juillet 2013

- Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
- Répartition des jetons de présence sur l'exercice 2012-2013

Conseil d'administration du 21 octobre 2013

- Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 2ème trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013

Conseil d'administration du 5 novembre 2013

- Autorisation de garanties pour couvrir les engagements d'une filiale

Conseil d'administration du 18 novembre 2013

- Examen et arrêté des comptes consolidés au 30 septembre 2013 (tableau d'activité et de résultat du 1er semestre de l'exercice ; préparation du rapport d'activité prévu à l'article L 232-7 du Code de Commerce)

- Information sur l'opération de rachat d'actions
Constatation du nombre d'actions gratuites définitivement attribuées au titre du plan du 24 octobre 2011 suite à la fin de la période d'acquisition et d'augmentation de capital corrélative

Conseil d'administration du 20 janvier 2014

- Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 3ème trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013

Conseil d'administration du 18 février 2014

- Résiliation anticipée du contrat de de prestation de services conclue avec la société Parcours Invest
- Présentation des opérations en cours au sein de Modelabs Mobiles
- Présentation du cas de fraude constaté sur deux filiales étrangères

Conseil d'administration du 22 avril 2014

- Arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 4ème trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
- Perspectives atterrissage mars 2014
- Rééchelonnement de la dette d'une filiale du groupe

Conseil d'administration du 26 mai 2014

- Arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014
- Affectation du résultat
- Information sur l'opération de rachat d'actions et d'augmentation de capital corrélative
- Examen du budget prévisionnel
- Revue de la stratégie opérationnelle
- Arrêté du rapport de gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne
- Discussion sur l'opportunité de mettre en place un comité de direction
- Représentation équilibrée au sein du conseil d'administration : point sur le recrutement d'une femme aux fonctions d'administrateur
- Préparation et convocation d'une Assemblée Générale annuelle des actionnaires

Taux de présence moyen des Administrateurs :

Nom	Prénom	Fonction	Taux de Présence
FALC	Alain	Président	100%
BOLLORE	Sébastien	Administrateur	88%
DE CHERADE	Jean-Marie	Administrateur + Audit	100%
HOANG	Nicolas	Administrateur	75%
MAMEZ	Richard	Administrateur + Audit	75%
THIERY	Jean Christophe	Administrateur	88%
DE VRIEZE	Jacqueline	Administrateur	100%
TOTAL			91%

1.3.8 Les comités du Conseil d'administration :

Pour l'accomplissement de ses missions, le Conseil d'administration est assisté d'un comité d'audit.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard MAMEZ et Jean Marie DE CHERADE, les deux administrateurs indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur MAMEZ en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

Les débats et les décisions du Conseil d'administration sont facilités par les travaux de son comité, qui lui en rend compte après chacune de ses réunions. Le comité d'audit agit dans le cadre des missions qui lui ont été données par le Conseil. Il prépare activement ses travaux, est force de propositions, émet tout avis et toute recommandation au conseil mais n'a pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit s'est réuni le 14 novembre 2013 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2013 et une nouvelle fois le 22 mai 2014 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le président directeur général s'abstient de participer aux séances du Comités d'Audit tandis que le Secrétaire Général et / ou le contrôleur financier du Groupe représentent la Société et y participent à ce titre.

A ce jour, la création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne.

• 1.4 Mode d'exercice de la Direction Générale

- Direction Générale

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction est celui d'une société à conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de la Direction Générale ; cela permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel d'assurer la cohésion entre



la stratégie et les fonctions opérationnelles et ainsi de favoriser et de rendre plus efficace le processus des décisions.

Monsieur Alain FALC exerce ses fonctions de Président et de Directeur Général sans autre limitation de pouvoirs que celles prévues par les textes en vigueur, concernant les pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2012. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

- Le Comité Exécutif ou « Eurometing Group » :

Géré par la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 5 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Espagne et Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe.

Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil d'Administration.

• 1.5 Politique de rémunération

1.5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration :

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil, sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du conseil et des comités et en fonction des responsabilités assumées, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext, appliquée pour la 1ère fois au titre de l'exercice 2011-12.

L'enveloppe de 90 000 EUR approuvée par l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 26 juillet 2013 a été ainsi répartie en unités tenant compte des fonctions remplies individuellement par chaque Administrateur à savoir :

- Deux unités pour chaque administrateur (1) ;
- Une unité additionnelle pour les membres d'un comité (2) ;
- Deux unités additionnelles pour le président (3) ;

sachant que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant l'enveloppe globale des jetons de présence par le nombre total d'unités à servir.

Les jetons de présence ont été ensuite reconnus à chaque administrateur en tenant compte de son assiduité. En conséquence, un abattement proportionnel aux réunions du conseil auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé, a été pratiqué sur l'enveloppe de jetons visée (1) lui étant attribué. Cet abattement s'est appliqué aussi aux jetons supplémentaires relatifs aux membres de comités (2), proportionnellement aux absences aux réunions de ces comités.

Au titre de l'exercice 2013/2014, la Société versera aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 82 500 euros à titre de jetons de présence y compris 10 000 euros pour les membres du comité d'audit.

1.5.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le Conseil d'administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de M. Alain FALC avec son mandat social.

Lors de son renouvellement en tant que Président Directeur Général, le Conseil d'administration a maintenu le contrat de travail de Monsieur Alain FALC, correspondant à un emploi effectif. Compte tenu de l'organisation de la Société et de sa taille, le Conseil a estimé que cette situation de cumul était acceptable et répondait à des besoins de la Société.

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont décrits à la section 3.7 « Gouvernance et Rémunération » du Rapport de Gestion 2013/2014. Il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

La politique de rémunération et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est conforme à la recommandation N°2 du code MiddleNext. En effet, les principes de détermination des rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

En revanche, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans d'actions gratuites ou des plans de stock-options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N°3 et 4 du code MiddleNext.

Durant l'exercice écoulé 2013/2014, la Société n'a pas mis en œuvre de politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N°5 du code MiddleNext.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale, sous forme de tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF.

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas eu d'options de souscription et / ou d'achat de d'actions d'octroyées au titre de l'exercice écoulé. Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

• 1.6 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 30 à 37 des statuts de la Société. Ces éléments sont rappelés dans l'avis préalable et l'avis de convocation publiés par la Société avant toute assemblée.

• 1.7 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ce rapport renvoie au point « 3.9 – Capital et actionnariat » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 en ce qui concerne la publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif à la structure du capital de la société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

2/ Contrôle

• 2.1 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de BIGBEN INTERACTIVE destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs et de la propriété intellectuelle,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Cependant, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il ne peut empêcher à lui seul que des personnes du groupe commettent une fraude, contreviennent aux dispositions légales ou réglementaires, ou communiquent à l'extérieur de la société des informations trompeuses sur sa situation.

• 2.2 Les composantes du contrôle interne

2.2.1 Organisation du contrôle interne et modes opératoires :

Compte tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

- Le Président Directeur Général :
Il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Il assume le contrôle interne plus précisément dans le cadre de sa fonction de Directeur général avec le Conseil d'administration et l'assistance des Commissaires aux comptes.

- Le Conseil d'Administration :
Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la Société.

Chaque Administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

- Les équipes financières et comptables :
Présentes dans toutes les filiales du Groupe, elles assurent une double mission d'expertise et de contrôle, gérant le suivi budgétaire, la préparation des comptes.

2.2.1.1 Des objectifs de délégation clairs

Chaque filiale significative dispose, à son niveau, de procédures de contrôle interne locales (délégation de signature bancaire, contrôle des opérations courantes, séparation des tâches entre le signataire et le préparateur du paiement, limitation des paiements par chèques garantissant une efficace prévention contre la fraude,...).

De même, les objectifs budgétaires sont définis annuellement par la Direction Générale et suivis au niveau de chaque filiale par les équipes comptables et financières. Le suivi de la performance de l'activité est sous la responsabilité des équipes financières ; au niveau des filiales, ces équipes fournissent les informations chiffrées pertinentes aux responsables opérationnels leur permettant ainsi de prendre les décisions de pilotage nécessaires.

Elles remontent périodiquement ces informations, sous forme de reporting standardisé, aux équipes siège qui les consolident.

2.2.1.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle) sont centralisés par le Secrétariat Général (suppléé par le responsable juridique en cas d'absence) du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007/2008 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes clés ».

2.2.1.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.



Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Le service consolidation établit les comptes consolidés sur une base semestrielle. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

2.2.2 Les activités de contrôle :

2.2.2.1 Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société BIGBEN INTERACTIVE a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

2.2.2.2 Le recensement des principaux risques

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés dans le chapitre « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Les domaines principaux étudiés sont :

- Les risques opérationnels,
- Les risques de marché et les risques financiers,
- Les risques industriels et environnementaux,
- Les risques juridiques et fiscaux.

2.2.2.3 Systèmes d'informations

- Les stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle.

L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007/2008 dans le cadre de l'automatisation du processus logistique, permet d'assurer un suivi en temps réel du stock (les entrées et sorties de marchandises incrémentent automatiquement les mouvements de stocks). Ce système permet de contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois et pour chacune des références, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

- Comptabilité analytique

Hormis un suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service, la société BIGBEN INTE-

RACTIVE SA dispose d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel. Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support et la concentration clientèle, sont complétés par une approche métiers et par une approche par projet (la progression de l'investissement en Recherche & Développement exigeant ce type de suivi).

- Informatique de Gestion

La Société est dotée depuis juillet 2010 du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft, ce système multi-entreprises ayant été choisi à dessein afin de permettre son extension progressive aux filiales du Groupe, celles-ci ayant chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins. Compte tenu des investissements très significatifs réalisés dans le système Navision par ModeLabs Group dans ses entités et de la remise à niveau de ce système par Bigben Interactive au Benelux en 2011-12, il a été choisi de concentrer les efforts d'extension du système AX Dynamics vers la seule filiale allemande, le chantier ayant démarré à la fin de l'exercice 2011/2012, pour une mise en œuvre en septembre 2013.

2.2.2.4 Les procédures de validation de l'information comptable et financière

L'information comptable et financière de BIGBEN INTERACTIVE est élaborée par la Direction Financière sous le contrôle du Président Directeur Général, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

- Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à l'examen limité des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ont participé à l'ensemble des comités d'audit. Ils ont fait part de leurs travaux sur les procédures, ainsi que de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes au comité d'audit, auquel ils ont communiqué à cette occasion les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle.

- Normes comptables

Les normes comptables du groupe sont conformes aux normes IFRS, émises par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes sont le référentiel des comptes consolidés depuis 2005.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, BIGBEN INTERACTIVE s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.



L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

- Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

2.2.2.5 Processus de validation de l'information financière externe

Le contrôleur financier du groupe diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers, des investisseurs,... les informations financières nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

Tous les communiqués financiers et stratégiques sont revus et validés par la Direction Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des actionnaires.

2.2.3 Perspectives :

Suite à l'acte de fraude constatée sur l'une des filiales étrangères (détournement de 2,6 M€ effectué par des malfaiteurs ayant usurpé l'identité du Président Directeur Général) et au développement international du Groupe (ouverture de l'Espagne), le Groupe entend renforcer son dispositif de contrôle interne afin de garantir la séparation des pouvoirs et règle de délégation de la signature bancaire. Un projet est actuellement en cours de développement ; les points principaux sont les suivants :

- revue de la nature des autorisations de dépenses à accorder aux collaborateurs, en fonction de leurs responsabilités ou fonctions (identification des contrats qui ne feront l'objet d'aucune délégation, et restent donc du ressort de la Direction Générale du Groupe, les contrats stratégiques qui engagent l'entreprise d'une manière telle que la direction entend rester maîtresse de leur élaboration et leur signature.

- afin de ne pas entraver le bon fonctionnement opérationnel et l'autonomie des business unit, une liste de fournisseurs agréés sera validée entre la filiale et la direction générale du Groupe.

- après avoir fixé les règles de séparation des pouvoirs et celles des signatures bancaires, toutes les autres opérations feront l'objet d'une double signature, la seconde servant de contrôle.

- interdiction d'effectuer des transferts au-delà de d'un seuil dans des comptes étrangers non autorisés par le Groupe

- discussions avec les banques pour favoriser les protocoles de transaction sécurisées, qui permettent de renforcer les contrôles par des codes pour les paiements ou de les alléger pour les opérations sans risque (virements internes).

Par ailleurs, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins du groupe et des équipes, contribueront à ce renforcement.

Le Président
Alain FALC

4.2.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A.

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :



- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes.

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2014 Roubaix, le 13 juin 2014

KPMG Audit IS Fiduciaire Métropole Audit

Laurent Prevost
Associé

Arnaud Birlouez

5

CHAPITRE 5

INFORMATIONS
SOCIALES ET
ENVIRONNEMENTALES

5.1 •

Rapport RSE

1/ Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal

La démarche de reporting RSE de BIGBEN INTERACTIVE se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-2 du Code de commerce français.

• 1.1 Période et calendrier de reporting

Les informations collectées couvrent la période du 1er avril de l'année N-1 au 31 mars de l'année N, à l'exception des informations relatives à la formation et aux entretiens de performance qui sont collectées sur la période du 1er janvier N-1 au 31 décembre N-1. La remontée de ces informations s'effectue à une fréquence annuelle à l'exception des informations relatives aux rémunérations et aux charges sociales qui sont remontées à une fréquence mensuelle.

Le reporting RSE suit le calendrier suivant :

Période	Activité
Début février N	Instructions envoyées aux entités contributrices deux mois avant la clôture annuelle (fichier Excel de reporting, explications, instructions, etc.)
Fin mars N	Remontée des informations qualitatives
Au cours du mois d'avril N	Remontée des informations quantitatives
Fin avril N	Consolidation des informations et rédaction du projet de rapport RSE
Fin mai N	Conseil d'administration approuvant les résultats

• 1.2 Périmètre

Le périmètre de reporting des informations RSE a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Il est défini selon les règles suivantes :

- Seules les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale sont incluses dans le périmètre de reporting des informations RSE.
- Le périmètre de reporting des informations RSE couvre les filiales dont l'effectif est supérieur à 10 employés à la fin de l'exercice N-1/N.
- Le périmètre de reporting des informations environnementales couvre les établissements situés en France, y intégrant le siège social et l'entrepôt logistique. Notons que l'entrepôt logistique est commun à l'ensemble des filiales du Groupe.
- Les filiales acquises ou créées au cours de l'année N-1/N seront incluses au reporting de l'année N/N+1, afin d'adopter une démarche progressive.
- Les filiales cédées ou dont l'activité cesse au cours de l'année N-1/N sont exclues du périmètre de reporting de l'année N-1/N.

La mise à jour du périmètre pour le reporting de l'année N-1/N s'effectue au 31 mars de l'année N-1/N par la Direction du groupe BIGBEN INTERACTIVE.



Le périmètre de reporting des informations quantitatives pour l'exercice 2013/2014 est constitué de :

- Informations sociales : BBI France, BB Connected, BB Benelux, BB Germany, BB Hong Kong, BB Spain et Game's.
- Informations environnementales : BBI France, BB Connected, BB Benelux, BB Germany, BB Hong Kong et entrepôts logistiques.

Les spécificités liées à la restriction de périmètre concernant certains indicateurs sont précisées dans la partie «1.6. Définitions des indicateurs et limites méthodologiques».

• 1.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard :

- des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe,
- des risques associés aux enjeux des métiers exercés,
- de la mise en œuvre opérationnelle du suivi de la performance RSE du Groupe basée sur une sélection d'indicateurs fédérateurs.

• 1.4 Rôles et responsabilités

Les informations sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : extractions du système de gestion de la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc.

Les informations quantitatives reportées par les filiales sont collectées par les responsables financiers des filiales sur la base d'un fichier Excel de reporting élaboré par la Direction de Bigben Interactive. Au sein des filiales, les responsables financiers collectent les informations auprès des interlocuteurs responsables des thématiques concernées.

Concernant les données sociales, - et les indicateurs qui ne répondent pas à des spécificités du droit du travail local - un projet d'uniformisation des indicateurs est actuellement envisagé par l'entreprise. Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la Direction de Bigben Interactive.

Les informations sont contrôlées et validées par la Direction du Groupe.

• 1.5 Limitations de périmètre et précisions méthodologiques

1.5.1 Limitations de périmètre :

1.5.2 Précisions méthodologiques :

Information	Description
Emissions de CO ₂ scopes 1 et 2	Emissions de CO ₂ associées à la consommation d'électricité et de gaz naturel.
	Les facteurs d'émission suivants sont utilisés :
	- Gaz naturel : 0,235 kgCO ₂ e / kWh PCI (Source : facteur d'émission Europe, base carbone ADEME 2014), facteur de conversion 1 m ³ = 10,5 kWh PCI (Source : Agence Internationale de l'Energie)
	- Electricité : France : 0,071 kgCO ₂ e / kWh, Belgique : 0,211 kgCO ₂ e / kWh, Allemagne : 0,470 kgCO ₂ e / kWh, Hong Kong : 0,751 kgCO ₂ e / kWh (Source : Moyennes 2009-2011, Statistiques 2013 Agence Internationale de l'Energie).

Information	Périmètre
Indicateurs Sociaux	
Embauches externes	BBI France, BB Connected, BB Germany, BB Hong Kong
Départs	
Absentéisme total et ventilations	BBI France, BB Connected, BB Benelux, BB Hong Kong
Accidents du travail avec arrêt	
Accidents du travail sans arrêt	BBI France, BB Connected, BB Germany, BB Hong Kong
Accidents de trajet	
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	France: Bigben Interactive & Bigben Connected
Dépense de formation	
Salariés formés	
Pourcentage de l'effectif moyen ayant été formé	France
Heures de formation	
Pourcentage de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	
Indicateurs environnementaux	
Consommation d'eau	BBI France, BB Connected, BB Benelux et entrepôts logistiques

2/ Indicateurs sociaux

• 2.1 Evolution générale des effectifs du Groupe

2.1.1 Evolution générale des effectifs du Groupe :

		31/03/2014		31/03/2013	
		Qté	%	Qté	%
EFFECTIF TOTAL		308		280	
Répartition de l'effectif par:					
METIERS	Accessoires	118	38,4%	114	40,7%
	Audio	24	7,7%	19	6,8%
	Edition	12	4,0%	11	3,9%
	Distribution	8	2,7%	8	2,7%
	Logistique	74	24,1%	63	22,5%
	Services Généraux	72	23,3%	66	23,4%
TYPE D'EMPLOI	Temps Plein	283	91,9%	254	90,7%
	Temps Partiel	26	8,3%	26	9,3%
STATUT	Cadres	102	33,3%	72	25,7%
	Autres statut	205	66,7%	208	74,3%
TYPE DE CONTRAT	CDI	268	87,2%	234	83,6%
	CDD	40	13,0%	22	7,8%
	Autres (Intérim, stages) ⁽¹⁾	17	-	4	-
SEXE	Femmes	122	39,6%	163	58,3%
	Hommes	185	60,3%	118	42,1%
ZONES GEO.	France	241	78,3%	214	76,3%
	Reste de l'Europe	45	14,7%	45	16,2%
	Asie	22	7,2%	21	7,5%
	Autres				

⁽¹⁾ Hors effectifs totaux

Pyramide des âges :

Concernant cet indicateur, l'entreprise ne dispose à ce jour que des données de la structure Bigben Interactive France. La répartition s'établit comme indiqué ci-contre :

2.1.2 Embauches et licenciements :

		BB France	
Tranche d'âge	<=25 ans	18,0	12,7%
	de 26 à 35 ans	45,0	31,7%
	de 36 à 45 ans	59,0	41,5%
	de 46 à 55 ans	15,0	10,6%
	> 56 ans	5,0	3,5%

L'exercice clos au 31 mars 2014 a vu le départ de 43 collaborateurs, dont 4 licenciements.

GROUPE	
31/03/2014	31/03/2013

Nombre total d'embauches externes	71	25
Départs	43	12

2.1.3 Rémunérations et évolutions :

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles ont été complétées, en juillet 2011 et en juillet 2013, par des revalorisations collectives. Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et aux plans d'épargne salariale sont applicables à la Société.

GROUPE		
<u>Rémunérations et évolutions</u>		
en milliers d'euros	31/03/2014	31/03/2013
Rémunérations de l'exercice	11 863	11 537
Charges sociales	3 790	4 549

• 2.2 Organisation du travail

2.2.1 Organisation du temps de travail :

- En France, c'est le cadre légal des 35 heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés de la Société. L'organisation de ce temps de travail est définie par un accord 35 heures et varie, selon les services de la société. Une modulation du temps de travail est appliquée selon ce même accord au sein du service Logistique selon une période haute et basse correspondant à l'activité de la Société.

- Sur le site de Lauwin Planque, cette modulation a pour conséquence l'octroi de 10 jours de repos en période basse et une récupération des heures par l'augmentation de l'horaire de travail ainsi que le travail du samedi en période haute. Une durée hebdomadaire du travail fixée à 37 1/2 h contenant une pause journalière de 30 minutes pour les services administratifs et 37 heures pour le service logistique contenant une pause journalière de 15 minutes.

- Au Benelux, 5 jours de 7,60 jours, soit 38 heures hebdomadaire - Réduction de temps de travail limité à 33% de l'effectif par département.

- En Allemagne, temps de travail hebdomadaire à 38 1/2h (accord German Trade union VERDI/NRW).

2.2.2 Absentéisme :

en jours	31/03/2014	31/03/2013
NOMBRE DE JOURS D'ABSENTEISME TO	2 766	1 760
Congés maladie	1 302	1 530
Congé maternité	1 206	124
Accident du travail et trajet	195	63
Congé sans solde	36	33
Congé paternité	27	10

• 2.3 Relations sociales

2.3.1 Information et consultation du personnel, procédures de négociation :

Les salariés de la Société sont représentés en 2013/14 comme en 2012/13 par des délégués du personnel, un comité d'entreprise et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ces institu-

tions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

2.3.2 Bilan des accords collectifs :

La Société applique la réglementation collective inhérente à son activité, au-delà du droit du travail local, les accords nationaux et accords de branches. Elle relève de la convention collective du Commerce de gros.

• 2.4 Santé et sécurité

2.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail :

La Société continue sa démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités de la Société génèrent un risque professionnel limité.

Les salariés bénéficient régulièrement de formation en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), mais aussi afin de permettre aux volontaires d'être formés aux premiers secours.

En Allemagne :

Association allemande BAD en charge de contrôler que toutes les conditions sont mises en place pour éviter les accidents du travail.

2.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou des représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail :

Aucun accord n'a été signé par la société en la matière.

2.4.3 Accidents du travail (fréquences et importance) ainsi que les maladies professionnelles :

BIGBEN INTERACTIVE est attentif à la santé de ses collaborateurs. Grâce à la prévention menée par l'entreprise et son activité peu exposée aux accidents du travail, l'entreprise ne constate qu'un nombre limité, en fréquence et en gravité, d'accidents du travail. Par ailleurs, aucune maladie professionnelle.

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2	4
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	1
Nombre d'accidents de trajet	2	0

• 2.5 Formation

2.5.1 Les politiques mises en oeuvre en matière de formation :

La Société a respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mène une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Société.

2.5.2 Nombre total d'heures de formation :

Compte tenu des informations disponibles à ce jour, les données publiées concernant l'exercice 2012/2013.

	BB France	
	31/03/2013	31/03/2012
% de la masse salariale consacrée à la formation	2,2%	2,0%
Dépense de formation (en €)	90 827	75 874
Nombre total de salariés formés	55	55
% de l'effectif moyen ayant été formé	39,0%	44,5%
Nombre total d'heures de formation	1 106	1 158
% de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	11,3%	

	BB Connected	
	31/03/2013	31/03/2012
% de la masse salariale consacrée à la formation	2,4%	
Dépense de formation (en €)	119 200	
Nombre total de salariés formés	23	
% de l'effectif moyen ayant été formé	25,0%	
Nombre total d'heures de formation	854	
% de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	0,0%	

• 2.6 Egalité de traitement

2.6.1 Mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Les 283 salariés se composent de 33 % de femmes et de 57 % d'hommes. Cela s'explique par le cœur de métier de Bigben Interactive, le gaming et les produits connectés. En termes de formation et de développement des compétences, les hommes et les femmes bénéficient du même niveau d'accessibilité.

Le Groupe veille par ailleurs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

	BB France	
	31/03/2014	31/03/2013
Répartition homme / femme au sein de l'effectif		
% de femmes cadres	31,0%	
% de femmes agents de maîtrise	36,0%	
% de femmes employées	51,0%	

	BB Connected	
	31/03/2014	31/03/2013
Répartition homme / femme au sein de l'effectif		
% de femmes cadres	64,0%	74,0%
% de femmes agents de maîtrise	56,0%	
% de femmes employées	81,0%	66,0%



2.6.2 Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

La Société emploie six salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés qui représentent 5,65 unités. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les sociétés françaises ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail correspondant à 1 unité (contre 1.39 l'année précédente).

2.6.3 La politique de lutte contre les discriminations :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

• 2.7 Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

2.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

2.7.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

2.7.3 Elimination du travail forcé obligatoire :

La Société s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

2.7.4 Abolition effective du travail des enfants :

La Société s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

3/ Informations environnementales

• 3.1 Politique générale

3.1.1 Organisation de la Société pour traiter les questions environnementales et (le cas échéant) démarches d'évaluation ou certification en matière d'environnement :

La Société n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement.

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement Il n'existe pas au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

3.1.2 Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement :

La Société sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant sur les problématiques liées aux impressions, tri

sélectif, éclairage et en les sensibilisant aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

La Société n'ayant pas de site de fabrication, elle n'est pas concernée par des risques environnementaux et des pollutions liés à des activités industrielles et n'a pas mis en place de moyens spécifiques. Elle a néanmoins mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à la prévention de risques de pollution accidentels sur son site logistique de Lauwin-Planque.

3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux :

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

• 3.2 Pollution et gestion des déchets

3.2.1 Mesures de prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau ou le sol, affectant gravement l'environnement :

La Société n'ayant pas de site de fabrication, elle n'est pas concernée par des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en œuvre de mesures spécifiques.

En effet, la Société :

- émet peu de déchets dangereux tels que qualifiés par les législations en vigueur.

Outre le recyclage des cartouches imprimantes et des néons et ampoules, l'entreprise utilise par l'intermédiaire de son prestataire des modèles d'imprimantes « Green Print » (n'utilisant plus de cartouches mais des pavés de cire).

- n'est pas concernée par des déversements accidentels compte-tenu de son activité.

- ne consomme de l'eau que dans un cadre domestique.

Mesures de prévention, recyclage et élimination des déchets

La Société travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.

En matière de recyclage, la Société a confié la collecte, le traitement et la valorisation :

- des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français ;

- des déchets électriques et électroniques à Eco-Systèmes pour les produits mis sur les marchés français (Eco-Systèmes) ;

- des déchets papier, cartons, plastiques et les piles usagées générés par la Société à divers prestataires de services en vue de leur valorisation. En outre, la Société sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau, préconisant les impressions papier recto-verso.

- Produits non commercialisables (accessoires téléphonie) : la mise au rebut de stocks de produits dans les plateformes de distribution est de la responsabilité directe des sites. Elle est organisée par les fournisseurs ou par les gestionnaires des entrepôts des sites. Les différentes destructions (par broyage et compactage), réalisées sous le contrôle d'organes officiels, sont confiées à des sociétés externes pour être bru-

lées, ensevelies ou recyclées.

3.2.2 Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

Il n'existe pas de nuisances sonores spécifiques à l'activité de la Société.

• 3.3 Utilisation durable des ressources

3.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage.

La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. La Société sensibilise les salariés aux économies d'eau.

Eau (en m3)	31/03/2014	31/03/2013
Siège	418	480
Logistique	880	3 153
BU	358	370
TOTAL	1 656	4 003

3.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

En Allemagne :

- Tri sélectif papier / plastique / autres
- Contrat avec un prestataire pour recycler les emballages des distributeurs

Papier / carton (en kg)	31/03/2014	31/03/2013
Siège		
Logistique ⁽¹⁾	195 374	
BU	9 164	8 837
TOTAL	204 538	8 837

⁽¹⁾ 1ère année de suivi en 2013 / 2014 -> pas de comparatif historique

3.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies durables :

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage.

La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. La Société sensibilise les salariés aux économies d'électricité

La Société a investi dans une installation photovoltaïque montée sur la 1ère tranche de son site logistique de Lauwin-Planque, pouvant produire 0,96 MWh en année pleine. Cette installation est techniquement opérationnelle mais n'est pas encore raccordée au réseau ERDF. Suite à la réponse négative de la soumission au dernier appel d'offre de la CRE réservé à des installations de cette puissance, l'entreprise a pris la décision d'utiliser la production correspondante à son auto-consommation et de revendre le reliquat de production à ERDF au tarif plancher de 0,07 € / kWh.

Electricité (en kWh)	31/03/2014	31/03/2013
Siège	263 038	48 823
Logistique	699 355	900 381
BU	132 754	137 887
TOTAL	1 095 147	1 087 091

Gaz (en m3)	31/03/2014	31/03/2013
Siège	22 580	33 260
Logistique	206 962	174 407
BU	171 447	195 963
TOTAL	400 989	403 630

Emissions de CO ₂ (en kg CO ₂ e)	31/03/2014	31/03/2013
Emissions associées à l'électricité (en kg CO ₂ e)	136 808	136 792
Emissions associées au gaz (en kg CO ₂ e)	989 440	995 957
TOTAL	1 126 251	1 132 752

3.3.4 L'utilisation des sols :

Aucune mesure spécifique n'a été prise par la Société, hormis les mesures d'usage sur son site logistique de Lauwin-Planque classé ICPE, comme cela était précédemment le cas sur son ancien site logistique de Libercourt, opérationnel jusqu'à l'automne 2011.

• 3.4 Changements climatiques

3.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre :

Les principales sources d'émission concernant les déplacements de collaborateurs ou les événements organisés par le Groupe, les déchets et l'énergie consommée.

Les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations d'énergie des bâtiments ont été calculées et sont présentées au paragraphe 3.3.3

Du fait de son activité, l'entreprise participe à de nombreux salons en France et dans le reste du Monde. Lors de ces déplacements, le Groupe favorise les déplacements en train comme moyen de transport dédié en France et les vols directs pour les déplacements internationaux.

3.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique :

Du fait de son activité, BIGBEN INTERACTIVE n'est pas directement impacté par les conséquences du changement climatique.

3.4.3 Mesures pour préserver ou développer la biodiversité :

Du fait de son implantation en zones urbaines, aucun site de BIGBEN INTERACTIVE n'est implanté en proximité de zones riches en biodiversité. (BB Belgique : Clause de réserver des espaces verts insérée dans le bail emphytéotique).



4/ Informations sociétales

• 4.1 Impact territorial, économique et social

4.1.1 En matière d'emploi et de développement régional :

En France, la Société favorise les établissements régionaux pour l'attribution des taxes d'apprentissage (ISEN à Lille) et travaille avec plusieurs entreprises locales (Centre d'Aides par le Travail): E.S.A.T de Dainville (62), DEFABNORD à Tourcoing (59)).

4.1.2 Sur les populations riveraines ou locales :

Du fait de son activité et de son implantation géographique, BIGBEN INTERACTIVE n'est pas directement concerné par les incidences sur la population riveraine et locales.

4.1.3 Conditions du dialogues avec les parties prenantes (communauté, associations, institutions sociales) :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

4.1.4 Partenariats ou mécénats :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

• 4.2 Sous-traitants et fournisseurs

4.2.1 Aspects sociaux et environnementaux dans la politique d'achat :

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

4.2.2 Importance de la sous-traitance et prise en compte - dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants - de leur responsabilité sociale et environnementale :

Il n'existe pas à ce jour de politique achat relative aux problématiques environnementales, sociales ou sociétales formalisée à l'échelle du Groupe.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. La Société demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

La Société a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits. Elle utilise également la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing. La collecte et la valorisation de déchets est confiée à des « éco-organismes » comme Eco-Emballages et Eco-Systèmes.

• 4.3 Loyauté des pratiques

4.3.1 Les actions engagées pour la prévention de la corruption :

BIGBEN INTERACTIVE rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et souligne l'importance de ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

BIGBEN INTERACTIVE considère que la sécurisation des paiements

et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir les tentatives de corruption en interne.

4.3.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :

BIGBEN INTERACTIVE respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de ses produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

• 4.4 Actions en faveur des droits de l'Homme

A ce jour, le Groupe n'est pas engagé dans des actions en faveur des droits de l'homme.

5.2 •

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

• Exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.



Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre avril et mai 2014 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 *.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur carac-

rière compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ** :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées *** en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 46% des effectifs et entre 40% et 91% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marcq-en-Baroeul et Paris La Défense, le 13 juin 2014

KPMG Audit IS

Laurent PREVOST
Associé

Philippe ARNAUD
Associé
Département Changement Cli-
-matique & Développement Durable

* : ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

** : Informations sociales : Informations quantitatives : Effectif fin de période et répartition par sexe, âge et zone géographique, Embauches externes, Départs, Absentéisme total, Accidents du travail avec arrêt, Salariés formés, Heures de formation, Pourcentage de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel ; Informations qualitatives : Relations sociales, Conditions de santé et de sécurité au travail.

Informations quantitatives environnementales : Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation d'eau, Consommation de papier / carton.

Informations qualitatives sociétales : Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

*** : Informations sociales : Bigben Interactive.

Informations environnementales : Siège et entrepôts logistiques.

6

CHAPITRE 6

COMPTES
CONSOLIDÉS
2013/2014**Sommaire indépendant des comptes consolidés****• 1. Comptes consolidés au 31 mars 2014**

- 1.1 Bilan
- 1.2 Compte de Résultat Consolidé
- 1.3 Variation des Capitaux Propres
- 1.4 Tableau de Flux de Trésorerie

• 2. Notes annexes aux états financiers consolidés

- 2.1 Informations relatives à l'entreprise
- 2.2 Faits marquants de l'exercice
 - 2.2.1 Développement commercial
 - 2.2.2 Evolution du périmètre
 - 2.2.3 Autres événements
 - 2.2.4 Evènement post clôture
- 2.3 Principes et méthodes comptables
 - 2.3.1 Déclaration de conformité
 - 2.3.2 Base de préparation
 - 2.3.3 Principes de consolidation
 - 2.3.4 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers
 - 2.3.5 Périmètre de consolidation
 - 2.3.6 Informations sectorielles
- 2.4 Notes complémentaires
 - 2.4.1 Notes complémentaires au bilan
 - 2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat
 - 2.4.3 Autres informations
 - 2.4.4 Informations relatives aux parties liées



61 •

Comptes consolidés 2013/2014**1.1 Bilan**

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2014	mar. 2013
Goodwill	1	35 918	35 920
Autres immobilisations incorporelles	2	23 804	24 905
Immobilisations corporelles	3	18 003	15 960
Titres mis en équivalence	4	12 465	14 279
Autres actifs financiers	5	486	14 413
Actifs d'impôts différés	6	3 505	3 380
Actifs non courants		94 181	108 857
Stocks	7	52 617	46 871
Créances clients	8	36 141	30 350
Autres débiteurs	9	23 951	11 482
Actifs d'impôts exigibles		765	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	3 691	15 714
Actifs détenus en vue de la vente	18		1 889
Actifs courants		117 165	106 492
TOTAL ACTIF		211 346	215 349
Capital		32 407	32 079
Primes		28 904	28 904
Réserves consolidées		46 436	32 723
Résultat de la période		2 448	14 182
Ecart de conversion		(18)	101
Capitaux propres part du groupe		110 177	107 989
Participations ne donnant pas le contrôle	17		(409)
Total des capitaux propres	16	110 177	107 580
Engagements envers le personnel	11	416	468
Passifs financiers à long terme	12	25 810	31 486
Autres passifs non courants		0	
Passifs d'impôts différés	13	6 680	6 988
Passifs non courants		32 906	38 942
Provisions à court terme	14	128	145
Passifs financiers à court terme	12	23 519	23 302
Fournisseurs		27 761	19 144
Autres créditeurs	15	16 723	25 234
Passifs d'impôts exigibles		132	1 002
Passifs détenus en vue de la vente		0	
Passifs courants		68 263	68 827
Total Passif et Capitaux Propres		211 346	215 349



1.2 Compte de résultat consolidé

(en k€)	Notes	mar. 2014	mar. 2013
Chiffre d'affaires	20	178 264	163 540
Autres produits opérationnels	21	1 207	1 723
Produits des activités ordinaires		179 471	165 263
Achats consommés	22	(126 713)	(106 010)
Autres achats et charges externes	23	(23 348)	(24 449)
Impôts et Taxes		(1 281)	(1 231)
Charges de Personnel	24	(16 831)	(17 031)
Amortissements des immobilisations		(6 367)	(4 649)
Reprises / (Provisions) sur actif circulant		(811)	(386)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		1 035	(25)
Autres charges			
Résultat opérationnel courant		5 154	11 482
Plans d'actions gratuites et stock-options		(302)	(735)
Autres éléments opérationnels non récurrents	29	(4 875)	
Résultat opérationnel		(23)	10 747
<i>Produits financiers</i>		499	65
<i>Intérêts sur opérations de financement</i>		(1 438)	(1 738)
Coût de l'endettement financier net		(939)	(1 673)
Résultat de Change		(2 267)	583
Autres charges financières			(218)
Autres produits financiers			
Résultat financier	25	(3 206)	(1 308)
Résultat avant impôt		(3 229)	9 439
Impôt sur les résultats	26	178	(3 116)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		5 498	1 548
Résultat après impôt des activités poursuivies		2 448	7 871
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts			6 305
Résultat net de la période		2 448	14 176
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(40)	
Ecart de conversion		(119)	9
Résultat global de la période		2 289	14 185
dont Participations ne donnant pas le contrôle		0	(6)
dont Part du groupe		2 289	14 180
Résultat net de la période		2 448	14 176
dont Participations ne donnant pas le contrôle		0	(6)
dont Part du Groupe		2 448	14 182
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euro)	27	0,15 €	0,90 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>		16 071 283	15 851 208
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		2 447 711	14 181 724
Résultat dilué par action (en euro)	27	0,15 €	0,90 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		16 071 283	15 851 208
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		2 447 711	14 181 724



1.3 Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
				Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe		
Capitaux propres au 31 mars 2012	15 872 416	31 745	28 185	35 889	91	95 910	2 995	98 906
Résultat au 31 mars 2013				14 182		14 182	(6)	14 176
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					9	9		9
Résultat global				14 182	9	14 191	(6)	14 185
Augmentation de capital	1 67 200	334	719			1 054		1 054
Prélèvement sur réserves indisponibles				(114)		(114)		(114)
Acquisition du solde du Capital de ModeLabs Group				(6 235)		(6 235)		(6 235)
Acquisition du solde du Capital de ModeLabs SA				(939)		(939)		(939)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				3 399		3 399	(3 399)	(0)
Contrat de liquidité				(8)		(8)		(8)
Programme Actions gratuites				735		735		735
Autres variations				(4)	(0)	(4)		(4)
Capitaux propres au 31 mars 2013	16 039 616	32 079	28 904	46 905	101	107 989	(409)	107 580
Résultat au 31 mars 2014				2 448		2 448		2 448
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					(119)	(119)		(119)
Ecart Actuariels sur PIDR				(39)		(39)		(39)
Résultat global				2 409	(119)	2 290	0	2 290
Augmentation de capital	1 64 000	328				328		328
Prélèvement sur réserves indisponibles				(328)		(328)		(328)
Acquisition du solde du Capital de ModeLabs Group				(103)		(103)		(103)
Acquisition du solde du Capital de World GSM				(12)		(12)		(12)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				(409)		(409)	409	0
Contrat de liquidité				116		116		116
Programme Actions gratuites				302		302		302
Autres variations				5		5		5
Capitaux propres au 31 mars 2014	16 203 616	32 407	28 904	48 884	(18)	110 177	(0)	110 177



1.4 Tableau de flux de trésorerie

en k€	mar. 2014	mar. 2013	
		Poursuivi	Abandonné
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période	2 448	7 871	6 305
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(5 498)	(1 548)	
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	8 305	4 648	5 227
Variation des provisions	(68)	975	(418)
Plus et moins-values de cessions	(587)	25	
Coûts des paiements fondés sur des actions	302	735	
Résultat net du financement	1 438	1 762	238
Autres produits et charges sans incidence financière	(659)	348	
Charge d'impôt	(178)	3 116	6 512
Capacité d'autofinancement	5 503	17 932	17 864
Stocks	(5 658)	(8 118)	28 439
Créances d'exploitation	(7 776)	11 092	730
Dettes d'exploitation	1 454	(7 445)	(16 758)
Variation du BFR	(11 980)	(4 471)	12 411
Trésorerie liée aux activités opérationnelles	(6 477)	13 461	30 275
Impôt sur le résultat payé	(1 357)	(1 710)	
Intérêts payés	(520)	(352)	(238)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	(8 354)	11 399	30 037
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 261)	(3 796)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(820)	(1 392)	
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	2 842	4	
Acquisition d'immobilisations financières	(122)	(429)	
Cession d'immobilisations financières	491	1 806	
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales	9 373	6 084	(31 806)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7 503	2 277	(31 806)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des capitaux propres		260	
Variation des autres fonds propres	122		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			4 000
Nouveaux emprunts / Augmentation des dettes financières			
Intérêts courus	(919)	(1 410)	
Encaissements provenant d'emprunts	1 173		
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières	(10 226)	(12 036)	(1 000)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(9 850)	(13 186)	3 000
Incidence des variations de cours de devises	(73)	41	
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie	(10 774)	531	1 231
Trésorerie à l'ouverture	2 645	2 114	(1 231)
Trésorerie à la clôture *	(8 129)	2 645	0

* Se référer à la « Note 10 –Trésorerie et équivalent de trésorerie »



6.2 •

Notes et annexes aux comptes consolidés 2013/2014**2.1 Informations relatives à l'Entreprise**

Les états financiers comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Lesquin (59818) CRT2 Rue de la Voyette - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2014. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe »), à la fois leader européen des accessoires pour consoles de jeux vidéo et leader français des accessoires pour mobiles, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Son ambition est de devenir un leader de la convergence de l'accessoire multimédia et un acteur de 1er plan sur le marché européen.

Les comptes consolidés au 31 mars 2014 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mai 2014. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 22 juillet 2014.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012, présentées dans le document de référence 2012 n°D.12-0725 enregistré auprès de l'AMF le 17 juillet 2012, sont incorporées par référence.

2.2 Faits marquants de l'exercice**• 2.2.1 Développement commercial**- Edition : succès de WRC4 et Handball Challenge

L'exercice 2013/2014 a été marqué par le renouveau des activités d'Edition du groupe, avec notamment les sorties de deux produits majeurs, à savoir le titre WRC4, licence de courses de voitures, ainsi que le titre Handball Challenge, titre toutefois commercialisé en fin d'exercice.

Au-delà de son catalogue récurrent à destination des plateformes Nintendo 2DS et 3DS, le Groupe a ainsi concrétisé au cours de l'exercice la mise sur le marché de deux produits significatifs, ayant et devant largement être contributeurs à l'activité de l'exercice (250 000 unités vendues pour le titre WRC4 et 70 000 unités vendues pour le titre Handball Challenge, en quelques semaines).

- Licence JPG / Ora Īto

Au niveau des accessoires dédiés à la mobilité, l'activité a été portée par le succès des nouveaux produits sous licence Jean-Paul Gaultier et Ora Īto Mobility. Ce dernier a notamment été récompensé par des prestigieux prix de l'univers du design : IF Design Awards et Red Dot Design Awards.

Outre le succès commercial des produits correspondants, ces licences favorisent l'internationalisation des ventes et la pénétration de nouveaux canaux de distribution, levier stratégique important que s'est fixé Bigben Interactive lors du rachat de ModeLabs Group. Ces univers complètent les autres marques déjà mises en avant par le Groupe au sein de ses produits Accessoires de mobilité, avec notamment les références Kenzo, Quiksilver, Eden Park...

- Audio : Accords pour la commercialisation de produits Audio sous les marques Thomson et Coca-Cola

Profitant de la réussite des produits du secteur Audio, caractérisée par une progression régulière et significative des ventes ces dernières années, Bigben Interactive a signé au cours de l'exercice 2013/2014 deux licences importantes lui permettant de commercialiser de nouvelles gammes de produits, sous licence Coca-Cola et sous licence Thomson.

L'exploitation des savoir-faire techniques du Groupe dans le développement et la mise au point de produits innovants, conjuguée à la notoriété de ces deux marques auprès du public, est un gage de succès à venir sur cette activité Audio.

• 2.2.2 Evolution de périmètre- Cession des titres Modelabs Mobiles sous promesses (46%)

Le 18 février 2014, la société Parcours Invest a exercé son option d'achat portant sur 46% des titres de la société Modelabs Mobiles, jusqu'alors détenus par le groupe. Ces titres ont donc été cédés pour un montant de 13.8 M€, dégagant ainsi une plus-value de 0.2 M€ dans les comptes consolidés. Dans le cadre de l'opération d'abandon de l'activité de Distribution de Mobiles, ils avaient été comptabilisés distinctement des autres titres Modelabs Mobiles détenus par le groupe (49%) et figuraient au bilan consolidé dans la rubrique « autres actifs financiers ».



Suite à cette opération, le groupe conserve donc une participation de 49% dans la société Modelabs Mobiles, consolidée par mise en équivalence depuis le 1er décembre 2012 (cf. notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013).

Le 27 février 2014, la société Modelabs Mobiles a décidé de réduire son capital et de procéder à une distribution d'un dividende, permettant au groupe de renforcer sa trésorerie de 7.3 M€.

Au 31 mars 2014, il restait à encaisser le solde de paiement de 2.8M€ sur la cession de 46% des titres de Modelabs Mobiles (sur un total de 13.8M€) auprès de Parcours Invest et 7.3M€ de Modelabs Mobiles suite à la réduction de capital et à la distribution exceptionnelle. Ces sommes ont été encaissées le 15 avril 2014.

- Création de la filiale espagnole

Bigben Interactive Spain SL, filiale à 100 % de Bigben Interactive SA, a démarré son activité au début du mois d'octobre 2013, concentré sur les métiers de l'Accessoire et de l'Audio.

- JV US

Afin d'accompagner ses activités aux Etats-Unis, le Groupe a constitué un « joint venture » localement, structure détenue à 50 % par Bigben Interactive SA et qui est consolidée par mise en équivalence. Cette structure n'a toutefois enregistré aucune contribution significative au cours de l'exercice écoulé.

• 2.2.3 Autres événements

- Escroquerie au Président

Une filiale étrangère du Groupe a été victime d'une escroquerie au Président (virements internationaux). Le préjudice total est de 2.6 M€ et a été présenté en « autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'état du résultat global (cf Note 29).

- Synergies logistiques

Signature le 11 juillet 2013 d'un crédit-bail de 4.000 k€ relatif au financement de la 2ème tranche du site logistique de Lauwin Planque, sur lequel ont été transférés début 2014 les flux logistiques relatifs aux accessoires de téléphonie mobile et aux ventes en ligne.

Cession du site logistique de Libercourt réalisée le 01 août 2013 pour un montant net hors taxes de 2.450 k€, générant une plus-value de 0,6 M€.

- Investissement photovoltaïque

La CRE n'a pas retenu le projet de BBI dans le cadre de son dernier appel d'offre. Par conséquent, les hypothèses relatives au test de dépréciation des installations ont été revues. Une dépréciation de 1,9 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2013 / 2014 et a été présentée en « autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'état du résultat global. La valeur nette comptable de l'investissement photovoltaïque est donc de 1,8 M€ au 31 mars 2014, pour une valeur brute de 3,7 M€.

- Financement

Le groupe a anticipé le bris de ratios sur le crédit bancaire pour l'acquisition du groupe Modelabs et sur le crédit pour le financement des installations photovoltaïques au 31 mars 2014 et a obtenu des waivers des établissements prêteurs avant la clôture de l'exercice.

En conséquence, la part à moins d'un an de ces dettes, dont le montant est respectivement de 8.0 M€ et 0.4 M€ au 31 mars 2014, a été reclassée selon leurs échéances contractuelles.

• 2.2.4 Evénements post clôture

- Conseil d'Administration

Monsieur Nicolas Hoang, administrateur de la société Bigben Interactive et dont le mandat a été renouvelé en juillet 2012, a présenté sa démission le 12 mai 2014.

- Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Rééchelonnement de la créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,60 M€ constaté au 31 mars 2011, le remboursement initialement prévu in fine au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 étant désormais reporté par moitié au 30 juin 2015 et 30 juin 2016.

2.3 Principes et méthodes comptables

• 2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans



l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2013-2014, sont détaillées ci-dessous.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1er avril 2013

Normes /Amendement	Libellé	Date application UE
Amendement IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	01 /07/1 2
Amendement IFRS 1	Hyperinflation grave et suppression de dates d'application fermes	01 /01 /1 3
Amendement IAS 12	Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	01 /01 /1 3
Amendement IAS 19	Avantages post-emploi	01 /01 /1 3
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	01 /01 /1 3
IFRIC 20	Frais de couverture	01 /01 /1 3
Amendement à IFRS 7	Informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers	01 /01 /1 3
Amendement à IFRS 1	Prêts gouvernementaux	01 /01 /1 3
	Améliorations annuelles 2009-2011	01 /01 /1 3

L'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

- Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2013

IFRS 10	Etats financiers consolidés	01 /01 /1 4
IFRS 11	Partenariats	01 /01 /1 4
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01 /01 /1 4
Amendement IFRS 10,11,12 sur IAS 27	Etats financiers individuels et IAS 28 – Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises	01 /01 /1 4
Amendements	Transition à IFRS 10,11,12	01 /01 /1 4
Amendement IAS 32	Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers	01 /01 /1 4

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire en 2014.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de leur adoption.

• 2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

- Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et donc s'avérer sensiblement différents de la réalité sont exposés dans les notes suivantes :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuels pertes de valeur (Note 1 - Goodwill),
- les provisions (Note 14 – Provisions)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6 – Actifs d'impôts différés)



Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

- Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

• 2.3.3 Principes de consolidation

- Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe Bigben Interactive sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

- Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

- Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

- Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

- Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

- Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par Bigben Interactive SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.



Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

- Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Bigben Interactive SA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

- Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

- Conversion en euro des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères du groupe Bigben ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen trimestriels de l'exercice.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés, dans une composante séparée.

- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

• 2.3.4 Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la « 2.4.1 note 1 – Goodwill ».

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

• 2.3.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.



Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement des jeux vidéo édités par le groupe. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des jeux sont amortis à compter de la date de commercialisation des jeux sur la durée de commercialisation de ces derniers. Les jeux vendus en ligne sont amortis linéairement sur 12 mois.

• 2.3.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2013-2014.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

• 2.3.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance sur ce budget en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux est de 2% au 31 mars 2014.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit : Bigben France, Bigben Connected (anciennement présenté « ModeLabs Group »), Bigben Benelux, Bigben Allemagne et Bigben Hong-Kong. Les unités génératrices de trésorerie Bigben France et Bigben Connected constituent le secteur opérationnel France qui regroupe l'ensemble des entités du Groupe opérant depuis le territoire français soit Bigben Interactive SA et Games.fr pour le périmètre historique, auxquelles est venue s'ajouter Bigben Connected (ex-ModeLabs SA).



Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

• 2.3.8 Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs et passifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie
- les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

- Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39 – « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont analysés en quatre catégories. La classification dépend de la nature et de l'objectif de chaque actif financier, et est déterminée lors de sa comptabilisation initiale :

- Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Un actif financier est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant, qui prend en compte les produits des dividendes, est comptabilisée en résultat.

- Actifs détenus disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global et présentées au sein des capitaux propres dans la réserve de juste valeur. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est significative ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

- Prêts et créances

Actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

- Placements détenus jusqu'à échéance

Le groupe ne détient pas de placement détenus jusqu'à l'échéance.

- Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

• 2.3.9 Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.



Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

• 2.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

• 2.3.11 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente.

• 2.3.12 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

- Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destiné à être cédé sont évalués selon les autres principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers et des actifs d'impôts différés qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont plus amortis.

- Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe, dont les activités et flux de trésorerie sont clairement distincts du reste du Groupe et :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

• 2.3.13 Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.



Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

• 2.3.14 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

• 2.3.15 Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts étaient reconnus en résultat immédiatement. Suite à l'entrée en application de la norme IAS 19 révisée, ils sont désormais comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Réserves consolidées » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

• 2.3.16 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

• 2.3.17 Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

• 2.3.18 Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.



• 2.3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

• 2.3.20 Revenus

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant la forme en général d'un contrat de vente, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

• 2.3.21 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

- Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancien neté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

- Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque/rentabilité.



- Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Les achats font l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

- Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires court terme, de la dette moyen terme historique de Bigben Interactive ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Le Groupe a utilisé en 2013 / 2014 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

• 2.3.22 Périmètre de consolidation

- Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100,00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN SPAIN SL	Espagne	100,00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100,00%	Intégration globale
MODELABS SOURCING HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
WORLD GSM SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN USA	Etats-Unis	50,00%	Mise en équivalence
MODELABS MOBILES SAS	France	49,00%	Mise en équivalence
NEWAVE ITALIA SRL	Italie	25,93%	Mise en équivalence

- Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

• 2.3.23 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif (Eurometing).

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 secteurs géographiques (France, Benelux, Allemagne, Espagne et Hong Kong) conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'information détaillée par secteur correspond à l'organisation interne du Groupe ainsi qu'à l'information présentée au Conseil d'Administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles ci-dessous suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

- Résultat par secteurs géographiques

au 31 mars 2014

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel	Résultat financier	Impôts	Part de résultats des sociétés mises en équivalence	Résultat des activités abandonnées	Résultat la période
	de l'activité	Inter-segments	Total						
France	1 41 220	18 487	159 707	(349)					
Benelux	14 118	140	14 257	(1 470)					
Allemagne	15 456		15 456	514					
Espagne	1 267	7	1 274	177					
Hongkong	6 204	25 348	31 552	1 105					
Eliminations		(43 982)	(43 982)						
Total Groupe	178 264	0	178 264	(23)	(3 206)	178	5 498		2 448

au 31 mars 2013

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel	Résultat financier	Impôts	Part de résultats des sociétés mises en équivalence	Résultat des activités abandonnées	Résultat la période
	de l'activité	Inter-segments	Total						
France	131 071	15 646	146 717	9 864					
Benelux	16 247	255	16 502	1 012					
Allemagne	12 047		12 047	(930)					
Espagne			0						
Hongkong	4 175	30 790	34 965	801					
Eliminations		(46 691)	(46 691)						
Total Groupe	163 540	0	163 540	10 747	(1 308)	(3 116)	1 548	6 305	14 176

- Actifs & passifs sectoriels**au 31 mars 2014**

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels								
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total		Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte de valeur	Investissements	Dotation aux amortissements	
	France	34 831	54 101	98 593	2 457		189 982	42 217			42 217		6 073	8 197
	Benelux	1 088	237	5 771	242		7 337	3 995			3 995		63	54
	Allemagne		202	8 371	408		8 981	1 852			1 852		183	32
	Espagne		16	635			652	77			77		18	1
	Hongkong		93	3 795	398		4 286	3 569			3 569		4	21
	Autres territoires *		109				109				0			
	Eliminations						0				0			
	Total Groupe	35 918	54 759	117 165	3 505		211 347	51 709	132	49 329	110 177	211 347	0	6 341

* : Newwave Italia et JV US (Bigben USA)

au 31 mars 2013

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels							
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total		Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte de valeur	Investissements	Dotation aux amortissements
France	34 832	69 100	93 041	2 704	199 677	44 127				44 127		5 738	4 559
Benelux	1 088	228	7 325		8 641	4 043				4 043		117	39
Allemagne		50	3 250	268	3 568	1 133				1 133		10	18
Espagne					0					0			
Hongkong		179	2 876	408	3 463	2 676				2 676		95	33
Autres territoires					0					0			
Eliminations					0					0			
Total Groupe	35 920	69 557	106 492	3 380	215 349	51 979	1 002	54 788	107 580	215 349	0	5 960	4 649

- Autres informations (métiers)

La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

- L'Accessoire couvre l'ensemble des accessoires pour consoles et des accessoires pour smartphones;
- L'Edition couvre à la fois les jeux édités sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement ;
- L'Audio cible des produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures, qu'il s'agisse de produits liés au jeu vidéo ou à la téléphonie.



La communication du groupe est organisée prioritairement de manière géographique. L'information par métiers est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2014				
	Accessoires	Audio	Edition	Distribution	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	131 360	22 650	10 385	13 869	178 264
France	107 805	16 762	7 610	9 043	141 220
Benelux	5 803	2 741	964	4 610	14 118
Allemagne	10 555	2 874	1 811	216	15 456
Espagne	1 263	3			1 266
Hongkong	5 934	270			6 204

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2013				
	Accessoires	Audio	Edition	Distribution	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	125 045	16 295	4 143	18 057	163 540
France	105 817	12 666	3 144	9 444	131 071
Benelux	6 332	1 268	469	8 178	16 247
Allemagne	8 888	2 194	530	435	12 047
Espagne					
Hongkong	4 008	167			4 175

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2014				
	Accessoires	Audio	Edition	Distribution	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	5%	39%	151%	-23%	9%
France	2%	32%	142%	-4%	8%
Benelux	-8%	116%	106%	-44%	-13%
Allemagne	19%	31%	242%	-50%	28%
Espagne	0%	0%	0%	0%	0%
Hongkong	48%	62%	0%	0%	49%

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2013				
	Accessoires	Audio	Edition	Distribution	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	37%	43%	-61%	55%	31%
France	46%	30%	-58%	31%	35%
Benelux	15%	161%	-43%	85%	45%
Allemagne	10%	110%	-64%	0%	13%
Espagne	0%	0%	0%	0%	0%
Hongkong	-20%	42%	-100%	0%	-32%

2.4 Notes complémentaires

• 2.4.1 Notes complémentaires au bilan

- Note 1 - Goodwill

en milliers d'euros	BBI Belgique	Modelabs Group	Vox Diffusion	TOTAL
Valeur brute au 31 mars 2014	1 088	34 763	68	35 918
Perte de valeur				0
Activités abandonnées				0
Valeur nette au 31 mars 2014	1 088	34 763	68	35 918
Valeur brute au 31 mars 2013	1 088	43 898	68	45 054
Perte de valeur				0
Activités abandonnées		-9 133		-9 133
Valeur nette au 31 mars 2013	1 088	34 764	68	35 920

Le goodwill relatif à l'activité Distribution de Mobiles a été sorti du bilan consolidé au cours de l'exercice précédent. Ne subsiste donc à l'actif que le goodwill lié à l'activité Accessoires du groupe Modelabs.

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2014, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les UGT dont l'activité est poursuivie. En revanche, une dépréciation d'un montant de 9 133 k€ a été comptabilisée au 30 septembre 2012 sur le goodwill relatif à l'activité abandonnée Distribution Mobiles.

- Hypothèses :

EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ns	Non significatif
Taux d'actualisation (WACC)	11%
Taux de croissance à l'infini	2%

- Test de sensibilité

- Test de dépréciation sur le goodwill de ModeLabs Group :

Valeur comptable de l'UGT		67 166 k€
La valeur de l'UGT est surtout affectée par la perte de valeur de l'EBE et le taux d'actualisation (WACC), dont les valeurs respectives sont :	EBE (k€)	11 636 k€
	% WACC	0,11
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) ou de la perte de valeur de l'EBE.	EBE (k€)	-1 0.0%
	% WACC	+1.3 points

- Test de dépréciation sur le goodwill de Bigben Belgique :

Valeur comptable de l'UGT		1 929 k€
La valeur de l'UGT est surtout affectée par la perte de valeur de l'EBE et le taux d'actualisation (WACC), dont les valeurs respectives sont :	EBE (k€)	1 201 k€
	% WACC	0,11
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) ou de la perte de valeur de l'EBE.	EBE (k€)	-0,7
	% WACC	ns (> +5 points)

- Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Valeur brute	33 508	38 969
Amortissements	(9 704)	(14 064)
Dépréciation		
Valeur nette	23 804	24 905

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Fonds de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar.2012	2 161	2	22 300	9 048	23	1 783	35 317
Acquisition	433			3 388	49	71	3 941
Variation de périmètre						(247)	(247)
Transferts	54				(54)		0
Cessions	(42)						(42)
Ecart Change							0
mar. 2013	2 606	2	22 300	12 436	18	1 607	38 969
Acquisition	332			3 719		45	4 096
Variation de périmètre							0
Transferts	(877)			(8 552)	(18)		(9 447)
Cessions	(110)						(110)
Ecart Change							0
mar. 2014	1 951	2	22 300	7 603	0	1 652	33 508

Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Fonds de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporels	Autres incorporels	TOTAL
mar.2012	(1 613)		(650)	(6 885)		(1 627)	(10 775)
Dotations	(270)		(1 115)	(2 028)		(1 65)	(3 578)
Variation de périmètre						247	247
Transferts							0
Cessions	42						42
Ecart Change							0
mar. 2013	(1 841)	0	(1 765)	(8 913)	0	(1 545)	(14 064)
Dotations	(230)		(1 115)	(3 834)		(18)	(5 197)
Variation de périmètre							0
Transferts	895			8 552			9 447
Cessions	8					102	110
Ecart Change							0
mar. 2014	(1 168)	0	(2 880)	(4 195)	0	(1 461)	(9 704)
Valeur nette	783	2	19 420	3 408	0	191	23 804

Le poste « Relation clientèle » correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€, générant un impôt différé passif de 7 656 k€. Cette relation clientèle est amortie en linéaire sur 20 ans. Une charge d'amortissement de 1 115 k€ a été comptabilisée au 31 mars 2014 (reprise d'impôt différé correspondante).

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements des jeux édités par le groupe. Chaque contrat signé avec un éditeur stipule le versement d'un minimum garanti représenté par une royauté unitaire et une quantité minimum de production. Lors de la production du jeu, un amortissement de ce minimum garanti est calculé, montant unitaire fixé après évaluation du potentiel de vente du produit en fonction des perspectives de commercialisation.

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Jeux en cours de développement	2 942	3 269
Jeux commercialisés	466	254
Valeur nette	3 408	3 523

- Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Valeur brute	27 867	22 899
Amortissements	(7 926)	(6 939)
Dépréciation	(1 938)	
Valeur nette	18 003	15 960

Immobilisations financées par crédit bail :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
Valeur brute	1 249	13 326	3 100	17 675
Amortissements		(2 354)	(1 244)	(3 599)
Valeur nette	1 249	10 972	1 855	14 076

Valeurs brutes en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2012	994	12 135	3 469	3 192	2 788	22 578
Acquisition		52	25	1 013	500	1 590
Variation de périmètre					(84)	(84)
Activités abandonnées		(364)	(2)		(294)	(660)
Transferts						0
Cessions		(214)	(1)		(362)	(577)
Ecart Change			42		10	52
mar. 2013	994	11 609	3 533	4 205	2 558	22 899
Acquisition	406	4 898	804	36	197	6 341
Variation de périmètre						0
Transferts		255		(255)		0
Cessions	(106)	(1 085)	(2)		(89)	(1 282)
Ecart Change			(73)		(18)	(91)
mar. 2014	1 294	15 677	4 262	3 986	2 648	27 867

Amortissements en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2012		(2 738)	(1 820)	0	(2 220)	(6 778)
Dotations		(681)	(296)		(260)	(1 237)
Variation de périmètre					64	64
Activités abandonnées		290	2		192	484
Transferts						0
Reprises		214	1		362	577
Ecart Change			(42)		(7)	(49)
mar. 2013	0	(2 915)	(2 155)	0	(1 869)	(6 939)
Dotations		(631)	(300)	(1 938)	(239)	(3 108)
Variation de périmètre						0
Transferts						0
Reprises		3	2		89	94
Ecart Change			73		16	89
mar. 2014	0	(3 543)	(2 380)	(1 938)	(2 003)	(9 864)
Valeur nette	1 294	12 134	1 882	2 048	645	18 003

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque sont financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 575 K€, amortis pour une valeur de 2 354k€, soit une valeur nette de 12 221k€ au 31 mars 2014.

Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 100 K€ amorti pour 1 245 K€, soit une valeur nette de 1 855 K€ au 31 mars 2014.

Les acquisitions de l'exercice ont porté principalement sur l'extension de l'entrepôt de Lauwin Planque pour un montant de 4 millions d'euro, dont 300k€ de terrain et 801 k€ de rayonnage et ligne automatique.

La valeur nette comptable des immobilisations en cours au 31 mars 2014 est de 2 048 k€. Il s'agit essentiellement des investissements en cours sur l'installation photovoltaïque du site de Lauwin-Planque, dont la valeur brute est de 3 729 K€ et la valeur nette est de 1 791 K€ au 31 mars 2014 suite à la comptabilisation d'une dépréciation de 1 938 K€ au 31 mars 2014 (cf. note 2.1.2).

Les principales hypothèses retenues lors de la réalisation du test de dépréciation (méthode DCF) sont les suivantes :

- Production prévisionnelle : 1 201 MWh / an
- Taux d'actualisation : 3%
- Prix de vente du KWh 0.07€ (7 centimes)

La mise en service de l'installation photovoltaïque sera effective au cours du 1er semestre de l'activité du Groupe, au tarif de référence. Les modalités d'amortissement seront les suivantes :

Panneaux : 25 ans
Condensateurs : 25 ans

- Note 4 – Titres mis en équivalence

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public.

Le versement d'un dividende de 3 002 k€ (en quote part pour le groupe) a été décidé par la société Modelabs Mobiles fin mars 2014 et a été encaissé en avril 2014 (cf. note 2.2.2). Aucun dividende relatif à des participations mises en équivalence n'a été reçu au cours de l'exercice (idem lors de l'exercice précédent).

au 31 mars 2014

en milliers d'euros	Modelabs Mobiles	Newave Italia	JV US	TOTAL
Date de reporting	mars-14	juin-13	mars-14	
% part.	49%	26%	50%	
Total bilan	106 520	3 727	108	110 355
Actifs nets	24 916	184	49	25 149
CA	610 098	11 235	67	621 400
Résultats	11 461	(409)	(23)	11 029
Part du Groupe dans les actifs nets	12 209	48	25	12 281
Valeur comptable au bilan de BBI	12 356	84	25	12 465
Part du groupe dans le résultat	5 616	(106)	(12)	5 498

au 31 mars 2013

en milliers d'euros	Modelabs Mobiles *	Newave Italia	JV US	TOTAL
Date de reporting	31/03/2013	30/06/2012		
% part.	49%	26%		
Total bilan	93 773	5 719		99 492
Actifs nets	28 757	593		29 350
CA	342 601	12 949		355 550
Résultats	6 752	(37)		6 715
Part du Groupe dans les actifs nets	14 091	154	0	14 245
Valeur comptable au bilan de BBI	14 089	190		14 279
Part du groupe dans le résultat	1 558	-9		1 549

* : Sur le plan juridique, Modelabs Mobiles a repris avec effet au 1er octobre 2012 l'activité Distribution de Mobiles de Bigben Connected SAS (ex-Modelabs SA). Dès lors, la part du groupe dans le résultat de Modelabs Mobiles ne correspond pas à 49% du résultat de l'exercice de Modelabs Mobiles en raison de la perte de contrôle constatée au 30 novembre 2012

- Note 5 – Autres actifs financiers non courants

Valeurs brutes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar.2012		327	71	380	778
Acquisition / Augmentation	13 551	425	1		13 977
Variation de périmètre					0
Transferts		(4)	(47)	(293)	(344)
Cessions		2			2
Ecart Change					0
mar. 2013	13 551	750	25	87	14 413
Acquisition		6		116	122
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions	(13 551)	(491)			(14 042)
Ecart Change		(7)			(7)
mar. 2014	0	258	25	203	486

Cession de 46% du capital de Modelabs Mobiles

Il est rappelé que cette opération décidée en novembre 2012 s'inscrivait dans le cadre d'un recentrage du Groupe sur ses activités stratégiques. Elle présentait les modalités suivantes :

- Filialisation de l'activité de distribution de mobiles au sein d'une entité dédiée, ModeLabs Mobiles,
- Cession de 5 % du capital de cette nouvelle filiale à son management pour 1,5 M€ en novembre 2012,
- Option consentie au management jusqu'en octobre 2015 pour racheter pour 13,8 M€ auprès de Bigben Interactive 46 % du capital supplémentaire de la filiale.

Au cours de l'exercice (4ème trimestre), Parcours Invest a exercé son call sur 46% d'actions de Modelabs Mobiles détenues par BBC, pour un prix de vente de 13,8 M€ (plus-value en consolidation de +0,2m€).

Cette opération s'est traduite par une sortie du bilan consolidé du groupe BBI du bloc « titres + options croisées » qui avait été comptabilisé le 1er décembre 2012 lors des opérations de spin off et de déconsolidation de l'activité Mobiles.

A l'issue de cette opération, le Groupe détient 49% du capital de Modelabs Mobiles et intègre une quote-part de résultat correspondante en « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

- Note 6 - Actifs d'impôts différés

Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
IDA sur déficits reportables	3 595	3 383
IDA sur différences temporaires	(90)	(3)
ACTIF NET D'IMPOT DIFFERE	3 505	3 380

Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2013	Activation	Utilisation	31/03/2014
Bigben Interactive SA	0	1 820		1 820
ModeLabs Group SA	3 115		(2 001)	1 114
Bigben Interactive GmbH	268	140		408
Bigben Interactive Belgium		143		143
Bigben Nederland BV	0	110		110
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	3 383	2 213	(2 001)	3 595



Au 31 mars 2014, l'impôt différé sur le déficit fiscal de 3 595k€ se décompose de la façon suivante :

- sur Bigben Interactive SA, un montant de 1 820k€, compte tenu du déficit fiscal de 5 286 k€ (en base) activé sur la période
- sur Bigben Interactive GmbH, un montant de 408k€, correspondant à l'activation de 100% du déficit reportable :
 - dont 268k€ liés au déficit antérieurs non activés
 - et 140 k€ correspondant au déficit reportable de la période, soit 1 359 k€ (en base)
- Sur Modelabs Group SA, un montant d'impôt différé résiduel de 1 114 k€ suite à l'utilisation de 2 001 k€ sur la période - la base s'établit à 3 325 k€ au 31 mars 2014.
- sur Bigben Hollande (BV), un montant de 110 k€, compte tenu du déficit fiscal de 481 k€ (en base) activé sur la période,
- sur Bigben Belgique, un montant de 143 k€, compte tenu du déficit fiscal de 422 k€ (en base) activé sur la période.

Au 31 mars 2014, le déficit fiscal reportable est de 10 783 k€ (en base). Ces déficits ont été activés compte tenu des perspectives à court terme de résultat de ces entités.

- Note 7 – Stocks

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Valeur brute	57 827	54 348
Perte de valeur	(5 210)	(7 478)
Valeur nette	52 617	46 871

La hausse des stocks s'explique principalement par la préparation du lancement commercial de produits en fin d'exercice (GameTab One, tablette développée et commercialisée par Bigben, lancée le 10 avril 2014) et du lancement de jeux vidéo majeurs.

- Note 8 – Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Clients et effets en portefeuille	37 688	31 985
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(1 547)	(1 635)
TOTAL CREANCES CLIENTS	36 141	30 350

- Concentration clients :

Aucun client du Groupe ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Les clients en Allemagne et Benelux sont systématiquement assurés. De même, l'intégralité des clients à l'export faisant l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé. En France, seuls sont assurés les clients autres que les acteurs de la grande distribution et les opérateurs Télécoms.

La société faitière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel de ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

- Crédit client :

en milliers d'euros	mar. 2014		mar. 2013	
Créances clients non échues	31 894	85%	25 003	78%
Créances clients échues	5 795	15%	6 982	22%
< à 30 jours	1 363	24%	3 361	48%
< à 90 jours	2 523	44%	1 705	24%
< à 1 an	771	13%	353	5%
> à 1 an	(26)	0%	220	3%
clients douteux	1 164	20%	1 343	19%
Total clients et effets en portefeuille	37 688		31 985	

Les clients douteux (1 164 k€) sont dépréciés à hauteur de 978 k€ au 31 mars 2014. Le groupe constate également des dépréciations sur des créances relatives à des clients qui ne sont pas considérés comme douteux, mais qui présentent un risque de recouvrabilité. Le montant de cette dépréciation est de 569 K€ au 31 mars 2014.

Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risque particulier et ne sont pas individuellement significatives.

- Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Etats et collectivités locales (hors IS)	3 949	3 784
Personnel	138	43
Ristournes Fournisseurs à recevoir	3 330	1 129
Créances sur cessions immobilisations	2 800	
Affacturage	1 245	2 901
Charges constatées d'avance	1 337	1 230
Acomptes et avances sur commandes	2 509	2 245
Comptes courants débiteurs	7 388	
Débiteurs divers	1 256	150
TOTAL	23 951	11 482

Commentaires sur « Créances sur cessions immobilisations » et « Comptes courants débiteurs »

Comptes courants débiteurs	7 388 k€
Créances sur cessions immobilisations	2 800 k€
TOTAL	10 188 k€

Ces 10 188 k€ représentent le solde du prix de cession des 10.122.300 actions de la société Modelabs Mobiles cédées par la société Bigben Connected à la société Parcours Invest en date du 18 février 2014 :

- Réalisation anticipée de la cession de 46% des titres de MDL Mobiles	13 800 k€
- 49% de la distribution exceptionnelle de MDL Mobiles	7 300 k€
dont distribution de dividendes	3 000 k€
dont réduction de capital de MDL Mobiles	4 300 k€

Au 31 mars 2014, le solde de paiement de 2.8M€ sur la cession de 46% des titres de MDL Mobiles (sur un total de 13.8M€) et de 7.3M€ sur la réduction de capital + distribution exceptionnelle a bénéficié d'un report accordé par Bigben Interactive à Parcours Invest. Le dénouement de cette opération a eu lieu le 15 avril 2014 avec le règlement du solde de l'opération de la part de Parcours Invest.

- Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Concours bancaires	(11 820)	(13 069)
Valeurs mobilières de placement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 691	15 714
Trésorerie nette	(8 129)	2 645

- Note 11 – Engagements envers le personnel

en milliers d'euros	01/04/2013	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2014
Provisions pour retraite & assimilées	468	16		(127)	59		416
TOTAL	468	16	0	(127)	59	0	416

en milliers d'euros	01/04/2012	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2013
Provisions pour retraite & assimilées	369	166		(103)	50	(14)	468
TOTAL	369	166	0	(103)	50	(14)	468

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur, de même qu'en Allemagne et à Hongkong.



Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2014	mar. 2013
Taux d'actualisation	3,0%	3,8%
Turnover	1,0%	1,0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	2,0%	3,0%
Agents de maîtrise	2,0%	3,0%

- Note 12 – Passifs financiers courants et non courants

- Emprunts bancaires

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2014	49 329	23 519	21 237	4 572
Emprunts d'origine long terme	25 133	8 700	16 433	
Ligne de crédit/financement				
Emprunts sur locations financement	11 113	1 736	4 805	4 572
Concours bancaires courants	11 820	11 820		
Intérêts courus non échus	90	90		
Autres financements	1 173	1 173		
Total des passifs financiers au 31 mars 2013	54 788	23 302	31 486	0
Emprunts d'origine long terme	33 755	8 700	25 055	
Ligne de crédit/financement				
Emprunts sur locations financement	7 838	1 407	6 431	
Concours bancaires courants	13 069	13 069		
Intérêts courus non échus	126	126		
Autres financements				

- Emprunt Natixis / LCL de 40 M€ souscrit en juillet 2011 dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs, et dont le solde est de 24 M€ au 31 mars 2014. Cet emprunt est remboursable par tranche de 8 M€ sur 5 ans, la première échéance intervenant en juillet 2012. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers. Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2014 mais ont fait l'objet d'un waiver accordé le 26/03/2014.

- Emprunt Natixis d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010 pour le financement des installations photo voltaïques du nouveau site de Lauwin Planque. Il est remboursable sur 5 ans. Le solde de cet emprunt est de 0.6 M€ au 31 mars 2014. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers. Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2014 mais ont fait l'objet d'un waiver accordé le 21 mars 2014.

- Emprunt LCL d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010. Il est remboursable sur 5 ans. Le solde de cet emprunt est de 0.6 M€ au 31 mars 2014. Il n'y a pas de covenants sur cet emprunt

- Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles »).

- Note 13 – Impôts différés passifs

Ils correspondent essentiellement au solde au 31 mars 2014 de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle accessoires téléphonie mobile soit 6 680 k€, le produit d'impôt correspondant comptabilisé sur l'exercice s'élève à 384 k€.

- Note 14 – Provisions

en milliers d'euro	01/04/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2014
				utilisées	non utilisées			
Non courant	468		16		(68)			416
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de re	468		16		(68)			416
Courant	145		128		(145)			128
Provisions pour risques	145		128		(145)			128
- commercial								
- social	145		128		(145)			128
- autres								
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	613		144		(213)			544

- Litige de propriété industrielle

Compte tenu des avis et des conseils de la société et de l'état des procédures en cours, la direction reste confiante dans sa capacité à résoudre ce litige sans perte financière. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2014. Cette position est similaire à celle retenue au 31 mars 2013.

- Note 15 – Autres crédateurs

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Etats et collectivités publiques (hors IS)	2 807	1 907
Personnel et organismes sociaux	2 917	3 665
Remises clients et clients créditeurs	8 778	4 010
Avances reçues des clients		4 286
Instruments financiers dérivés	386	1 032
Dettes sur immobilisations	350	2 487
Comptes courants créditeurs	0	4 828
Facturage	1 256	2 864
Produits constatés d'avance	227	155
Créditeurs divers	3	
TOTAL	16 723	25 234

Au 31 mars 2013, le compte courant créditeur, qui s'élève à 4 828 k€, correspond au compte courant MDL Mobiles chez Bigben Connected.

- Note 16 – Capitaux propres

Nombre d'actions au au 31 mars 2012	15 872 416
Actions gratuites	57 200
Options sur actions exercées	
Emission lors d'un regroupement d'entreprises	110 000
Nombre d'actions au au 31 mars 2013	16 039 616
Actions gratuites	164 000
Options sur actions exercées	
Emission lors d'un regroupement d'entreprises	
Nombre d'actions au au 31 mars 2014	16 203 616

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

- Actions propres

Un contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate fait intervenir la Société comme seule contributrice à ce contrat entré en vigueur le 01 décembre 2010.

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2012 - mar. 2013	33 000	288 940		286 799	35 141
mar. 2013 - mar. 2014	35 141	424 069		436 210	23 000

Période	Achats	Ventes
mar. 2012 - mar. 2013	7,6939	7,7250
mar. 2013 - mar. 2014	7,6402	7,6939

- Note 17 – Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 mars 2013, les participations ne donnant pas le contrôle étaient principalement constituées de la quote-part de participations ne donnant pas le contrôle de la société World GSM. En cours d'exercice, le groupe a pris le contrôle de cette entité non significative (contrepartie transférée de 409 K€).

Au 31 mars 2014, il n'y a plus de participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés du groupe.

- Note 18 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

- Actifs détenus en vue de la vente :

Au 31 mars 2013, le montant présenté en actifs détenus en vue de la vente correspondait correspondant à la valeur nette comptable des actifs relatifs au bâtiment de Libercourt, le groupe ayant décidé de vendre son ancien site logistique en mars 2012. Le 3 mai 2013, le groupe a signé une promesse de vente et a ensuite procédé au rachat du bâtiment auprès du crédit bailleur. La cession est intervenue le 1er août 2013 (cf. note 2.2.3).



- Activité abandonnée :

Le groupe s'est désengagé au cours de l'exercice précédent de l'activité Distribution de Mobiles de Bigben Connected SAS (ex-Modelabs SA). Au 31 mars 2013, la déconsolidation de l'activité Distribution de Mobiles était effectuée. Ainsi, les actifs et les passifs abandonnés, ne figuraient plus au bilan consolidé.

Le compte de résultat des activités abandonnées représente pour l'exercice 2012-2013 l'activité Distribution de Mobiles jusqu'à la déconsolidation de cette dernière, soit 8 mois, du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012 (12 mois pour la période comparative). Il se détaille de la façon suivante au 31 mars 2013 :

En K€	mars-13
Produits des activités ordinaires	452 151
Autres produits opérationnels	70
Achats consommés	(426 181)
Charges externes	(3 789)
Impôts et Taxes	(1 240)
Charges de Personnel	(2 077)
Amortissements des immobilisations	(1 69)
Autres charges opérationnelles	(677)
Résultat opérationnel courant	18 088
Perte de valeur *	(5 058)
Résultat opérationnel	13 030
Produits financiers	-
Effet de Change	-
Charges financières	(213)
Coût de l'endettement financier net	(213)
Résultat avant impôt	12 817
Charge d'impôt	(6 512)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts	6 305

* : perte de valeur sur le goodwill Distribution Mobiles comptabilisé au 30 septembre 2012

• 2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultats

- Note 20 – Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires par secteur d'activité

en milliers d'euros			Cumul 12 mois		Contribution	
			mar. 2014	mar. 2013	mar. 2014	mar. 2013
Chiffre d'Affaires			178 264	163 540	100%	100%
dont	Accessoires		131 360	125 045	74%	76%
	Audio		22 650	16 295	13%	10%
	Edition		10 385	4 143	6%	3%
	Distribution		13 869	18 057	8%	11%

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros			Cumul 12 mois		Contribution	
			mar. 2014	mar. 2013	mar. 2014	mar. 2013
Chiffre d'Affaires			178 264	163 540	100,0%	100,0%
dont	France		134 422	124 531	75,4%	76,1%
	Europe		37 489	34 301	21,0%	21,0%
	Reste du monde		6 353	4 724	3,6%	2,9%

- Note 21 – Autres produits de l'activité

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Subventions	340	312
Autres produits	867	1 411
TOTAL	1 207	1 723

Le poste « Subventions » représente les crédits d'impôts recherche.

- Note 22 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Marchandises	(1 32 361)	(11 3 519)
Variation stock marchandises	3 381	7 807
Perte de valeur consommée	2 267	(298)
TOTAL	(126 713)	(106 010)

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Provision pour dépréciation des stocks	(5 210)	(7 478)

- Note 23 – Charges externes

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Achats non stockés	(1 032)	(909)
Sous-traitance	(3 263)	(2 938)
Loyers	(1 786)	(2 446)
Entretiens - réparations	(742)	(767)
Primes d'assurances	(382)	(450)
Autres services extérieurs	(558)	(513)
Honoraires	(3 061)	(3 986)
Frais de R&D	(527)	(475)
Publicité	(3 537)	(3 325)
Transports sur vente	(4 294)	(4 190)
Frais de déplacements	(1 768)	(1 723)
Frais de communication	(1 437)	(1 491)
Frais et services bancaires	(350)	(639)
Autres charges externes	(611)	(597)
TOTAL	(23 348)	(24 449)

- Note 24 – Charges de personnel

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Salaires et traitements	(12 033)	(11 536)
Charges sociales	(3 795)	(3 694)
Charges liées au régime de retraite *	(712)	(905)
Variation de la provision pour prestations définies	111	(63)
Participation des salariés	(402)	(833)
TOTAL	(16 831)	(17 031)

* : y inclus régime additionnel sur Bigben Interactive

- Note 25 – Coût de l'endettement

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère Bigben Interactive SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition du groupe ModeLabs, pour la période allant d'octobre 2011 à juillet 2014. Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

Au-delà des montants et des horizons visés par la couverture évoquée ci-dessus, le groupe reste exposé à un risque de hausse de taux pour son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.



en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Autres intérêts et produits assimilés	499	19
Produits des valeurs mobilières de placement à la juste valeur		46
PRODUITS FINANCIERS	499	65
Intérêts sur financement moyen terme	(713)	(1 192)
Frais relatifs au crédit-bail	(206)	(218)
Autres intérêts financiers	(520)	(546)
CHARGES FINANCIERES	(1 438)	(1 956)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(939)	(1 891)
Perte de change	(3 910)	(2 679)
Gain de change	1 644	3 262
Résultat de change	(2 266)	583
RESULTAT FINANCIER	(3 206)	(1 308)

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

Surcharge de frais financiers (k€)	mar. 2014	mar. 2013
Augmentation de 1% des taux d'intérêts	323	324

- Note 26 – Impôts sur le résultat

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Impôt exigible	197	3 196
Impôt différé	(375)	(6 312)
TOTAL	(178)	(3 116)

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	(3 229)	9 439
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	1 076	(3 146)
Charges d'impôts	178	(3 116)
Ecart à analyser	(898)	30
IS sur différences permanentes	1 213	289
Comptabilisation d'impôts sans base	64	(109)
Activation des déficits antérieurs	(281)	(281)
Différence de taux	(98)	131

Il n'y a pas eu de changement dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe sur l'exercice.

- Note 27 – Résultat par action

en euros	mar. 2014	mar. 2013
Résultat Net - Part du Groupe	2 447 711	14 181 724
Nombre moyen pondéré d'actions	16 071 283	15 851 208
Effet dilutif des options d'achat		
Nombre moyen d'actions après dilution	16 071 283	15 851 208
Nominal des actions (en euro)	2,00 €	2,00 €
Résultat de base par action	0,15	0,89
Résultat dilué par action	0,15	0,89

**Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action**

en euros	mar. 2014	mar. 2013
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} avril	16 039 616	15 872 416
Prorata temporis des actions émises	54 667	13 933
Actions auto-détenues	(23 000)	(35 141)
Nombre d'actions à la clôture	16 071 283	15 851 208
Actions émises au cours de l'exercice	164 000	167 200
Prorata temporis des actions émises	54 667	13 933

- Note 28 – Paiement fondé en action**- Actions gratuites :**

Les plans d'actions gratuites 2008, 2010 et 2011 sont achevés (actions attribuées).

Date d'attribution du plan (CA)	14-oct.-08	15-nov.-10	24-oct.-11
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44 600	60 000	200 000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2014	41 350	57 200	164 000
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2014	Plan achevé	Plan achevé	Plan achevé
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	Plan achevé	Plan achevé	Plan achevé
Juste valeur par action à la date d'attribution	Plan achevé	Plan achevé	Plan achevé

Les actions gratuites relatives au plan 2011 ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 octobre 2013 (période de conservation jusqu'au 24 octobre 2015). 164 000 actions ont donc été créées par augmentation du capital social, constatée le 22 mai 2014 par le conseil d'administration

Une charge 302 K€ a été comptabilisé au titre de ce plan au cours de l'exercice 2013-2014 (735 K€ lors de l'exercice précédent).

- Note 29 – Autres éléments opérationnels non-récurrents

Les autres éléments opérationnels non récurrents sont principalement constitués :

- de l'escroquerie au Président / détournement de fonds dont a été victime le Groupe en fin d'année 2013 et début 2014, pour un montant global de 2 628 k€. Une filiale étrangère a effectué des transferts de fonds vers des tiers en Chine, à Chypre et en Pologne, dans le cadre d'une opération financière qu'elle pensait de bonne foi concerner le Groupe. Une procédure judiciaire a été lancée dans le pays de cette filiale mais il existe peu de chance de récupérer les sommes transférées, les tiers n'étant pas clairement identifiés. En conséquence, une charge exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de la totalité du préjudice subi.

- de la dépréciation passée sur l'investissement photovoltaïque compte tenu du 2ème refus successif à la candidature du Groupe aux appels d'offre de la CRE, pour un montant total de 1 938 k€.

• 2.4.3 Autres informations**- Note 30 – Dividendes**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0.15 € par action.

- Note 31 – Engagements hors bilan**- Garanties accordées**

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mar. 2014	mar. 2013	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	BBi Belgique	CBC Banque	0	0	Financement du site de Tubize
Caution Sisvel	BBi SA	Sisvel	1 09	0	Redevance produits audio



- Autres engagements donnés

Compte tenu de son activité, la société engage des négociations avec ses fournisseurs plusieurs mois avant le lancement des produits qui seront commercialisés.

Au 31 mars 2014, les engagements envers les fournisseurs du Groupe sont évalués à 2.8 M€.

- Note 32 – Covenants bancaires

- Acquisition Modelabs

Afin de financer l'acquisition de Modelabs, Bigben Interactive a obtenu un prêt de 40 M€, remboursable sur 5 ans. Au 31 mars 2014, le capital restant dû s'élève à 24 M€, avec les covenants suivants :

Covenant	Norme	Statut
RATIO 1 : ENDETTEMENT NET		
Cash flow net Service de la dette	> 1,00	Non respecté
RATIO 2: LEVIER NET		
Endettement net EBITDA	≤ 1,80	Non respecté
RATIO 3: LEVIER BRUT		
Endettement brut EBITDA	≤ 2,00	Non respecté
RATIO 4: STRUCTURE		
Endettement net Fonds propres	≤ 1,00	Respecté

La société ayant anticipé le non-respect de ces ratios au 31 mars 2014, une demande de waiver a été effectuée auprès du pool bancaire. Le waiver ayant été obtenu le 26 mars 2014, l'intégralité de la dette a été présentée en passifs non courants conformément à IAS 1.65.

- Installation photovoltaïque

Afin de financer une installation photovoltaïque sur le toit de son entrepôt (Lauwin Planque), l'entreprise a obtenu un prêt de 1.75 M€, dont le restant dû s'élève à 0.6 M€, avec le covenant suivant :

Covenant	Norme	Statut
RATIO DE LEVIER BRUT		
Endettement brut EBITDA	≤ 2,00	Non respecté

Le groupe a également anticipé le non-respect des ratios sur le crédit photovoltaïque au 31 mars 2014. Le waiver ayant été obtenu le 21 mars 2014, le même traitement a donc été retenu pour la dette relative.

- Note 33 – Contrat de location simple

Date de clôture	mar. 2014			mar. 2013		
Échéances	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	1 334	2 961	1 564	691	2 464	

au 31 mars 2014

		Variation par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
		Valeur nette comptable	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Instruments dérivés à la Juste Valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	
en milliers d'euros	Titres de participation	25		25		461		25	25	25
	Autres immobilisations financières long terme	461							461	461
	Actifs financiers non courants	486	0	0	25	461	0	25	461	486
	Créances clients	36 141				36 141			36 141	36 141
	Autres débiteurs	23 951		0		23 951			23 951	23 951
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 691				3 691		3 691		3 691
	Actifs financiers courants	63 783	0	0	0	63 783	0	3 691	60 092	63 783
	ACTIFS	64 269	0	0	25	64 244	0	3 691	60 553	64 269
	Passifs financiers à long terme	(25 810)				(25 810)			(25 810)	(25 810)
	Passif financiers à court terme	(23 519)					(23 519)	(11 820)	(11 699)	(23 519)
	dont emprunts à court terme	(11 699)					(11 699)		(11 699)	(11 699)
	dont concours bancaires courants	(11 820)					(11 820)	(11 820)		(11 820)
	Fournisseurs	(27 761)							(27 761)	(27 761)
	Autres créditeurs	(16 723)			(386)				(16 723)	(16 723)
	dont autres passifs financiers courants	(16 337)							(16 337)	(16 337)
dont Instruments dérivés passif	(386)			(386)				(386)	(386)	
Passifs financiers courants	(68 003)	0	0	(386)	0	(67 617)	(11 820)	(56 183)	(68 003)	
PASSIFS	(93 813)	0	0	(386)	0	(25 810)	(11 820)	(81 993)	(93 813)	

au 31 mars 2013

en milliers d'euros	Variation par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR				
	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	25	13 551	25		837			25	25	25
Autres immobilisations financières long terme	14 388							14 388	14 388	14 388
Actifs financiers non courants	14 413	13 551	0	25	837	0	0	14 388	25	14 413
Créances clients	30 350				30 350			30 350		30 350
Autres débiteurs	11 482		0		11 482			11 482		11 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 714				15 714		15 714			15 714
Actifs financiers courants	57 546	0	0	0	57 546	0	15 714	41 832	0	57 546
ACTIFS	71 959	13 551	0	25	58 383	0	15 714	56 220	25	71 959
Passifs financiers à long terme	(31 486)					(31 486)		(31 486)		(31 486)
Passif financiers à court terme	(23 302)					(23 302)	(13 069)	(10 233)		(23 302)
dont emprunts à court terme	(1 023)					(1 023)		(1 023)		(1 023)
dont concours bancaires courants	(13 069)					(13 069)	(13 069)			(13 069)
Fournisseurs	(19 144)					(19 144)		(19 144)		(19 144)
Autres créditeurs	(25 234)		(1 032)			(25 234)		(25 234)		(25 234)
dont autres passifs financiers coura	(24 202)					(24 202)		(24 202)		(24 202)
dont Instruments dérivés passif	(1 032)		(1 032)			(1 032)		(1 032)		(1 032)
Passifs financiers courants	(67 680)	0	(1 032)	0	0	(66 648)	(13 069)	(54 611)	0	(67 680)
PASSIFS	(99 166)	0	(1 032)	0	0	(98 134)	(13 069)	(86 097)	0	(99 166)

- Note 35 – Echancier contractuel des décaissements

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	6 977	342	899	8 889	8 026				25 133
	Intérêts	62	125	374	364	119				1 044
Crédit baux	Nominal	163	325	1 248	1 407	1 184	1 092	1 122	4 572	11 113
	Intérêts	21	41	169	194	162	137	113	235	1 072
Passifs financiers *		7 223	833	2 690	10 854	9 491	1 229	1 235	4 807	38 362
Fournisseurs		16 088	11 673							27 761
Autres créditeurs		7 469	2 551	6 703						16 723
Passif impôt exigible				132						132
Loyers non annulables		77	298	959	1 095	721	584	561	1 564	5 859
Total passifs financiers		30 857	15 355	10 484	11 949	10 212	1 813	1 796	6 371	88 837

* : Valeur du Nominal sur emprunts et dettes et crédits-bails : 36 246 K€

Concours bancaires courants : 11 820 K€

Affacturage : 1 173 K€

ICNE : 90 K€

Total Passifs financiers au Bilan (31 mars 2014) : 49 329 K€

- Note 36 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature *

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	656	424	222	154	163		1 619
% / total 1	41%	26%	14%	10%	10%	0%	100%
Taux variable	9 780	9 508	8 869	938	958	4 574	34 627
% total 2	28%	27%	26%	3%	3%	13%	100%
TOTAL	10 436	9 932	9 091	1 092	1 121	4 574	36 246

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

en milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	191	186	174	105	656
% / total 1	29%	28%	27%	16%	100%
Taux variable	8 472	475	415	418	9 780
% total 2	87%	5%	4%	4%	100%
TOTAL	8 663	661	589	523	10 436

* Dettes financières hors concours bancaires, hors intérêts courus non échus et hors affacturage

- Note 37 – Risque de change sur les approvisionnements

en milliers d'euros	mar. 2014	mar. 2013
Montant des achats des BU à Bigben Hong-Kong		
Bigben Interactive France	(15 469)	(20 746)
Bigben Connected	(12 646)	(18 777)
TOTAL	(28 115)	(39 523)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	(2 268)	(2 787)
-10% = surcoût	2 772	3 407

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par Bigben Interactive France à sa filiale de Hongkong.

- Note 38 – Couverture de change

Devise	Montant initial	Type de couverture	Échéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mar. 2014 en \$	Montant accumulé au 31 mar. 2014 en \$	Montant maximum résiduel en \$
USD	14 040	Terme accumulateur ou TARN	Février 2015	1,3639	810		12 420

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -154 k€ au 31 mars 2014.

- Note 39 – Couverture de taux

Une couverture de taux a été mise en place sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de Modelabs.

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de -232 K€ au 31 mars 2014.

Période	Montant couvert	Nombre de tranches	Taux tranche 1	Taux tranche 2	Taux tranche 3	Taux tranche 4
janvier 2014 / juillet 2014	24 000	2			0,95	0,98
juillet 2014 / juillet 2015	16 000	1			0,95	
juillet 2015 / juillet 2016	8 000	1			0,95	

• 2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessous sont conclues à des conditions normales de marché.

- Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paielements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2013	605	2			
au 31 mars 2014	335	2			

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

- Rémunération du Comité Exécutif

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paielements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2013	1 909	20			28
au 31 mars 2014	1 469	(22)			10

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi



- Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs
- Contrat de collaboration pour Monsieur Alain Zagury – Parcours Invest

La convention de collaboration signée le 8 décembre 2011 avec Parcours Invest, d'une durée initiale de 9 mois a été reconduite le 8 septembre 2012. Cette convention a été annulée le 19 décembre 2012, suite à la démission de Monsieur Zagury.

Une nouvelle convention de collaboration a alors été conclue avec la société Parcours Invest le 19 décembre 2012, pour une durée de 18 mois. Pour votre information, cette convention a pris fin par anticipation le 18 juillet 2013.

La charge sur l'exercice 2013 / 2014 s'élève à 119 k€ (contre 462 k€ sur l'exercice 2012 / 2013).

- Autres conventions

Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%.
- soit conclues à des conditions normales de marché.
- soit considérées comme non significatives.

- Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	mar. 2014		mar. 2013	
Honoraires des CAC	KPMG	FMA	KPMG	FMA
Commissariat aux comptes	184 100	112 500	285 000	108 300
Emetteur	114 100	95 000	218 000	95 500
Sociétés intégrées globalement ⁽¹⁾	70 000	17 500	67 000	12 800
Autres diligences liées à la mission	19 000	0	22 000	0
Emetteur	13 000		22 000	
Sociétés intégrées globalement	6 000			
Autres prestations				
TOTAL	203 100	112 500	307 000	108 300

6.3 •

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2013/2014

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans le paragraphe « Recours à des estimations » de la note 2.3.2 aux états financiers consolidés. C'est dans ce contexte et en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill et autres éléments de l'actif immobilisé ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.3.4 et 2.3.7 aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et nous avons vérifié que les informations fournies dans le paragraphe « Note 1 Goodwill » de la note 2.4.1 aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

- Votre société comptabilise des dépréciations sur les stocks de marchandises, tel que décrit dans la note 2.3.11 aux états financiers consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2014

KPMG Audit IS

Laurent Prevost
Associé

Roubaix, le 13 juin 2014

Fiduciaire Métropole Audit

Arnaud Birlouez

7

CHAPITRE 7

COMPTES SOCIAUX
2013/2014**Sommaire indépendant des comptes sociaux****• 1. Comptes sociaux au 31 mars 2014**

- 1.1 Bilan
 - 1.1.1 Actif
 - 1.1.2 Passif
- 1.2 Compte de Résultat au 31 mars 2014

• 2. Notes annexes aux comptes sociaux au 31 mars 2014

- 2.1 Faits marquants de l'exercice
 - 2.1.1 Développement commercial
 - 2.1.2 Autres événements
 - 2.1.3 Évènement post clôture
- 2.2 Principes et méthodes comptables
 - 2.2.1 Changements de méthodes comptables
 - 2.2.2 Changement de méthode de présentation
- 2.3 Notes complémentaires
 - 2.3.1 Notes complémentaires au bilan
 - 2.3.2 Informations relatives au compte de résultat
 - 2.3.3 Autres informations



71 •

Comptes sociaux 2013/2014

1.1 Bilan

• 1.1.1 Actif

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/14 k€	Amort. & Prov. 31/03/14 k€	Valeurs Nettes 31/03/14 k€	Valeurs Nettes 31/03/13 k€
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	1 480	995	485	447
Avances et acomptes	-	-	-	19
	1 480	995	485	466
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1	-	1	-
Constructions	1 375	589	786	1 053
Installations techniques	71	66	5	8
Autres immobilisations corporelles	1 480	1 035	445	563
Immobilisations en cours	3 981	1 938	2 043	3 945
	6 908	3 628	3 280	5 569
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	105 473	-	105 473	103 711
Créances rattachées à des participations.	1 600	-	1 600	1 600
Autres titres immobilisés	1	-	1	1
Prêts	-	-	-	1 188
Autres immobilisations financières	216	-	216	275
	107 290	-	107 290	106 775
TOTAL	115 678	4 623	111 055	112 810
Actif circulant				
Stocks et en-cours	37 020	3 349	33 671	31 801
Avances et acomptes	372	-	372	649
Créances				
Clients et comptes rattachés	14 426	1 074	13 352	8 933
Autres créances	7 046	42	7 004	10 189
Valeurs mobilières de placement	178	-	178	259
Disponibilités	298	-	298	835
TOTAL	59 440	4 465	54 875	52 666
Charges constatées d'avance	735	-	735	688
Charges à répartir sur plusieurs exercices	92	-	92	169
Ecart de conversion actif	-	-	-	39
TOTAL ACTIF	175 845	9 088	166 757	166 372



• 1.1.2 Passif

<i>PASSIF</i>	<i>Valeurs Nettes 31/03/2014</i>	<i>Valeurs Nettes 31/03/2013</i>
	k€	k€
Capitaux propres		
Capital social	32 407	32 079
Primes	35 598	35 599
Réserve légale	3 208	3 174
Réserves indisponibles	301	451
Autres réserves	25 638	20 919
Résultat de l'exercice	(5 437)	4 930
Provisions réglementées	118	53
TOTAL CAPITAUX PROPRES	91 833	97 205
Provisions pour risques et charges	770	729
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	34 250	45 130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 305	5 832
Dettes fiscales et sociales	2 013	2 202
Dettes sur immobilisations	290	787
Autres dettes	28 190	14 421
Produits constatés d'avance	88	66
TOTAL DETTES	74 136	68 438
Ecart de conversion passif	18	-
TOTAL PASSIF	166 757	166 372



1.2 Compte de résultat au 31 mars 2014

	Valeurs Nettes 31/03/14	Valeurs Nettes 31/03/13
	k€	k€
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	67 898	59 671
Ventes de services	506	19
Chiffre d'affaires net	68 404	59 690
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	5 968	1 198
Autres produits d'exploitation	568	224
Total Produits d'exploitation	74 940	61 112
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	58 673	47 972
Variation de stocks de marchandises	1 149	(1 773)
Autres achats et charges externes	10 460	10 854
Impôts, taxes et versements assimilés	453	548
Salaires et traitements	4 241	4 048
Charges sociales	1 864	1 890
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	2 394	580
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 135	1 602
Dotations aux provisions pour risques et charges	462	453
Autres charges d'exploitation	877	617
	82 708	66 791
Résultat d'exploitation	(7 768)	(5 679)
Produits financiers		
Produits financiers de participation	1 453	1 550
Produits des autres immobilisations financières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	38	3
Reprises sur provisions financières	45	1 195
Gains de change	720	1 780
	2 256	4 528
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	-	39
Intérêts et charges financières	1 137	1 197
Pertes de change	3 716	2 254
	4 853	3 489
Résultat financier	(2 597)	1 038
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(10 365)	(4 641)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	1
Sur opérations en capital	3 450	960
Reprise sur provisions	1	-
	3 451	961
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	10
Sur opérations en capital	1 981	1 036
Dotations aux provisions	65	47
	2 046	1 093
Résultat exceptionnel	1 405	-132
Participation	-	-
Crédit impôt recherche	340	312
Intégration Fiscale	3 183	9 391
Impôts sur les bénéfices	-	-
RESULTAT NET	(5 437)	4 930



7.2.

Notes et annexes aux comptes sociaux 2013/2014

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Bigben Interactive au 31 mars 2014.

Ils présentent un total actif de 166 757 k€ et une perte de 5 437 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012, présentées dans le document de référence 2012 n°D.12-0725 enregistré auprès de l'AMF le 17 juillet 2012, sont incorporées par référence.

2.1 Faits marquants de l'exercice

• 2.1.1 Développement commercial

- Edition : succès de WRC4 et Handball Challenge

L'exercice 2013/2014 a été marqué par le renouveau des activités d'Edition du groupe, avec notamment les sorties de deux produits majeurs, à savoir le titre WRC4, licence de courses de voitures, ainsi que le titre Handball Challenge, titre toutefois commercialisé en fin d'exercice.

Au-delà de son catalogue récurrent à destination des plateformes Nintendo 2DS et 3DS, le Groupe a ainsi concrétisé au cours de l'exercice la mise sur le marché de deux produits significatifs, ayant et devant largement être contributeurs à l'activité de l'exercice passé et de l'exercice en cours (250 000 unités vendues pour le titre WRC4 et 70 000 unités vendues pour le titre Handball Challenge, en quelques semaines).

- Audio : Accords pour la commercialisation de produits Audio sous les marques Thomson et Coca-Cola

Profitant de la réussite des produits du secteur Audio, caractérisée par une progression régulière et significative des ventes ces dernières années, Bigben Interactive a signé au cours de l'exercice 2013/2014 deux licences importantes lui permettant de commercialiser de nouvelles gammes de produits, sous licence Coca-Cola et sous licence Thomson.

L'exploitation des savoir-faire techniques du Groupe dans le développement et la mise au point de produits innovants, conjuguée à la notoriété de ces deux marques auprès du public, est un gage de succès à venir sur cette activité Audio.

• 2.1.2 Autres événements

- Périmètre

- Création de Bigben Interactive Spain SL, filiale à 100 % de Bigben Interactive SA, a démarré son activité au début du mois d'octobre 2013, concentré sur les métiers de l'Accessoire et de l'Audio.
- Afin d'accompagner ses activités aux Etats-Unis, le Groupe a constitué un « joint venture » localement, structure détenue à 50 % par Bigben Interactive SA et qui est consolidée par mise en équivalence. Cette structure n'a toutefois enregistré aucune contribution significative au cours de l'exercice écoulé.

- Synergies logistiques

- Signature le 11 juillet 2013 d'un crédit-bail de 4.000 k€ relatif au financement de la 2ème tranche du site logistique de Lauwin Planque, sur lequel ont été transférés début 2014 les flux logistiques relatifs aux accessoires de téléphonie mobile et aux ventes en ligne.
- Cession du site logistique de Libercourt réalisée le 01 août 2013 pour un montant net hors taxes de 2.5 M€, générant une plus-value de 1.0 M€.

- Investissement photovoltaïque

La CRE n'a pas retenu le projet de BBI dans le cadre de son dernier appel d'offre. Par conséquent, la société a procédé à un test de dépréciation au 31 mars 2014. Une dépréciation de 1,9 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2013 / 2014. La valeur nette comptable de l'investissement photovoltaïque est donc de 1,8 M€ au 31 mars 2014, pour une valeur brute de 3,7 M€. Cf. note « 2.3.1 – Immobilisations corporelles ».

- Financement

- Le groupe a anticipé le bris de ratios sur le crédit bancaire pour l'acquisition du groupe ModeLabs et sur le crédit pour le financement des installations photovoltaïques au 31 mars 2014 et a obtenu des waivers des établissements prêteurs avant la clôture de l'exercice.
- En conséquence, la part à moins d'un an de ces dettes, dont le montant est respectivement de 8,0 M€ et 0,4 M€ au 31 mars 2014, a été reclassée selon leurs échéances contractuelle.



• 2.1.3 Evénements post clôture

- Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Rééchelonnement de la créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,60 M€ constaté au 31 mars 2011, le remboursement initialement prévu in fine au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 étant désormais reporté par moitié au 30 juin 2015 et 30 juin 2016.

- Conseil d'Administration

Monsieur Nicolas Hoang, administrateur de la société Bigben Interactive et dont le mandat a été renouvelé en juillet 2012, a présenté sa démission le 12 mai 2014.

2.2 Principes et méthodes comptables

En application du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes sociaux de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

• 2.2.1 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

• 2.2.2 Changement de méthodes de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels au 31 mars 2014 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2013.

• 2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Linéaire, 10 ans

• 2.2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 20 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans



• 2.2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères, approche en particulier basée sur les cash flows prévisionnels actualisés de la filiale.

Le poste prêts correspondait au 31 mars 2013 au versement effectué auprès d'une société de crédit-bail immobilier et représente 50% du coût du site logistique de Libercourt, dont le premier loyer a été versé en avril 2001. Ce site a depuis été cédé (cf. 2.1.2).

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

• 2.2.6 Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises évaluées au prix moyen pondéré. Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

• 2.2.7 Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

• 2.2.8 Provisions pour risques et charges

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

<i>Hypothèses retenues</i>	<i>mar. 2014</i>	<i>mar. 2013</i>
Taux d'actualisation	3.0%	3.8%
Turnover	1.0%	1.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	2.0%	3.0%
Agents de maîtrise	2.0%	3.0%

- Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

• 2.2.9 Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, la société possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement) qui représentent, à la clôture, la totalité des emprunts et dettes financières. La dette relative au crédit d'acquisition de Modelabs Group a été couverte partiellement par des swaps de taux.

• 2.2.10 Degré d'exposition au risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Aucun engagement de vente à terme a été souscrit au 31 mars 2014.



Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP) et font l'objet de couverture de change. Il existe des engagements d'achats de devises à terme au 31 mars 2014.

Ces engagements sont souscrits pour couvrir globalement le risque de change et ne sont pas affectés, les dettes en devises sont donc valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

• 2.2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de ventes de marchandises, pour lesquelles le revenu est constaté lors du transfert de propriété tel que défini par les conditions générales des ventes, à savoir au départ de nos entrepôts.

2.3 Notes complémentaires

• 2.3.1 Notes complémentaires au bilan

- Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-13	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31-mars-14
Logiciels	713	66	11	790
Marques	270	80	-	350
Brevets	320	20	-	340
Avances	19	-	-19	-
Total	1 322	166	-8	1 480

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-13	Dotations	Reprises	31-mars-14
Logiciels	628	101	-8	721
Marques	72	23	-	95
Brevets	156	23	-	179
Total	856	147	-8	995

Les brevets et les marques sont amortis en linéaire sur 10 ans (calcul effectué depuis la date d'acquisition). En cas de non renouvellement de la protection du brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

- Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-13	Acquisitions	Cessions	31-mars-14
Bâtiments	1 347	1 082	(1 109)	1 320
Agencements des Constructions	392		-336	56
Matériel et Outillage	71	2	-2	71
Agencements des Installations	1 036	7	-294	749
Matériel de transport	3	1	-1	3
Mobilier et Matériel. de bureau	665	76	-13	728
Immobilisations corporelles en cours	3 945	453	-417	3 981
Total	7 459	1 621	(2 172)	6 908

Bâtiments : acquisition du site logistique de Libercourt (valeur résiduelle, levée de l'option d'achat) et cession immédiate

La valeur nette comptable des immobilisations en cours au 31 mars 2014 est de 2 048 k€. Il s'agit essentiellement des investissements en cours sur l'installations photovoltaïque du site de Lauwin-Planque, dont la valeur brute est de 3 729 K€ et la valeur nette est de 1 791 K€ au 31 mars 2014



suite à la comptabilisation d'une dépréciation de 1 938 K€ au 31 mars 2014 (cf. note 2.1.2).

Les principales hypothèses retenues lors de la réalisation du test de dépréciation (méthode DCF) sont les suivantes :

- Production prévisionnelle : 1 201 MWh / an
- Taux d'actualisation : 3%
- Prix de vente du KWh : 0.07€ (7 centimes)

La mise en service de l'installation photovoltaïque sera effective au cours du 1er semestre de l'activité du Groupe, au tarif de référence. Les modalités d'amortissement seront les suivantes :

- Panneaux : 25 ans
- Condensateurs : 25 ans

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-13	Dotations	Reprises	31-mars-14
Bâtiments	536	86	-193	429
Agencements des Constructions	150	10	-	160
Matériel et Outillage	63	5	-2	66
Agencements des Installations	611	47	-222	436
Matériel de transport	3	1	-1	3
Mobilier et Matériel de bureau	527	82	-13	596
Total	1 890	231	-431	1 690

- Titres de participation

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Valeur brute	Augmentations.	Diminutions	Valeur brute
	31-mars-13			31-mars-14
Game's.fr S.A.S.	2 849	-	-	2 849
Modelabs Group SA	96 996	1 625	-	98 621
Bigben Interactive Belgium	2 897	-	-	2 897
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	-	269
Bigben Interactive GmbH	500	-	-	500
Newave SRL	200	-	-	200
Bigben Interactive US	-	37	-	37
Bigben Interactive Espagne	-	100	-	100
Total Titres	103 711	1 762	-	105 473

Les acquisitions de l'exercice correspondent :

- Pour Modelabs Group : Acquisition dans le cadre de l'engagement de rachat des actions gratuites aux salariés de 325 000 actions.
- Création de la filiale espagnole
- Création d'une joint-venture aux USA

Aucune dépréciation des titres de participation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Les frais d'acquisition des titres Modelabs Group SA font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

	31-mars-13	Acquisition	Dotation	31-mars-14
Valeur Brute des frais d'acquisition	325			325
Amortissements (provisions réglementées)	53		65	118

- Créances rattachées à des participations

<i>En k€, valeur brute hors intérêts</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Bigben Interactive GmbH	1 600	1 600
Provision	-	-
Total en valeur nette hors intérêts	1 600	1 600

Le résultat dégagé par Bigben Interactive GmbH au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011 a permis de reconstituer le solde de la créance abandonnée en septembre 2005 avec clause de retour à meilleure fortune soit 1.600 k€.

L'activité en retrait de la filiale allemande sur les 3 derniers exercices de même que l'absence de résultat significatif n'ayant pas permis un remboursement comme prévu, cette dette de 1.600 k€ a été en conséquence rééchelonnée avec un remboursement par moitié au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016. Compte tenu des perspectives plus favorables sur l'exercice 2014/2015, la créance n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

- Autres Immobilisations financières

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Titres immobilisés	1	1
Prêt sur crédit-bail immobilier	-	1 188
Dépôts et cautionnements	13	188
Contrat de Liquidité - Espèces	203	87
Total	217	1 464

Le prêt en faveur de Batinorest de 1.188 k€ avait été accordé dans le cadre du financement partiel des travaux sur le site logistique de Libercourt en 2001 sous la forme d'une avance non rémunérée venant à échéance fin 2012 et qui couvrait la valeur résiduelle du bâtiment. L'acquisition a été réalisée en mai 2013, et la vente en août 2013.

La baisse du poste « Dépôts et cautionnements » est dû au remboursement du dépôt versé en 2012/2013 pour une offre de reprise des actifs d'une société en liquidation pour 175 k€.

Faisant suite à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010, la Société est devenue la seule contributrice au contrat de liquidité du titre confié à la société de bourse Oddo. Les mouvements opérés sur le marché dégagent au 31 mars 2014 un disponible de trésorerie de 203 k€.

- Stocks et encours

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Stocks en valeur brute	37 020	38 170
Dépréciation	(3 349)	(6 369)
Stocks en valeur nette	33 671	31 801

Provision à l'ouverture – 01/04/2013	6 369
Dotation de l'exercice	1 899
Provision consommée sur déstockage.	(4 919)
Provision à la clôture – 31/03/2014	3 349

La baisse des dépréciations des stocks s'explique principalement par l'effort porté sur les stocks anciens (supérieurs à 4 ans). En effet, 4.45M€ de stocks ont été détruits au cours de l'exercice (provisionné au 31 mars 2013 à hauteur de 4.3M€)

- Créances clients et comptes rattachés

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Clients et comptes rattachés	13 311	8 898
Clients douteux	1 115	1 343
Provision pour Dépréciation	(1 074)	1 308
Total Clients	13 352	8 933

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 3.573 k€ au 31 mars 2014 contre 3.104 k€ au 31 mars 2013. Les financements et autres encours au titre de l'affacturage sont présentés en « 3.9 - Autres créances » et en « 3.18 - Autres dettes diverses ».

Les créances sur les filiales représentent 5.424 k€ dont 3.707 k€ non échues, traduisant une situation normale sans retard de paiement.

Le poste Clients comprend 248 k€ de créances représentées par des effets de commerce et des virements commerciaux à échéance.

- Autres créances

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	220	206
Fournisseurs débiteurs	74	28
Diverses créances	111	94
Editeurs Jeux exclusifs	3 408	3 523
Comptes courants filiales	12	2 696
Etat, TVA	1 977	740
Provision pour Dépréciation	-43	-
Sous total Créances Exploitation	5 759	7 287
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Affacturage - engagé	-	-
Affacturage - disponible	1 245	2 902
Total Autres créances	7 004	10 189

Le poste Editeurs Jeux Exclusifs représentent les sommes versées par la société au titre des royalties (coût de développement des jeux). Chaque contrat signé avec un éditeur stipule le versement d'un minimum garanti représenté par une royauté unitaire et une quantité minimum de production. Lors de la production du jeu, un amortissement de ce minimum garanti est calculé, montant unitaire fixé après évaluation du potentiel de vente du produit. La société, par mesure de prudence, essaie d'accélérer l'amortissement des sommes versées, pour éviter de passer in fine en charges des contrats non soldés par des productions de jeux.

Le poste Editeurs Jeux exclusifs se décomposent de la façon suivante :

	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Valeur nette</i>
Jeux en cours de développement	2 942	-	2 942
Jeux commercialisés	1 646	1 180	466
Total	4 588	1 180	3 408

- Etat des échéances des créances

	<i>Montant Brut</i>	<i>< 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>
Créances rattachées à des participations	1 600	-	1 600	-
Autres immobilisations financières	216	216	-	-
Créances Clients	14 426	14 426	-	-
Personnel et comptes rattachés	10	10	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	8	8	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	630	630	-	-
- Autres impôts et taxes	1 348	1 348	-	-
Débiteurs Divers	5 038	5 038	-	-
Groupe et Associés	12	12	-	-
Charges constatées d'avance	735	735	-	-
Charges à répartir	92	54	38	-
Total	24 115	22 477	1 638	-

- Valeurs mobilières de placement- Actions propres

La société ne détient plus d'actions propres au 31 mars 2014, toutes celles détenues par la société ont été apportées au contrat de liquidité.

- Actions propres affectées au Contrat de liquidité

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Actions propres (valeur brute)	178	265
Dépréciation	-	-6
Actions propres (valeur nette)	178	259

Le contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, fait intervenir la Société comme seule contributrice depuis le 01 décembre 2010.

Le contrat de liquidité comprend 23.000 actions pour une valeur brute de 178 k€ au 31 mars 2014, le prix de revient des actions est équivalent à la valeur de marché.

- Détail des charges constatées d'avance

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Achats de marchandises	-	38
Frais Généraux	387	266
Crédit-Bail	101	116
Moules et prototypes	236	228
Autres Charges	11	40
Total	735	688

- Charges à répartir

Les frais relatifs à l'emprunt contracté en vue de l'acquisition de ModeLabs Group soit 340 k€ ont été comptabilisés en charges à répartir et sont amortis sur 5 ans soit la durée de l'emprunt en fonction de la rémunération courue, l'amortissement cumulé comptabilisé au 31 mars 2014 s'élève à 248 k€ soit un net de 92 k€.

- Capitaux propres- Capital social

Le capital social est composé de 16 203 616 actions d'une valeur nominale de 2 €. Au cours de l'exercice, les mouvements correspondent à l'émission de 164 000 actions gratuites consécutive à leur acquisition définitive au titre du plan d'actions gratuites 2011, le capital social ayant été en conséquence augmenté de 328 k€ par prélèvement sur les réserves.

- Primes d'émission et d'apports

Aucun mouvement sur l'exercice

- Réserves

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2013, soit 4.930.288 €, a été affecté conformément à l'Assemblée générale mixte du 24 juillet 2013, de la façon suivante :

Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice	4.930.288 EUR
Affectation à la réserve légale	33.440 EUR
Affectation au poste « Report à nouveau »	4.896.848 EUR
Report à nouveau antérieur	15.077.221 EUR
Nouveau report à nouveau créditeur	19.974.069 EUR

- Variation des capitaux propres

Capitaux propres 31 mars 2012	91 289
Résultat net de l'exercice	4 930
Echange actions Bigben Connected	939
Provisions réglementées	47
Capitaux propres 31 mars 2013	97 205
Résultat net de l'exercice	(5 437)
Provisions réglementées	65
Capitaux propres 31 mars 2014	91 833

- Provisions pour risques et charges

<i>En k€</i>	<i>31-mars-13</i>	<i>Dotations</i>	<i>Provisions utilisées</i>	<i>Provisions devenues sans objet</i>	<i>31-mars-14</i>
Provision pour perte de change	39	-	39	-	-
Provision pour Indemnité retraite	330	-	-	3	327
Provision sur retour produits défectueux	360	443	360	-	443
Total	729	443	399	3	770

- Litige de propriété industrielle

Compte tenu des avis et des conseils de la société et de l'état des procédures en cours, la direction reste confiante dans sa capacité à résoudre ce litige sans perte financière. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2014. Cette position est similaire à celle retenue au 31 mars 2013.

- Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

<i>En k€</i>	<i>mars-14</i>	<i>-1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>+ 5 ans</i>	<i>mars-13</i>
Natixis (Photovoltaïque)	612	350	262	-	962
LCL (Financement BFR)	613	350	263	-	963
LCL-Natixis (Modelabs Group)	24 000	8 000	16 000	-	32 000
Sous Total	25 225	8 700	16 525	-	33 925
Concours bancaires courants	7 762	7 762		-	11 079
Financement Factor	1 173	1 173			
Intérêts courus non échus sur emprunt	90	90		-	126
Total	34 250	17 725	16 525	-	45 130

- Dettes d'exploitation

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Dettes fournisseurs	9 305	5 832
Dettes sociales	1 129	1 055
Dettes fiscales	884	1 147
Total	11 318	8 034

- Autres dettes diverses

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 467	1 111
Clients créditeurs	330	341
Affacturage - Encours Clients	1 256	2 864
Compte courant filiales	25 137	10 070
Dettes sur immobilisations	290	787
Autres créditeurs divers	-	35
Total	28 480	15 208

La Société a conclu le 11 juin 2012 avec la société Bigben Connected (ex-ModeLabs SA) une convention de trésorerie afin d'optimiser l'utilisation des excédents de trésorerie ou la couverture des besoins appréciés globalement au niveau du Groupe. Cette convention prévoit des avances entre les sociétés parties à la convention portant intérêts, en fonction de la devise concernée, à un taux annuel égal à Euribor 3 mois ou Libor USD 3 mois complété d'une marge de 1,00%.

- Etat des échéances des dettes

	<i>Montant brut</i>	<i>-1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>+ 5 ans</i>
Emprunts bancaires	34 250	17 725	16 525	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 305	9 305	-	-
Personnel et comptes rattachés	500	500	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	630	630	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	704	704	-	-
- Autres impôts et taxes	179	179	-	-
Dettes sur immobilisations	290	290	-	-
Créditeurs Divers	28 190	28 190	-	-
Produits constatés d'avance	88	88	-	-
Total	74 136	57 611	16 525	-

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>
Actif immobilisé		
Participations hors frais d'acquisition MDL Groupe	104 911	237
Créances rattachées à des participations	1 600	
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	5 371	816
Autres créances	12	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 119	-
Autres dettes	25 327	-
Résultat financier		
Produits financiers	27	-
Dividendes reçus des filiales	1 426	
Charges financières	176	-

- Détail des charges à payer

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Intérêts courus auprès des Banques	90	156
Fournisseurs, factures non parvenues	1 473	1 290
Dettes sociales	691	663
Jetons de Présence	65	52
Taxes assises sur salaires	47	45
Dettes fiscales	185	208
Clients, remises fin d'année à accorder	1 467	1 111
Intérêts Dettes Diverses	30	38
Total	4 048	3 563

**• 2.3.2 Informations relatives au compte de résultat**- Ventilation du chiffre d'affaires

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
France	42 539	38 047
Exportation et livraisons C.E.	25 865	21 643
Total	68 404	59 690

- Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

<i>En %</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Accessoires	44.0%	54.7%
Edition	14.0%	6.5%
Audio	29.0%	24.1%
Distribution	13.0%	14.7%
Total	100,0%	100,0%

- Autres produits d'exploitation et reprises de provisions

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	4 919	287
- Actifs circulants	428	203
- Risques et charges	381	391
Sous-total	5 728	881
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	240	317
- Autres produits d'exploitation	568	224
Sous-total	808	541
Total	6 528	1 422

Les transferts de charges au 31/03/2013 concernent essentiellement les frais liés à l'acquisition du solde des titres de Modelabs Group (OPAS et RO) pour 273 k€ incorporés à la valeur des titres Modelabs Group.

Les transferts de charges au 31/03/2014 concernent essentiellement les frais de cession de la base logistique de Libercourt passés en complément de la valeur nette comptable.

- Frais de Recherche & Développement

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Dépôts	527	475

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société.

- Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Immobilisations Incorporelles	148	233
Immobilisations corporelles	231	247
Dépréciation Immobilisations en cours	1 938	-
Charges à répartir	77	100
Stocks	1 899	1 352
Autres actifs circulants	236	250
Risques et charges	462	453
Total	4 991	2 635

- Résultat Financier

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Dividendes reçus des filiales	1 426	1 522
Gains/Pertes de change	(2 997)	(474)
Intérêts sur prêts versés aux Filiales	(176)	(92)
Intérêts prêts reçus des Filiales	27	28
Intérêts reçus	38	3
Provision risque de change	39	(39)
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	-	1 149
Provisions sur actions propres	6	46
Intérêts versés	(960)	(1 105)
Total	(2 597)	1 038

La reprise de provision pour dépréciation des titres Filiales au 31 mars 2013 de 1.149 K€ correspond aux titres Games.fr.

- Résultat exceptionnel- Détails des produits et charges exceptionnels

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Détail des charges exceptionnelles		
Mali sur Actions propres	-	50
Amortissements Dérogatoires	65	47
VNC éléments d'actif immobilisé	1 981	986
Autres charges exceptionnelles	-	10
Total	2 046	1 093
Détail des produits exceptionnels		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés (1)	2 974	960
Boni sur Actions propres	28	-
Transferts de charges	1	-
Autres produits exceptionnels	448	1
Total	3 451	961

^[1] Se référer au § « 2.1.2. Synergies logistiques » concernant la cession du site de Libercourt



- Résultat exceptionnel par nature

<i>En k€</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Résultat sur cession actions propres	28	(50)
Plus-value cession immobilisation [1]	993	(29)
Produits sur exercice antérieurs	448	-
Amortissements Dérogatoires	(65)	(47)
Autres	1	(6)
Total	1 405	(132)

[1] Se référer au § « 2.1.2. Synergies logistiques » concernant la cession du site de Libercourt

- Impôts sur les bénéfices

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>En k€</i>	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultat exceptionnel et participation</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Résultat avant impôt	(10 365)	1 405	3 523	(5 437)
Taux de droit commun 33.33 %				
Résultat après impôt	(10 365)	1 405	3 523	(5 437)

Le poste Divers regroupe le Crédit impôt Recherche pour 340 k€ et le produit d'intégration fiscale pour 3 183 k€.

- Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	-
Subventions d'investissement	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
Total accroissements	-

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :

Participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	8

A déduire ultérieurement :

Ecart de conversion passif	6
Jetons de présence	26
Dépréciation d'immobilisation	646
Provision pour retraite	110
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	3

Total allègements :

(au taux de droit commun 33,33 %)

799

Économie d'impôt future :

Déficits reportables en avant (impôt) 1 762

• 2.3.3 Autres informations

- Engagements hors bilan

- Caution

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
			31-mars-14	31-mars-13	
Effets escomptés non échus	BBi SA	Banques d'exploitation	260	154	
Caution Sisvel	BBi SA	Sisvel	109		- Redevance Produit Audio
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	-		- Concours CT à BBi GmbH

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2014, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Couverture de change

Devise	Montant initial	Type de couverture	Échéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mar. 2014 en \$	Montant accumulé au 31 mar. 2014 en \$	Montant maximum résiduel en \$
USD	14 040	Terme accumulateur ou TARN	42 036	1.3639	810		12 420

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -154 k€ au 31 mars 2014.

- Couverture de taux

Période	Montant couvert	Nombre de tranches	Taux	Taux	Taux	Taux
			tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4
janvier 2014 / juillet 2014	24 000	2			0.95	0.98
juillet 2014 / juillet 2015	16 000	1			0.95	
juillet 2015 / juillet 2016	8 000	1			0.95	

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -232 k€ au 31 mars 2014.

- Covenants bancaires

Modelabs :

Afin de financer l'acquisition de Modelabs, Bigben Interactive a obtenu un prêt de 40M€, remboursable sur 5 ans. Au 31 mars 2014, le capital restant dû s'élève à 24M€, avec les covenants suivants :

Covenant	Norme	Statut
RATIO 1 : ENDETTEMENT NET		
Cash flow net Service de la dette	> 1,00	Non respecté
RATIO 2: LEVIER NET		
Endettement net EBITDA	≤ 1,80	Non respecté
RATIO 3: LEVIER BRUT		
Endettement brut EBITDA	≤ 2,00	Non respecté
RATIO 4: STRUCTURE		
Endettement net Fonds propres	≤ 1,00	Respecté



Trois des quatre covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2014. En conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses au mois de mars 2014.

Installation photovoltaïque :

Afin de financer une installation photovoltaïque sur le toit de son entrepôt (Lauwin Planque), l'entreprise a obtenu un prêt de 1.75M€, dont le restant dû s'élève à 0.6M€, avec le covenant suivant :

Covenant	Norme	Statut
RATIO DE LEVIER BRUT		
Endettement brut EBITDA	≤ 2,00	Non respecté

Le ratio n'a pas été respecté au 31 mars 2014. En conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès de la banque prêteuse au mois de mars 2014.

- Engagements de crédit-bail au 31 mars 2014

<i>En k€</i>	<i>Constructions</i>	<i>Installations Matériel Outillage</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
VALEUR ORIGINE	14 575	1 869	318	16 762
AMORTISSEMENTS				
Cumuls antérieurs	2 146	389	60	2 595
Exercice en cours	574	218	93	885
Valeur nette	11 855	1 262	165	13 282
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls antérieurs	4 589	747	73	5 409
Exercice en cours	1 361	366	108	1 835
REDEVANCES A PAYER				
< 1 an	1 492	366	92	1 950
De 1 à 5 ans	4 860	551	60	5 471
> 5 ans	4 351	-	-	4 351
Total	10 703	917	153	11 773
VALEUR RESIDUELLE	-	19	3	22
MONTANT CHARGES	1 361	372	106	1 839

- Actions gratuites

- Plan d'Actions gratuites

Les plans d'actions gratuites 2008, 2010 et 2011 sont achevés (actions attribuées).

Les actions gratuites relatives au plan 2011 ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 octobre 2013 (période de conservation jusqu'au 24 octobre 2015). 164 000 actions ont donc été créées par augmentation du capital social, constatée le 22 mai 2014 par le conseil d'administration.

<i>Date de l'Assemblée Générale</i>	<i>AGE 27/07/2007</i>	<i>AGE 30/07/2010</i>	<i>AGE 18/07/2011</i>
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44 600	60 000	200 000
Nombre d'actions définitivement attribuées	41 350	57 200	164 000
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2014	-	-	-
Date d'attribution des actions gratuites	14-oct.-08	15-nov.-10	24-oct.-11
Fin de la période d'acquisition	14-oct.-10	15-nov.-12	24-oct.-13
Fin de la période de conservation	14-oct.-12	15-nov.-14	24-oct.-15

- Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux- Rémunération du Comité de Direction

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2013/2014 à 661 k€ contre 726 k€ en 2012/2013. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élève à 95 K€ au 31 mars 2014, montant identique à celui au 31 mars 2013

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Avantages à court terme</i>	<i>PIDR</i>	<i>Paiements fondés en action</i>	<i>Indemnité de fin de contrat de travail</i>	<i>Régime spécifique de retraite complémentaire</i>
au 31 mars 2013	605	1			
au 31 mars 2014	335	2			

- Transactions avec des parties liées – Règlement ANC 2010.02

La convention de collaboration signée le 8 décembre 2011 avec Parcours Invest, d'une durée initiale de 9 mois a été reconduite le 8 septembre 2012. Cette convention a été annulée le 19 décembre 2012, suite à la démission de Monsieur Zagury.

Une nouvelle convention de collaboration a alors été conclue avec la société Parcours Invest le 19 décembre 2012, pour une durée de 18 mois. Cette convention a pris fin par anticipation le 18 juillet 2013.

La charge sur l'exercice 2013 / 2014 s'élève à 119k€.

<i>Dirigeant</i>	<i>Transaction</i>	<i>Charges de l'exercice</i>		<i>Solde au</i>	
		<i>2013-14</i>	<i>2012-13</i>	<i>2013-14</i>	<i>2012-13</i>
Alain Zagury	Prestation de services avec la société Parcours Invest	119	462	0	85

Il est indiqué qu'aucune autre transaction avec des parties liées n'est à mentionner dans l'annexe sociale car ces dernières sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%
- soit conclues à des conditions normales de marché
- soit considérées non significatives

- Effectif moyen de la période

<i>Personnel salarié</i>	<i>31-mars-14</i>	<i>31-mars-13</i>
Cadres	42	41
Agents de Maîtrise	21	20
Employés	63	63
Total	126	124

- Droit individuel à la formation (DIF)

Conformément à la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent au 31 mars 2014 à 11.396 heures contre 10.921 heures au 31 mars 2013.

Au cours de l'année 2013, le nombre d'heures de formation consommées au titre du DIF est nulle comme sur l'année 2012.

Compte tenu du peu de demandes de DIF, aucune charge n'a été constatée sur l'exercice.

Le nombre d'heures de DIF restantes au 31 mars 2014 ne comprend pas le prorata du premier trimestre 2014 mais il a été retraité des personnes ayant quitté la société entre le 01/01 et le 31/03/2014 et celles encore présentes au 31 mars 2014 ayant consommé des heures de DIF au cours du 1er trimestre 2014.

- Convention d'intégration fiscale

Les sociétés intégrées sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>% détenu par la mère (au sens fiscal)</i>	<i>Date d'entrée dans le Groupe</i>	
Bigben Interactive S.A.	N/A	1-avr.-99	Mère
Game's.fr S.A.S.	100.00%	1-avr.-99	Fille
Modelabs Group S.A.	99.28%	1-janv.-12	Fille
Bigben Connected S.A.S. (ex-Modelabs S.A.)	100,00%	1-janv.-12	Fille

L'ancien groupe fiscal constitué par Modelabs Group et Bigben Connected S.A.S. (ex-Modelabs SA) a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de Bigben Interactive au 1er janvier 2012 en optant pour une imputation des déficits reportables sur une base élargie.

Le produit d'intégration fiscale d'un montant de 3.183 k€ correspond à l'utilisation du déficit fiscal de l'ancien groupe fiscal Modelabs Group.

- Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Brute	Nette								
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Game's.fr S.A.S.	1 000	621	100%	2 849	2,849	-	-	5 210	87	-
Bigben Interactive Belgique SA	300	41	100%	2 896	2 896	-	-	11 635	-483	700
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	187	2 661	100%	269	269	-	-	31552	950	725
Bigben Interactive GmbH - Allemagne	500	-352	100%	500	500	1600	305	15 456	422	-
Modelabs Group	2 306	19 293	99%	98 621	98 621	-	-	-	35 677	-
Bigben Interactive Espagne	100	125	100%	100	100	12	-	1 267	125	-
Participations (détenues entre 25 et 50 %)										
Newave Srl *	270	-86	26%	200	200	-	-	11235	-409	-
Bigben Interactive US	73	-24	50%	37	37	-	-	67	-23	-

* : Etats financiers disponibles au 30 juin 2013

73.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2013/2014

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2.5 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation, valorisation réalisée sur la base d'une approche impliquant des estimations.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction.

- Votre société comptabilise des dépréciations sur stocks de marchandises, tel que décrit dans la note 2.2.6 « Stocks et encours » et dans le paragraphe « Stocks et encours » de la note 2.3.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2014

KPMG Audit IS

Laurent Prevost
Associé

Roubaix, le 13 juin 2014

Fiduciaire Métropole Audit

Arnaud Birlouez

8

CHAPITRE 8

CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES

8.1 •

Descriptif des conventions

Conventions et engagements autorisées depuis la clôture (31 mars 2014)

• **Activation de la convention de clause de retour à meilleure fortune conclue avec BIGBEN INTERACTIVE GmbH**

Personne concernée :

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. et représentant de BIGBEN INTERACTIVE S.A., associée unique de la société BIGBEN INTERACTIVE GmbH.

Nature, objet et modalités

Il s'agit d'une créance détenue par la Société sur sa filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH.

Pour rappel, ci-dessous les étapes de l'évolution de cette créance :

- 31 mars 2004 ; conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues sur la filiale à concurrence de 8 M€ ;

- 30 septembre 2005 : abandon de créance de 3 M€ sur le prêt moyen terme susvisé, avec toutefois une clause de retour à meilleure fortune résultant d'un retour futur de la filiale à une situation nette positive ;

- 31 mars 2010 : constatation d'un retour à meilleure fortune de 1,40 M€ compte tenu d'un surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 1,49 M€, la créance de la Société renaissant à concurrence du surplus de situation nette constaté à chaque clôture comptable annuelle de la filiale ;

- 31 mars 2011 : remboursement intégral de cette créance, conformément aux dispositions fixées par le Conseil du 21 mai 2010 ; constatation d'un retour à meilleure fortune de 1,60 M€ compte tenu d'un surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ ;

- du fait de l'absence de résultat significatif à la clôture de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 23 avril 2013, de proroger l'échéance de la créance susvisée, celle-ci devenant alors remboursable par moitié au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015 ;

- Enfin, à la clôture de l'exercice 2013/2014, compte tenu du résultat positif mais peu significatif (+0.5 M€) et malgré une activité de la filiale en légère progression, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 22 avril 2014, de proroger l'échéance de la créance susvisée dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment, le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance restant fixé à Euribor 1 mois + 1,5 %.



Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

• Convention de sous-location conclue avec la société GAMES.FR S.A.S.

Nature, objet et modalités :

Sous-location par la société GAMES.FR S.A.S. d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Les loyers perçus par la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. s'élèvent à 12 392 € au 31 mars 2014.

• Convention de collaboration conclue avec la société S.A.R.L. Parcours Invest

Nature, objet et modalités :

Contrat de collaboration du 8 décembre 2011 conclu entre la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. et la société S.A.R.L. Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de BIGBEN INTERACTIVE et Modelabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc.) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe BIGBEN INTERACTIVE (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché etc.).

- Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 8 août 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 8 décembre 2011.

La facturation trimestrielle est de 165 000 € à compter du 8 décembre 2011.

- La mission effectuée par la société Parcours Invest ayant donné toute satisfaction à la Société, cette dernière a fait appel à nouveau en octobre 2012 aux services de la société Parcours Invest pour accompagner la réalisation des préconisations effectuées dans le cadre de la mission précitée et fournir une assistance relative à la définition des orientations stratégiques du groupe BIGBEN INTERACTIVE / Modelabs, ce nouveau contrat de prestation ayant été conclu le 19 octobre 2012 pour une durée déterminée de 18 mois s'achevant le 19 avril 2014.

Les parties audit contrat ont constaté que la mission confiée à la société Parcours Invest était arrivée à terme par anticipation au bout de 9 mois et ont décidé d'un commun accord la résiliation anticipée du contrat à la date du 18 juillet 2013. Bigben a comptabilisé une charge de 119 K€.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la résiliation anticipée, au 18 juillet 2013, du contrat de prestation de services conclu avec la société Parcours Invest.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

• Convention de soutien conclue avec la société GAMES.FR S.A.S.

Nature, objet et modalités :

Soutien de l'activité de la société GAMES.FR S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

Le solde du compte client GAMES.FR S.A.S. dans les livres de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. s'élève à 485 074 € au 31 mars 2014, et comporte 51 113 € de factures échues au 31 mars 2014.

8.2.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

• Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

• Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Activation de la convention de clause de retour à meilleure fortune conclue avec Bigben Interactive GmbH

- Personnes concernées :

Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A. et représentant de Bigben Interactive S.A., associée unique de la société Bigben Interactive GmbH.

- Nature, objet et modalités :

Le nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 millions d'euros au 31 mars 2011 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,60 millions d'euros, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012.

Compte-tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de ce même exercice, il avait été décidé par le Conseil d'administration du 22 avril 2013 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui devenait remboursable par moitié au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015, avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment.

Compte-tenu du résultat positif mais peu significatif (+0,5 millions d'euros) et malgré une activité de la filiale en légère progression, il a été décidé par le Conseil d'administration du 22 avril 2014, de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 avec faculté de remboursement partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

• Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.235-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de sous-location conclue avec la société Game's.fr S.A.S.

- Nature et objet :

Sous-location par la société Game's.fr S.A.S. d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalités :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €12 392 HT au 31 mars 2014.

Convention de collaboration conclue avec la société Parcours Invest S.A.R.L.

- Nature et objet :

Contrat de collaboration du 19 octobre 2012 conclu entre la société

Bigben Interactive S.A. et la S.A.R.L. Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'accompagnement à la définition des orientations stratégiques du groupe Bigben Interactive S.A. / ModeLabs (analyse des tendances de marché, évolution des concurrents et propositions d'opportunités de marché), de conseil sur les produits de convergence multimédia pour le Groupe (axes de développement, nouvelles lignes de produits en accessoires pour mobiles, tablettes, sourcing, etc.) et plus spécialement d'interventions auprès de titulaires de marques de notoriété dans le cadre d'une extension de ses partenariats.

Le contrat a été conclu pour une durée déterminée de 18 mois jusqu'au 19 avril 2014, sans faculté de tacite reconduction. La souscription de cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 octobre 2012. Il est à noter que Monsieur Alain Zagury avait remis sa lettre de démission de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat préalablement à la réunion dudit conseil.

Les parties audit contrat ont constaté que la mission confiée à la société Parcours Invest était arrivée à terme par anticipation et ont donc décidé d'un commun accord la résiliation anticipée du contrat en date du 18 juillet 2013.

La facturation trimestrielle est de €102 000 hors taxes à compter du 19 octobre 2012.

- Modalités

Votre société a comptabilisée une charge de €119 000 hors taxes au titre de l'exécution de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de soutien conclue avec la société Game's.fr S.A.S.

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Game's.fr S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Game's.fr S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €485 074 au 31 mars 2014, dont €51 113 sont échus à la clôture.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 13 juin 2014	Roubaix, le 13 juin 2014
KPMG Audit IS	Fiduciaire Métropole Audit
Laurent Prévost Associé	Arnaud Birlouez



TROISIEME PARTIE : Informations complémentaires

CHAPITRE 9.

Informations légales et statuts

p. 134

- 9.1. Informations juridiques sur la Société
- 9.2. Législation régissant les activités de la Société
- 9.3. Objet social de la Société
- 9.4. Dispositions concernant le Conseil d'administration
- 9.5. Dispositions concernant les Assemblées générales
- 9.6. Autres informations

CHAPITRE 10.

Documents accessibles au public

p. 141

CHAPITRE 11.

Contrôleurs légaux

p. 142

- 11.1. Commissaires aux comptes titulaires
- 11.2. Commissaires aux comptes suppléants
- 11.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés

CHAPITRE 12.

Attestation du responsable du document

p. 144

- 12.1. Dénomination de la personne responsable
- 12.2. Attestation de la personne responsable

9

CHAPITRE 9

INFORMATIONS
LÉGALES ET STATUTS

9.1.

Informations juridiques sur la Société**Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur**• **Dénomination sociale (article 2 des statuts)**

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

• **Siège social (article 4 des statuts)**

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

Date de constitution et durée de vie de la Société• **Date de constitution**

La Société a été constituée le 17 février 1981.

• **Durée de vie (article 5 des statuts)**

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

Exercice social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars. »

9.2.

Législation régissant les activités de la Société**Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)**

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.



9.3 •

Object social de la Société

Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

9.4 •

Dispositions concernant le Conseil d'administration

Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance (articles 17 à 24 des statuts)

ARTICLE 17 — CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMPOSITION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 18 — DUREE DES FONCTIONS — LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette

limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 19 — VACANCES — COOPTATIONS — RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 20 — PRESIDENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 21 — CENSEURS

La collectivité des actionnaires peut nommer, à sa discrétion, de un à trois censeurs, personnes morales ou personnes physiques, actionnaires ou non, pour un mandat d'une durée d'un an expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce censeur. Ce mandat est renouvelable sans limite.

Les censeurs personnes morales sont représentés par leurs représentants légaux ou par toute personne physique dûment mandatée à cet effet.

Les censeurs sont convoqués et participent à toutes les réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, selon des modalités identiques à celles prévues à l'égard des membres dudit conseil. Ils bénéficient des mêmes informations et communications que ces derniers et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de discrétion.

En cas de vacance par démission ou par décès, le conseil d'administration a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.



Les nominations de censeurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 22 — DELIBERATION DU CONSEIL — PROCES VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du Conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au Président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 — POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 — DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »



9.5 •

Dispositions concernant les Assemblées générales

Conditions régissant les convocations des assemblées générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

ARTICLE 30 — ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES — NATURE DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'Assemblées spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

ARTICLE 31 — ORGANE DE CONVOCATION — LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande, en cas d'urgence, de tout intéressé ou du comité d'entreprise et dans tous les autres cas, d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou d'une association d'actionnaires de la société ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 — AVIS DE REUNION — CONVOCATION DES ASSEMBLEES — FORMES ET DELAIS

La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), 35 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi.

Sous réserve de dispositions légales particulières, la convocation proprement dite est faite, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication, en lieu et place d'un tel envoi postal, pour tout actionnaire qui en fait préalablement la demande par lettre recommandée avec accusé de réception conformément aux dispositions légales et réglementaires en indiquant son adresse électronique.

Ce dernier peut à tout moment demander expressément à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception que le moyen de télécommunication mentionné ci-avant soit remplacé à l'avenir par un envoi postal.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 35 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 — ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 — ADMISSION AUX ASSEMBLEES

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 13.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 — REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES — VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et réglementaires applicables et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois



jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix au moyen d'une formule de procuration qui lui est adressée par la société selon la réglementation applicable. La procuration donnée par un actionnaire ne vaut que pour une seule Assemblée ; elle peut l'être pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si ces Assemblées sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Elle vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et réglementaires applicables et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires. »

ARTICLE 36 — TENUE DE L'ASSEMBLEE — BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. A défaut elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

ARTICLE 37 — VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves,

bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 — EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 — PROCES VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 — OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête.



9.6 •

Autres informations

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 10 à 14 et article 37 des statuts)

ARTICLE 10 — LIBERATION DES ACTIONS — SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du Conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 11 — FORME DES ACTIONS — TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 12 — TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), des trois dixièmes (30 %), du tiers (33,33 %), de la moitié (50 %) ou des deux tiers (66,66 %), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital ou

des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration s'applique également aux instruments financiers visés par les lois et règlements en vigueur.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 13 — INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 14 — DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »



ARTICLE 37 — VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27. »

Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications de capital et des droits de vote attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)

ARTICLE 8 — AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et

procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 9 — AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »



10

CHAPITRE 10

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;

- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des Marchés Financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.bigben.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Suite à la suppression de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier, le présent document ne contient pas le rappel des publications intervenues au titres des 12 derniers mois, comme cela était historiquement applicable à la Société.

11

CHAPITRE 11

CONTRÔLEURS
LÉGAUX

11.1 •

Commissaires aux Comptes titulaires**Fiduciaire Métropole Audit**

Fiduciaire Métropole Audit (FMA), représentée par Monsieur Arnaud BIRLOUEZ

22, rue du Château
59100 Roubaix

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

KPMG Audit IS

KPMG Audit IS SAS, représentée par Monsieur Laurent PREVOST

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 9 novembre 1998, dernièrement renouvelé le 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

11.2 •

Commissaires aux Comptes suppléants**Monsieur Pierre GILMANT**

Monsieur Pierre GILMANT

22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

KPMG Audit ID

KPMG Audit ID SAS

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.



11.3 •

**Contrôleurs légaux ayant démissionné ou
n'ayant pas été renouvelés**

Néant.



12

CHAPITRE 12

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

12.1.

Dénomination de la personne responsable

Responsable du présent document de référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.
Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.
Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

12.2.

Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion, dont une table de concordance figure en annexes « Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel » du présent document, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 17 juillet 2012, sous le numéro D.12-0725, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2012, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document. Ce rapport comprenait l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous atti-



rons votre attention sur la note 4.2.2.b) aux états financiers relative à la rupture des ratios bancaires. »

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 27 septembre 2013, sous le numéro D.13-0929, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2013, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2014, rapport figurant au paragraphe 6.3 du présent document.

Fait à Lesquin, le 18 juin 2014.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE



Annexes

ANNEXES : Tables de concordance

Table de concordance avec l'annexe I de la Directive Prospectus

Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel



TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS :

CHAPITRE 1

PERSONNES RESPONSABLES

- | | |
|--|-----------------|
| • 1.1. Dénomination de la personne responsable | Paragraphe 12.1 |
| • 1.2. Attestation de la personne responsable | Paragraphe 12.2 |

CHAPITRE 2

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

- | | |
|---|-------------------------|
| • 2.1. Commissaires aux comptes titulaires et Commissaires aux comptes suppléants | Paragraphe 11.1 et 11.2 |
| • 2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation | Paragraphe 11.3 |

CHAPITRE 3

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

- | | |
|--|----------------|
| • 3.1. Données financières sélectionnées | Paragraphe 1.1 |
| • 3.2. Informations financières de périodes intermédiaires | Paragraphe 1.2 |

CHAPITRE 4

FACTEURS DE RISQUE

- | | |
|---|----------------|
| • 4. Facteurs de risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité | Paragraphe 3.4 |
|---|----------------|

CHAPITRE 5

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

- | | |
|--|----------------------------|
| • 5.1. Histoire et évolution de la Société | Paragraphe 9.1, 3.1 et 1.1 |
| • 5.2. Investissements | Paragraphe 3.6 |

CHAPITRE 6.

APERCU DES ACTIVITES

- | | |
|---|-----------------------|
| • 6.1. Principales activités de la Société | Paragraphe 2.1 |
| • 6.2. Principaux marchés de la Société | Paragraphe 2.2 |
| • 6.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société | Paragraphe 2.5 |
| • 6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | Paragraphe 2.4 et 3.4 |
| • 6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société | Paragraphe 2.3 |

CHAPITRE 7.

ORGANIGRAMME

- | | |
|---|----------------|
| • 7.1. Description du Groupe | Paragraphe 3.5 |
| • 7.2. Société mère et filiales historiques de l'émetteur | Paragraphe 3.5 |

CHAPITRE 8.

PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| • 8.1. Propriétés immobilières louées | Paragraphe 5.1 et 3.6 |
| • 8.2. Questions environnementales | Paragraphe 5.1 |



CHAPITRE 9.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| • 9.1. Situation financière | Paragraphe 3.2 |
| • 9.2. Résultat d'exploitation | Paragraphe 3.2 |

CHAPITRE 10.

TRESORERIE ET CAPITAUX

- | | |
|--|----------------|
| • 10.1. Capitaux propres consolidés de l'Emetteur | Paragraphe 3.2 |
| • 10.2. Sources et montants de flux de trésorerie | Paragraphe 3.2 |
| • 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement | Paragraphe 3.4 |
| • 10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux | Paragraphe 3.2 |
| • 10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements | Paragraphe 3.2 |

CHAPITRE 11.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| • 11.1. Recherche et développement | Paragraphe 2.4 et 3.6 |
| • 11.2. Brevets, licences et marques | Paragraphe 2.4 |

CHAPITRE 12.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

- | | |
|---|----------------|
| • 12.1. Principales tendances intervenues depuis la fin du dernier exercice | Paragraphe 3.3 |
| • 12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'Emetteur | Paragraphe 3.4 |

CHAPITRE 13.

PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES

- | | |
|--|----------------|
| • 13. Prévisions ou estimations de bénéfices | Non applicable |
|--|----------------|

CHAPITRE 14.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

- | | |
|---|----------------|
| • 14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs | Paragraphe 3.7 |
| • 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale | Paragraphe 3.7 |

CHAPITRE 15.

REMUNERATION ET AVANTAGES

- | | |
|--|----------------|
| • 15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société | Paragraphe 3.7 |
| • 15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages | Paragraphe 3.7 |

CHAPITRE 16.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- | | |
|---|----------------|
| • 16.1. Direction et administration de la Société | Paragraphe 3.7 |
| • 16.2. Informations sur les contrats de services | Paragraphe 3.7 |
| • 16.3. Informations relatives aux Comités | Paragraphe 4.1 |
| • 16.4. Conformité du régime de Gouvernement d'entreprise | Paragraphe 4.1 |

CHAPITRE 17.

SALARIES

- | | |
|---|----------------|
| • 17.1. Effectifs | Paragraphe 3.8 |
| • 17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux | Paragraphe 3.7 |
| • 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE | Paragraphe 3.8 |



CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- | | |
|--|-----------------------|
| • 18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014 | Paragraphe 3.9 |
| • 18.2. Droits de vote des principaux actionnaires | Paragraphe 3.9 |
| • 18.3. Contrôle de la Société | Paragraphe 3.9 et 3.4 |
| • 18.4. Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert | Paragraphe 3.9 |

CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

- | | |
|---|----------------|
| • 19.1. Description des conventions | Paragraphe 8.1 |
| • 19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | Paragraphe 8.2 |

CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

- | | |
|---|-----------------------|
| • 20.1. Informations financières historiques | Paragraphe 7.1 et 7.2 |
| • 20.2. Informations financières proforma | Non applicable |
| • 20.3. Etats financiers consolidés | Paragraphe 6.1 et 6.2 |
| • 20.4. Vérification des informations financières annuelles | Paragraphe 7.3 et 6.3 |
| • 20.5. Date des dernières informations financières | 31 mars 2014 |
| • 20.6. Informations financières intermédiaires et autres | Non applicable |
| • 20.7. Politique de distribution des dividendes | Paragraphe 3.10 |
| • 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage | Paragraphe 3.4 |
| • 20.9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale | Paragraphe 2.5 |

CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| • 21.1. Capital Social | Paragraphe 3.9 |
| • 21.2. Acte constitutif et statuts | Paragraphe 9.1 à 9.6 |

CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS

- | | |
|---------------------------|----------------|
| • 22. Contrats importants | Non applicable |
|---------------------------|----------------|

CHAPITRE 23. INFORMATIONS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS, DECLARATIONS D'INTERETS

- | | |
|--|----------------|
| • 23. Informations de tiers, déclarations d'experts, déclarations d'intérêts | Non applicable |
|--|----------------|

CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

- | | |
|--|-------------|
| • 24. Mise à disposition du public de documents propres à la Société | Chapitre 10 |
|--|-------------|

CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

- | | |
|---|----------------|
| • 25.1. Société mère et autres filiales | Paragraphe 3.5 |
|---|----------------|



TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

- | | |
|--|-----------------|
| • Attestation du responsable du document | Paragraphe 12.2 |
|--|-----------------|

RAPPORT DE GESTION

- | | |
|---|----------------|
| • Analyse des résultats et de la situation financière de la Société Mère et de l'ensemble consolidé | Paragraphe 3.2 |
| • Facteurs de risques | Paragraphe 3.4 |
| • Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | Paragraphe 3.9 |
| • Informations relatives aux rachats d'actions | Paragraphe 3.9 |
| • Délégations en cours de validité et utilisation faite en cours d'exercice | Paragraphe 3.9 |
| • Participation des salariés au capital | Paragraphe 3.8 |
| • Rémunération des mandataires sociaux et liste des mandats | Paragraphe 3.7 |

ETATS FINANCIERS ET RAPPORTS

- | | |
|---|-----------------------|
| • Comptes annuels de la Société | Paragraphe 7.1 et 7.2 |
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | Paragraphe 7.3 |
| • Comptes consolidés du Groupe | Paragraphe 6.1 et 6.2 |
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | Paragraphe 6.3 |
| • Honoraires des Commissaires aux comptes | Paragraphe 3.10 |

**BIGBEN INTERACTIVE SA**

4, rue de la Voyette, CRT2, 59818 Lesquin - France

BIGBEN CONNECTED SAS

65/67, rue de la Victoire, 75009 Paris - France

Bigben Interactive Belgium SA

Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Bigben Interactive Nederland BV

Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Bigben Interactive GmbH

Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Bigben Interactive (HK) Limited

N°5, 15th Floor

148 Electric Road, North Point - Hong Kong

Games.fr SAS

4, rue de la Voyette, CRT2, 59818 Lesquin - France

Bigben Interactive España SL

C/ Hernán Cortés 12, 1º Izq 28004 Madrid - Espagne

Contacts :

Informations financières :

infofin@bigben.fr

www.bigben.eu